



Programme de développement rural hexagonal

2007-2013

TOME 1 : Chapitres 1 à 4

Version 5 validée par la Commission

Décision de la commission du 21/12/09 pour la maquette financière
Courrier de la commission du 22/12/09 pour le corps du texte et le contenu des mesures

SOMMAIRE

LE PROGRAMME : DONNEES GENERALES	5
1. NOM DU PROGRAMME	6
2. ETAT MEMBRE ET REGION ADMINISTRATIVE.....	6
2.1 Zone géographique couverte par le programme	6
2.2 Régions classées en « objectif de convergence ».....	6
ETAT DES LIEUX ET STRATEGIE	7
3. ETAT DES LIEUX ET STRATEGIE RETENUE	8
3.1 Etat des lieux.....	8
3.1.1 Contexte socio-économique général.....	8
3.1.1.1 Repères chiffrés.....	8
3.1.1.2 Principales caractéristiques	9
<input type="checkbox"/> Un relatif dynamisme démographique.....	9
<input type="checkbox"/> Une économie dynamique encore fortement marquée par le chômage.....	10
<input type="checkbox"/> Un territoire en voie de rééquilibrage	11
3.1.2 Secteurs agricole, sylvicole et agroalimentaire	12
3.1.2.1 Repères chiffrés.....	12
3.1.2.2 Principales caractéristiques	12
<input type="checkbox"/> L'agriculture, une activité en pleine mutation	12
<input type="checkbox"/> L'industrie agroalimentaire, un secteur structurant et compétitif qui doit achever sa transformation	15
<input type="checkbox"/> La sylviculture, un secteur riche de potentialités.....	15
3.1.3 Gestion des terres et qualité de l'environnement.....	16
3.1.3.1 Repères chiffrés.....	16
3.1.3.2 Principales caractéristiques	17
<input type="checkbox"/> Un espace encore fortement agricole malgré des risques de déprise	17
<input type="checkbox"/> Une biodiversité riche mais à préserver.....	18
<input type="checkbox"/> La qualité de l'eau demeure inégale selon les régions.....	20
<input type="checkbox"/> La forêt, une richesse écologique à préserver	21
<input type="checkbox"/> La qualité de l'air	21
<input type="checkbox"/> La qualité des sols	21
<input type="checkbox"/> Une sensibilisation accrue à l'impact environnemental des activités humaines	23
<input type="checkbox"/> Variations régionales.....	24
3.1.4 Economie rurale et qualité de vie.....	24
3.1.4.1 Repères chiffrés.....	24
3.1.4.2 Principales caractéristiques	25
<input type="checkbox"/> Une diversification croissante des activités économiques	25
<input type="checkbox"/> Des dynamiques de population porteuses mais hétérogènes.....	26
<input type="checkbox"/> Une offre de services à renforcer.....	27
<input type="checkbox"/> Un patrimoine naturel et culturel source d'attractivité	27
<input type="checkbox"/> Les initiatives de développement local	27
<input type="checkbox"/> Variations régionales.....	28
3.1.5 Leader 29	
3.1.5.1 Repères chiffrés.....	29
3.1.5.2 Principales caractéristiques	29
<input type="checkbox"/> Un programme qui a permis de faire progresser la notion de partenariat et la conception du développement rural.....	29
<input type="checkbox"/> Mais qui devra mieux s'articuler avec les autres initiatives locales ascendantes.....	30
3.1.6 Conclusion : les objectifs de la programmation 2007-2013	31
3.2 Stratégie retenue.....	33
3.2.1 Une stratégie en 3 points :	34
3.2.1.1 Un programme articulé autour de trois grands thèmes	34
3.2.1.2 Un programme à deux niveaux : des mesures communes à tout l'hexagone et des actions propres à chaque région.....	39
3.2.1.3 Un programme qui soutient les démarches organisées des acteurs du développement rural	39
3.2.2 Une stratégie en parfaite synergie avec les politiques nationales en faveur des zones rurales	40
3.2.2.1 Articulation avec les politiques environnementales nationales	40
<input type="checkbox"/> Dispositions transversales à tous les enjeux	40

<input type="checkbox"/> Lutte contre le changement climatique	41
<input type="checkbox"/> Réduction des émissions d'ammoniac :	42
<input type="checkbox"/> Gestion quantitative et qualitative de l'eau	43
<input type="checkbox"/> Paysage	44
<input type="checkbox"/> Biodiversité.....	45
<input type="checkbox"/> Qualité des sols	46
<input type="checkbox"/> Conclusion	47
3.2.2.2 Articulation avec les autres politiques nationales en faveur des zones rurales	47
3.2.3 Une stratégie participant aux objectifs de Lisbonne et de Göteborg.....	48
3.2.3.1 Lien avec la stratégie de Lisbonne.....	48
3.2.3.2 Lien avec la stratégie de Göteborg.....	50
<input type="checkbox"/> Intégration de la dimension environnementale dans la définition des dispositifs d'aide	51
<input type="checkbox"/> Mobilisation de mesures en faveur d'un projet à caractère environnemental.....	53
3.3 <i>Evaluation ex-ante</i>	53
3.3.1 Définition de l'évaluation ex-ante	53
3.3.2 Résultats	54
3.3.3 Evaluation environnementale stratégique (ou EES).....	54
3.3.4 Consultation publique	55
3.3.5 Prise en compte de la consultation publique et des travaux d'évaluation	55
3.4 <i>Impact de la programmation 2000-2006 et autre information</i>	56
3.4.1 Ressources financières allouées au développement rural dans le cadre de la programmation 2000- 2006	56
3.4.2 Effets de la programmation 2000-2006	57
3.4.3 Résultat des évaluations.....	57
3.4.3.1 Simplifier l'architecture des programmes tout en privilégiant les évolutions progressives	57
3.4.3.2 Développer les fonctions d'animation et d'appui technique	58
3.4.3.3 Renforcer la cohérence et l'efficacité agroenvironnementale	58
3.4.3.4 Accroître la subsidiarité dans la définition des mesures et s'ouvrir plus largement aux différentes parties prenantes du développement rural.....	58
3.4.3.5 Renforcer l'attractivité des territoires ruraux	59
3.4.3.6 Mieux articuler la mise en œuvre de Leader avec les territoires de projet	59
4. JUSTIFICATION DES PRIORITES CHOISIES ET IMPACTS ATTENDUS	60
4.1 <i>Justification des priorités retenues</i>	60
4.1.1 Au regard des orientations stratégiques communautaires	60
4.1.2 Au regard du plan stratégique national	62
4.1.3 Impact attendu	66
4.1.3.1 Indicateurs communautaires de réalisation et de résultat.....	66
4.1.3.2 Indicateurs communautaires d'impact	69
4.1.3.3 Indicateurs spécifiques.....	70

Le programme : données générales

1. NOM DU PROGRAMME

Le programme de développement rural 2007-2013 couvrant la France métropolitaine hors Corse sera dénommé « programme de développement rural hexagonal » ou PDRH.

2. ETAT MEMBRE ET REGION ADMINISTRATIVE

2.1 ZONE GEOGRAPHIQUE COUVERTE PAR LE PROGRAMME

Le PDRH couvre les 21 régions de la France métropolitaine hors Corse, soit :

- l'Alsace
- l'Auvergne
- l'Aquitaine
- la Basse-Normandie
- la Bourgogne
- la Bretagne
- le Centre
- la Champagne-Ardenne
- la Franche-Comté
- la Haute-Normandie
- l'Île-de-France
- le Languedoc-Roussillon
- le Limousin
- la Lorraine
- Midi-Pyrénées
- le Nord-Pas-de-Calais
- les Pays de la Loire
- la Picardie
- le Poitou-Charentes
- Provence-Alpes-Côte d'Azur
- Rhône-Alpes



Zones d'intervention du PDRH

La politique de développement rural cofinancée par le FEADER a vocation à s'appliquer sur l'ensemble du territoire hexagonal pour autant qu'elle soutienne des activités agricoles, sylvicoles, agroalimentaires ou en lien avec l'espace rural tel que défini dans le plan stratégique national¹.

2.2 REGIONS CLASSEES EN « OBJECTIF DE CONVERGENCE »

Sont classées « objectif de convergence » les régions dont le PIB par habitant est inférieur à 75% du PIB moyen par habitant de l'Union Européenne.

Le PDRH ne comporte aucune région classée en « objectif de convergence » au titre des années 2007-2013.

¹ cf définition page 8 du présent programme

Etat des lieux et stratégie

3. ETAT DES LIEUX ET STRATEGIE RETENUE

3.1 ETAT DES LIEUX

L'Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE) définit, pour sa part, l'espace à dominante rurale comme le regroupement de l'ensemble des petites unités urbaines et communes rurales (c'est-à-dire les communes ayant moins de 2 000 habitants) n'appartenant pas à l'espace à dominante urbaine. Le périurbain est rattaché par l'INSEE à l'espace à dominante urbaine.

Dans le plan stratégique national de développement rural, la définition de l'espace rural repose à la fois sur des considérations de géographie physique et humaine et sur les définitions de l'INSEE. Sous la dénomination d'espace rural sont donc retenus d'une part l'espace à dominante rurale ou EDR (soit 58,8% du territoire) et, d'autre part, le périurbain (soit 33,1% du territoire). La plupart des périurbains, c'est-à-dire des habitants des communes dont 40% au moins de la population résidente ont un emploi dans une ou plusieurs aires urbaines, considèrent en effet qu'ils résident à la campagne², de par la qualité de leur cadre de vie et la présence dominante de paysages naturels.

39% de la population métropolitaine habitent dans l'espace rural ainsi défini.

Le présent programme s'appuiera sur la définition de l'espace rural retenu dans le plan stratégique national.

Cependant, pour des raisons de cohérence avec les autres Etats membres, les repères chiffrés utilisés sont ceux du Cadre commun de suivi et d'évaluation des programmes de développement rural soutenu par le Fonds européen agricole de développement rural (FEADER). Ce cadre utilise la définition OCDE³ des zones rurales.

3.1.1 CONTEXTE SOCIO-ECONOMIQUE GENERAL

3.1.1.1 Repères chiffrés

Domaine	Indicateur	Mesure	Année	France métropolitaine hors Corse
Population	Population	millions d'habitants	2005	60,43 dont 31, 85 de femmes et 28,57 d' hommes
	Structure de la population (France)	% de la population ayant entre 0 et 14 ans (% de la population féminine / % de la population masculine) ; 15 et 64 ans (idem) plus de 65 ans (idem)	2001	18,9 (F 17,5/ H 19,4) 65,2 (F 63,8/ H66,7) 15,9 (F 18,7/ H13,9)
Population	Natalité	nombre de naissance pour 1000 habitants	2005	13
	Solde migratoire (France)	taux pour 1 000 habitants	2003	+2,2
	Niveau de formation (France)	% des 25-64 ans ayant un niveau scolaire niveau 3° et au-dessus	2004	65,3
Territoire	Superficie	km2	2005	543.126

² Enquête du CREDOC réalisée en 2001

³ zones dont la densité est inférieure à 150 hab/km2

Domaine	Indicateur	Mesure	Année	France métropolitaine hors Corse
	Répartition spatiale (Métropole)	superficie agricole ⁴ (en % de la superficie totale) superficie forestière (idem)	2000	54,4 28,1
Economie	Richesse nationale (France)	PIB/hab en parité de pouvoir d'achat (base 100= UE25)	moyenne des années 2000 à 2003	114
	Taux de croissance du PIB		2005/2004	3
	Productivité	Taux de croissance annuel moyen de la productivité horaire du travail (PIB/nombre d'heures travaillées) (en %)	moyenne 2000-2002	2,4 (UE : 0,9)
	Répartition de la valeur ajoutée brute par secteur d'activité	en % de la valeur ajoutée brute totale : secteur primaire secteur secondaire secteur tertiaire	2002	2,7 21,8 75,5
Emploi	Taux d'activité (France)	nb de personnes disposant ou à la recherche d'un emploi rapporté à la population totale	2005	44 (population active totale : 27,6 M dont 53,6% d'hommes et 46,36% de femmes) tx d'activité des femmes de plus de 15 ans : 63,8 tx d'activité des hommes de plus de 15 ans : 74,5
	Répartition des emplois par secteur (France)	en % des emplois secteur primaire secteur secondaire secteur tertiaire	2005	3,8 23,04 73,14
Emploi	Taux de chômage	en % de la population active	2005	9,4 (femmes : 11 ; hommes : 8,8)
	Taux de chômage des jeunes (France)	en % de la population active des 15-29 ans	2003	16,7
	Taux de chômage de longue durée (1 an ou plus) (France)	en % de la population au chômage	2005	42,5 (femmes : 43,2 ; hommes : 41,8)

3.1.1.2 Principales caractéristiques

□ **UN RELATIF DYNAMISME DEMOGRAPHIQUE**

La croissance démographique s'est accélérée depuis 1998 (> + 300 000 habitants par an). Elle est due, pour les ¾, à l'excédent des naissances sur les décès et pour ¼ à l'apport migratoire. Cependant, malgré le taux de fécondité relativement élevé du pays (1,9) comparativement à celui d'autres Etats membres de l'Union Européenne (moyenne de l'Union Européenne 1,4), le vieillissement de la population se confirme : en 2004, une personne sur dix était âgée de plus de 75 ans.

L'accroissement plus rapide de la population féminine s'explique par un allongement de l'espérance de vie plus marqué chez les femmes que chez les hommes.

Le niveau de formation initiale s'élève continuellement : plus de 2 adultes sur 3 en âge de travailler ont un niveau équivalent ou supérieur au niveau du collège. En 2004, 56% d'une classe d'âge sont titulaires du baccalauréat (43,5% en 1990).

⁴ SAU :54% selon les données nationales provenant de la statistique agricole annuelle (SAA), 60% selon Corine Land Cover (CLC) ;surfaces forestières : 28,1% selon la SAA et 26,4% selon Corine Land Cover

Cette hausse générale du niveau de formation ne doit cependant pas cacher que plus de 110 000 jeunes sortent chaque année du système scolaire sans aucun diplôme. Ces jeunes ont de grandes difficultés à trouver leur place dans la vie active.

□ **UNE ECONOMIE DYNAMIQUE ENCORE FORTEMENT MARQUEE PAR LE CHOMAGE**

L'économie de l'hexagone est une économie largement tertiaisée, même si la France est le second exportateur mondial de produits agricoles et le 4^e exportateur mondial de biens. Ses principaux atouts sont sa situation géographique, ses infrastructures, le niveau de formation de sa main d'œuvre et son appareil de production.

L'agriculture représente un emploi sur 26 et l'industrie, un emploi sur quatre. La part de la valeur ajoutée de l'industrie dans la valeur ajoutée totale diminue. La valeur ajoutée de l'industrie est d'ailleurs plus volatile que par le passé, car plus soumise aux fluctuations extérieures et plus exposée à la concurrence internationale. Cela conduit le secteur secondaire à se positionner de plus en plus sur des créneaux autres que la compétitivité-prix, tels les produits à haute valeur ajoutée. Et ce, bien que la productivité horaire soit somme toute assez élevée (pour une base 100 correspondant à la productivité horaire des Etats-Unis en 2002, la productivité horaire française à la même date était de 107,8⁵) et en croissance régulière. Le développement des services s'est fait à la fois dans le secteur marchand, avec une très forte progression des services aux entreprises et des services aux personnes ainsi que du tourisme, et dans le secteur des services administrés (éducation, santé et action sociale notamment).

Si le moteur de la croissance a été ces dernières années le maintien de la demande intérieure, l'hexagone a une économie de plus en plus ouverte : le commerce extérieur représentait, en 2004, 26% du PIB (valeur 2004). L'agriculture et l'industrie agroalimentaire participaient, en 2002, à hauteur de 28% au solde commercial. Cependant les exportations pâtissent de trois handicaps : un nombre insuffisant d'entreprises de taille moyenne susceptibles de gagner des parts de marché hors du territoire, des secteurs de recherche-développement dans les entreprises encore trop modestes, une valorisation des nouvelles technologies trop faible.

L'économie reste marquée par un chômage élevé (9% en juin 2006) qui touche plus particulièrement les jeunes, les femmes et les personnes les moins diplômées. La durée moyenne de chômage tend à décroître depuis les années 2000 mais reste toutefois assez élevée (12,8 mois en 2002). Face à ce chômage structurel, les pouvoirs publics ont mis en œuvre des politiques de relance ciblées sur l'insertion professionnelle des groupes les plus sensibles au chômage via la formation (développement de la formation en alternance - école/entreprise - pour les jeunes sans diplôme par exemple), la baisse des coûts salariaux des emplois les moins qualifiés et la valorisation financière du travail (prime pour l'emploi, cumul des prestations sociales et du salaire).

⁵ B.Van Ark et R.H. Mc Guckin.- Productivité horaire et PIB par tête aux Etats-Unis et en France : comparaisons et recommandations in Bulletin de la Banque de France n°120, décembre 2003

□ **UN TERRITOIRE EN VOIE DE REEQUILIBRAGE**

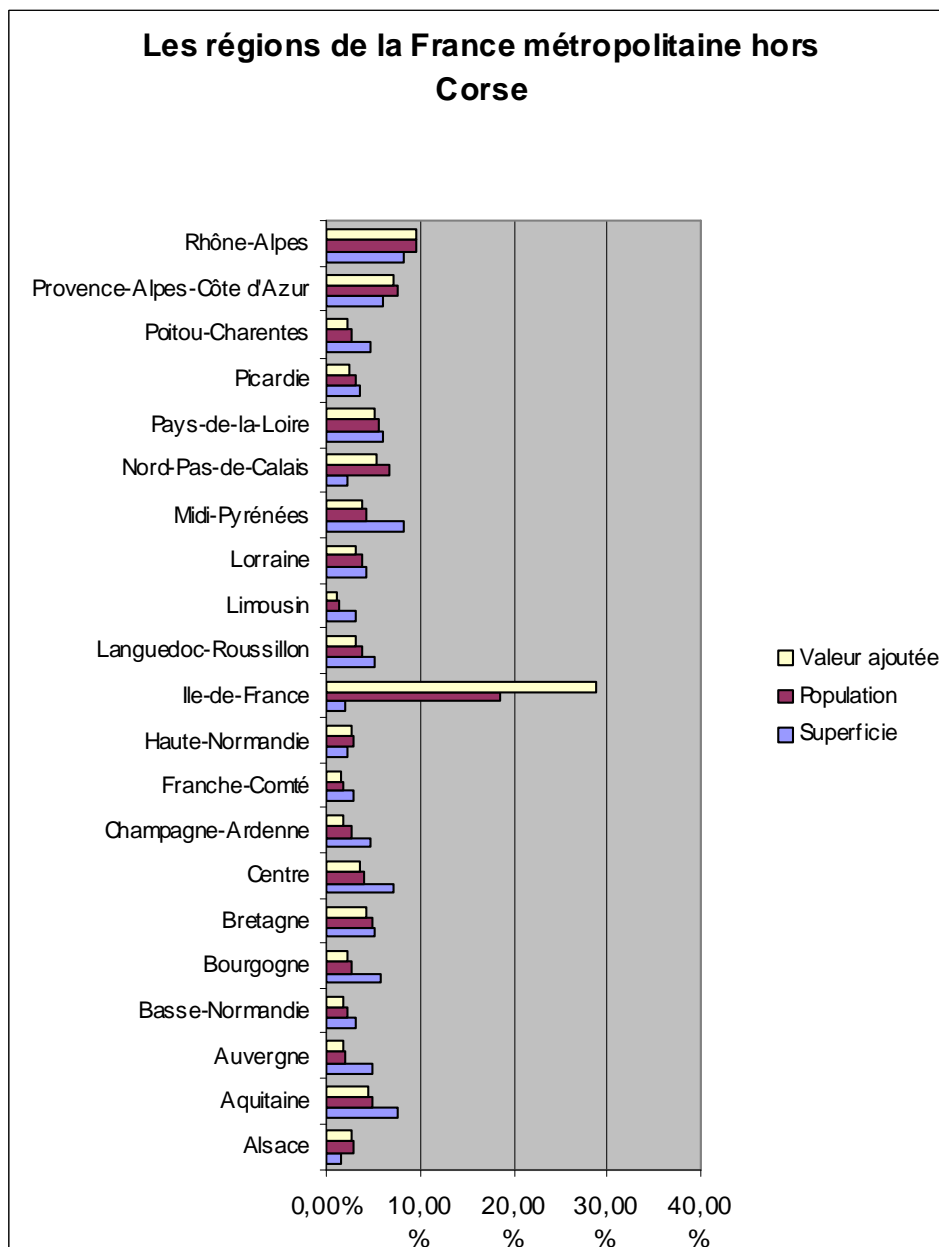
Le territoire métropolitain est cependant très divers. La population hexagonale est de plus en plus concentrée dans les grands centres urbains qui étendent leur sphère d'influence en incluant des territoires jadis ruraux. La seule région Ile-de-France rassemble sur 2,21% du territoire hexagonal plus de 18% de la population.

Cependant, sous l'influence notamment des migrations internes entre régions, un lent rééquilibrage se dessine au profit du littoral. La région capitale concentre 40% des flux migratoires nationaux et les départs y sont plus nombreux que les arrivées. Elle demeure cependant un pôle d'attraction pour les jeunes adultes. A l'inverse les familles et les retraités la quittent pour des régions proches du bassin parisien ou pour celles de l'ouest et du sud de l'hexagone.

L'économie est également marquée par une forte concentration. En 2003, quatre régions produisaient plus de 50% du PIB national : l'Ile-de-France, Rhône-Alpes, Provence-Alpes-Côte d'Azur et le Nord-Pas-de-Calais. Les autres régions contribuaient chacune pour moins de 6% à la production nationale. Le secteur tertiaire est de loin le plus concentré. En terme de croissance économique, les régions de l'ouest, du midi et du sud-est du territoire sont les plus dynamiques. Les régions où la croissance est supérieure à la moyenne comptent aussi parmi celles qui ont la plus grande diversité sectorielle.

Le secteur tertiaire est de loin le plus concentré. En terme de croissance économique, les régions de l'ouest, du midi et du sud-est du territoire sont les plus dynamiques. Les régions où la croissance est supérieure à la moyenne comptent aussi parmi celles qui ont la plus grande diversité sectorielle.

Cependant l'écart entre l'Ile-de-France et la province s'atténue si on rapporte le PIB à l'emploi et à la population. En PIB par habitant, les régions de l'ouest et du nord ainsi que certaines régions de l'est (Franche-Comté) se caractérisent par une croissance soutenue.



3.1.2 SECTEURS AGRICOLE, SYLVICOLE ET AGROALIMENTAIRE

3.1.2.1 Repères chiffrés

Domaine	Indicateurs	Année	France	Hexagone	
				maximum	minimum
Approche générale	valeur ajoutée brute du secteur primaire (M€)	2002	40 034	3 405 Aquitaine	573 Limousin
	valeur ajoutée brute du secteur primaire en % de la valeur ajoutée brute totale	2002	2,7	9,5 Champagne-Ardenne	0,2 Ile-de-France
Agriculture	population active agricole (en % de la population active totale)	2002	3,3	6,62 Aquitaine	0,35 Ile-de-France
	% d'agriculteurs ayant un niveau supérieur au niveau 3e	2000	45,7	63 Vendée	16 Alpes-Maritimes
	nombre d'exploitants de moins de 35 ans rapporté au nombre des exploitants de plus de 55 ans (en %)	2003	27	44 Nord-Pas-de-Calais	16 Ile-de-France
	nombre d'exploitations agricoles ⁶	2005	545 700		
	taille moyenne d'une exploitation (ha)	2003	45,3	97 Ile-de-France	24 Alsace
	taille des exploitations (distribution en %)	2003			
	<5ha				
>50 ha		32,9	62,6 Ile-de-France	12,4 PACA	

3.1.2.2 Principales caractéristiques

L'AGRICULTURE, UNE ACTIVITE EN PLEINE MUTATION

Même si son poids dans l'économie de chaque région varie, l'agriculture est, par définition, l'activité économique la plus équitablement répartie sur l'ensemble du territoire. Elle est donc un facteur essentiel d'occupation équilibrée de l'hexagone. 54% de la superficie de la métropole sont en effet des terres agricoles.

Un secteur économique toujours compétitif et générateur d'emplois

Avec plus de 62 milliards d'euros en 2003, la France contribue pour 20,2% à la production agricole de l'Union Européenne à 25 (305 milliards d'euros). En 2003, l'agriculture occupait, à temps plein ou partiel, 1 188 864 actifs permanents et représentait 2,2% du produit intérieur brut (PIB) de la France soit 31,7 milliards d'euros. L'hexagone concourt à hauteur de 98% à cette production. La balance commerciale du secteur primaire est positive (+1,6 Md€ en en 2005). Mais il est vrai que le poids du secteur agricole dans l'économie ne peut s'évaluer sans prendre en compte les emplois induits : l'industrie agroalimentaire comptait ainsi 591 000 emplois en 2003.

Un renouvellement des générations à soutenir

On dénombrait pour la France hexagonale en 2005, 545.700 exploitations agricoles. Le nombre de départs, toutes causes confondues, de chefs d'exploitation s'est stabilisé à environ 20.000 par an. Sur le million d'hectares libérés chaque année, 400.000 vont à l'agrandissement des exploitations

⁶ source Enquête structure 2005

existantes, 100.000 à l'accroissement des zones urbaines ou autres espaces artificialisés, 500.000 à l'installation.

Cela emporte trois conséquences : une diminution régulière du nombre d'exploitations agricoles jointe à un accroissement de la surface moyenne (47 ha en 2003 contre 28 en 1988) et à une meilleure viabilité, un profil plus équilibré de la démographie des chefs d'exploitations professionnels entraînant une hausse du niveau de formation moyen, un coût de plus en plus élevé foncier. Les freins à l'installation ne sont plus le nombre de candidats (13.337 en 2004) mais le renchérissement des coûts d'installation (+ 29% en moyenne de 2000 à 2004) : prix du foncier en hausse (+ 3% entre 2002 et 2003), augmentation des frais de reprise (+28% entre 2000 et 2004), investissements de modernisation de plus en plus onéreux (environ 46% du coût de l'installation).

La profession agricole se féminise : en 2005, les femmes représentaient 29,1% de la population active agricole. Cela s'explique pour partie par l'évolution du cadre réglementaire qui donne une reconnaissance au travail des conjoints d'exploitant. Cependant en 2000 les femmes représentaient 22% des chefs d'exploitation (contre 9% en 1979), 60% des femmes chefs d'exploitation avaient plus de 50 ans : nombre d'entre elles acquièrent en effet ce statut au départ en retraite de leur conjoint.

Les pouvoirs publics cherchent à pallier ces difficultés par une politique d'accompagnement des jeunes agriculteurs et de soutien aux formes sociétaires et coopératives.

↳ Des investissements nécessaires pour maintenir la productivité, adapter l'outil de production et soutenir les secteurs en restructuration

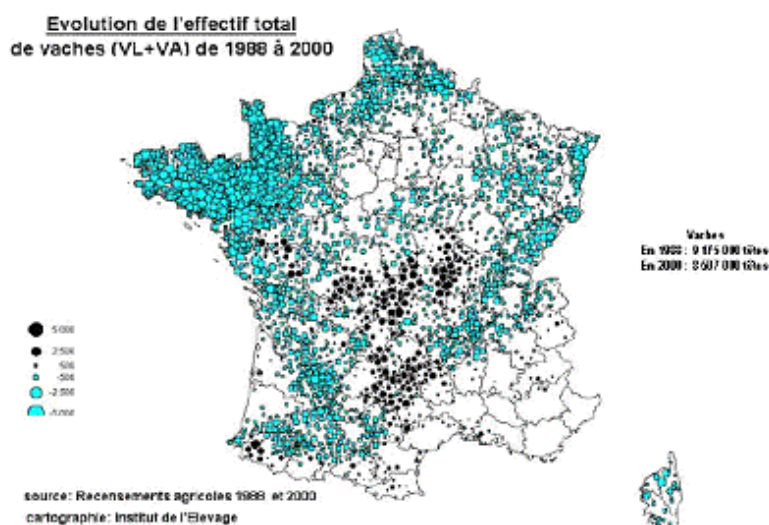
L'importance du capital s'accroît par rapport au travail : pour les exploitations professionnelles, l'actif immobilisé par exploitation (hors foncier) a augmenté de 13% entre 1990 et 2003 pour atteindre 181 600 € en 2003. La productivité du travail en agriculture en France est ainsi supérieure de 86% à celle constatée dans l'Union Européenne à 25 et de 26% à celle des 15 Etats membres ayant adhéré à l'Union Européenne avant 2004. Cependant le maintien de ce niveau de productivité voire son accroissement nécessite un renouvellement régulier de l'outil de production.

En outre les attentes grandissantes de la société en matière environnementale, l'augmentation constante du prix de l'énergie, l'évolution des normes de sécurité et les aspirations des agriculteurs en matière de qualité de vie rendent nécessaires des investissements soutenus dans ces divers domaines.

De plus certains secteurs agricoles sont en pleine restructuration et nécessitent des efforts importants. C'est le cas, par exemple, du secteur de l'élevage. Confrontés aux pénibilités du métier (entretien quotidien des animaux), aux crises successives, à un endettement important, nombre d'éleveurs se sont reconvertis depuis le milieu des années 90.

Or ce secteur joue un rôle essentiel tant pour l'environnement – il permet l'entretien d'espaces difficiles d'accès - que pour l'économie des territoires. Il génère en effet une chaîne aval pourvoyeuse d'emplois (abattoirs, commerce de gros et de détail, industries de transformation, etc). Les industries de la viande et du lait représentent plus de 40% de la valeur de production des industries agroalimentaires.

L'effort devra donc porter à la fois sur le renouvellement de l'appareil de production du secteur de l'élevage, sur les investissements de diversification (transformation et commercialisation) afin de garantir la stabilité des revenus et le maintien des infrastructures permettant un élevage extensif, protecteur des milieux naturels (pastoralisme).



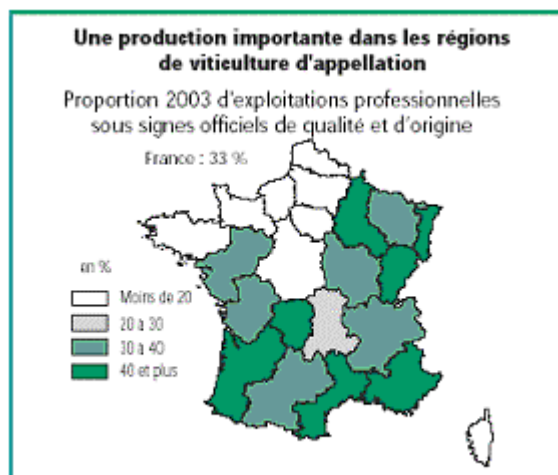
↳ Une production agricole qui doit miser sur la qualité

Toutefois, depuis 2000 il semble que l'agriculture soit entrée dans une phase de croissance plus modérée. Sa part dans l'ensemble de l'économie nationale est passée de 3,9% en 1980 à 2,2% en 2003. Si la croissance quantitative fondée sur la production de denrées alimentaires a été le facteur du développement agricole jusqu'à la fin des années 90, les derniers chiffres disponibles invitent à se tourner vers de nouvelles perspectives : la production de biens non alimentaires ainsi que la recherche accrue de qualité (qualité sanitaire/traçabilité/typicité) et de nouveaux produits.

Une exploitation professionnelle sur 3 produisait sous un signe officiel de qualité et d'origine en 2003. Cependant cette production, hormis pour la production viticole, peine encore à s'exporter : les exportations ne représentaient en 2004 que 9% des ventes sous appellation d'origine contrôlée (AOC) et 3% du chiffre d'affaires des certifications de conformité des produits.

Les superficies de l'agriculture biologique, bien qu'encore modestes (539.000 ha en 2004), ont quintuplé en dix ans. Elles semblent cependant se stabiliser, voire légèrement régresser. Le maintien des surfaces converties est donc un défi pour les années à venir et la reprise de 2005 (+5% par rapport à 2004) reste à confirmer.

L'enjeu des années à venir résidera donc dans la transmission d'exploitations viables dans de bonnes conditions.

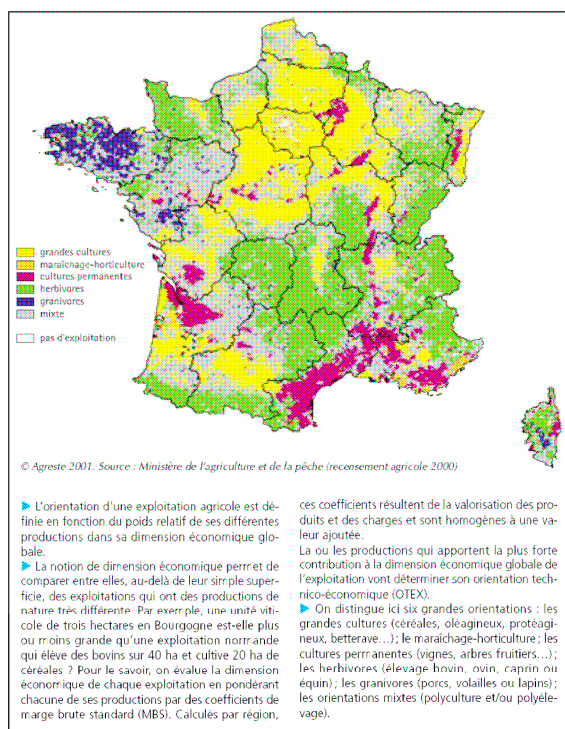


Source : Agreste - Enquête sur la structure des exploitations 2003

↳ Des spécificités régionales fortes

Le poids des secteurs agricole, sylvicole et agroalimentaire dans l'économie de chaque région ainsi que la structure de ces secteurs varient fortement d'une région à l'autre (cf. carte *supra*). Ainsi grâce en particulier à la viticulture de qualité, le poids du secteur agricole dans l'économie totale reste fort en Champagne-Ardenne (plus de 10 %) ainsi qu'en Bretagne et en Aquitaine.

Principale orientation des exploitations par commune en 2000



Champagne-Ardenne (plus de 10 %) ainsi qu'en Bretagne et en Aquitaine.

L'agriculture pèse plus de 5 % de la production totale dans certaines régions de l'ouest et en particulier en Bretagne où son importance dans l'économie locale est renforcée par le poids très élevé de l'agroalimentaire dans l'industrie bretonne, et dans certaines régions du bassin parisien, comme la Picardie ou le Centre, marqués par l'importance des grandes cultures céréalières et des betteraves.

La taille des exploitations agricoles est supérieure à la moyenne nationale dans la partie nord-est du pays et inférieure dans le sud-est et le sud-ouest. Le niveau de formation est directement corrélé à l'âge moyen des exploitants : les agriculteurs du nord, du centre et de l'ouest de la France ont un niveau de formation sensiblement supérieur à celui de l'ensemble des agriculteurs du pays. L'effort de formation sera d'autant plus nécessaire dans les régions du sud de la France.

La productivité la plus élevée dans le secteur agricole se situe au nord de la France (Picardie, Ile-de-France, Champagne-Ardenne), la plus

faible dans le massif central. La modernisation des exploitations représente donc un enjeu spécifique dans les régions d'élevage (Auvergne, Limousin, Bretagne, Normandie par exemple).

Les régions de grandes cultures (Centre, Ile-de-France et Nord), de maraîchage-horticulture (sud-est et Ile-de-France) et de bovins mixtes (viandes-lait) (Bretagne) ont peu développé la production sous label de qualité. En revanche les régions du sud, où la production de qualité est importante, devront s'attacher à la promotion de ces signes de qualité.

□ L'INDUSTRIE AGROALIMENTAIRE, UN SECTEUR STRUCTURANT ET COMPETITIF QUI DOIT ACHEVER SA TRANSFORMATION

Les industries agricoles et alimentaires sont un des premiers secteurs industriels français avec plus de 10% de la valeur ajoutée totale de l'industrie (soit 27 milliards d'euros par an). La balance du commerce extérieur de la France pour les produits alimentaires affichait, en 2004, un solde positif de 7,7 milliards d'euros (soit une progression de 3% par rapport à 2003). L'industrie agroalimentaire (ou IAA) bénéficie d'une productivité élevée (64 800 €/UTA pour une moyenne de 46 700 dans l'Union Européenne à 25 et 49 800 dans l'UE 15).

Le secteur agroalimentaire se caractérise par sa grande diversité et un secteur coopératif ancré dans les territoires. Le poids de ce secteur dans les effectifs salariés industriels est supérieur à 10% dans 17 régions et à 15% dans 10 régions. Les industries agroalimentaires (IAA) représentaient en 2003 plus de 591 000 emplois répartis dans 4 000 entreprises et 10 000 établissements industriels de tailles très diverses. Les femmes représentent 38,7% des effectifs de l'industrie agroalimentaire (données 2005).

L'emploi dans le secteur des IAA se maintient à long terme en valeur absolue et en part de l'emploi total (2,6%). Cela compense en partie les baisses d'emploi dans l'agriculture et constitue donc un enjeu important pour le maintien de l'activité économique des zones rurales. Les petites structures sont nettement plus nombreuses au sud de la France qu'au nord et que dans l'ouest, régions traditionnelles de concentration de l'industrie agroalimentaire. La Bretagne, le Nord-Pas-de-Calais, les Pays-de-la-Loire et Rhône-Alpes concentrent plus de 43% des effectifs salariés des industries agroalimentaires de plus de 20 salariés. Très présente en zone urbaine, l'industrie agroalimentaire contribue également à l'industrialisation des zones rurales.

Le secteur agroalimentaire est parvenu non seulement à satisfaire une demande de masse en produits alimentaires mais aussi à répondre, en grande partie, aux attentes des consommateurs en terme de santé, de sécurité et de qualité. Pourtant l'évolution de la situation alimentaire mondiale, la globalisation de l'économie, l'émergence des biotechnologies et les exigences accrues des consommateurs modifient profondément le contexte dans lequel évoluent les IAA.

Pour conserver leurs marchés les industries agroalimentaires, et en particulier les petites et moyennes entreprises, devront mettre en place une véritable chaîne de valorisation en travaillant avec l'amont et l'aval, moderniser l'outil industriel (la formation de capital fixe s'est élevée en 2001 à 5 380 000 €), investir dans le capital humain et la recherche et assurer un équilibre entre les marchés nationaux, européens et mondiaux.

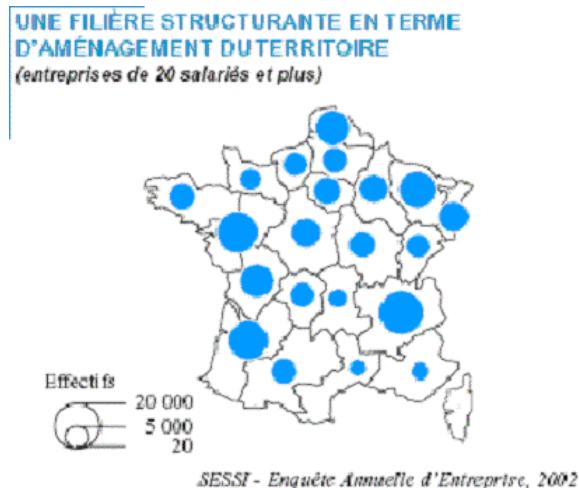
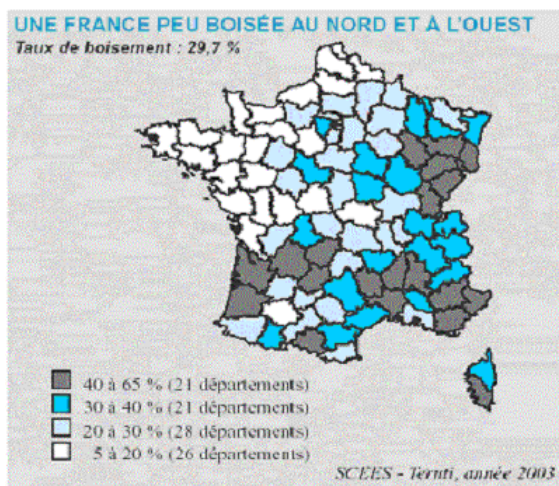
□ LA SYLVICULTURE, UN SECTEUR RICHE DE POTENTIALITES

La surface forestière occupe près de 28,1% du territoire métropolitain et est concentrée essentiellement à l'est et au sud de l'hexagone. La propriété privée représente 74% des surfaces forestières. C'est une propriété très morcelée, ce qui rend plus délicate la mise en œuvre des politiques publiques et la diffusion des innovations techniques.

La forêt a une valeur écologique (lutte contre les gaz à effet de serre, lutte contre l'érosion) mais aussi une valeur économique. La production de bois s'élevait en 2003 à 34,5 millions de m³ soit un niveau comparable à celui des années précédant les tempêtes de 1999. Quelques régions, gravement sinistrées, se trouvent encore en retrait (Poitou-Charentes, Lorraine, Limousin, Champagne-Ardenne). La reconstitution du potentiel forestier reste donc un enjeu majeur.

La récolte est évaluée à 60% de l'accroissement naturel annuel de la ressource forestière, ce qui ouvre d'intéressantes potentialités, à condition d'améliorer la desserte et de mieux mobiliser les produits forestiers. D'autant plus que la balance extérieure de la France pour l'ensemble de la filière bois affichait un solde négatif de 3,2 milliards d'euros en 2003.

L'industrie du bois, avec une valeur ajoutée brute de 8,9 milliards d'euros en 2003, représente un poids économique égal au tiers des IAA.



Comprenant trois grands secteurs - meubles en bois, papier-carton et bois-énergie, l'industrie du bois est très diverse. A l'exception de l'industrie papetière et de l'industrie des panneaux de bois qui sont très capitalistiques et mondialisées, les autres secteurs sont très atomisés et présentent des performances contrastées. Répartie sur toute la France, cette filière contribue à la structuration du tissu rural. Le bois constitue la seconde énergie renouvelable utilisée en France et fait l'objet de plans d'action visant à en accroître l'usage, notamment par substitution de bois énergie aux énergies fossiles et par l'accroissement du bois matériau dans la construction.

3.1.3 GESTION DES TERRES ET QUALITE DE L'ENVIRONNEMENT

3.1.3.1 Repères chiffrés

Domaine	Indicateurs	Mesure	Année	France	France métropolitaine Valeur la + haute	France métropolitaine Valeur la + basse
Utilisation du territoire	SAU ⁷ /superficie totale du territoire		2000	60% (métropole)	86,9% Basse-Normandie	23,8% PACA
	Superficie forestière ⁸ / idem		2000	26,4% (idem)	43,9% Franche-Comté	7,1% Nord-Pas-de-Calais
	Zones défavorisées	% de la SAU classé en zones défavorisées	2000	44,1%	99,8% Limousin	0% plusieurs régions
	Zones défavorisées de montagne	% de la SAU classé en zones de montagne	2000	14,4%	60,9% Auvergne	0% plusieurs régions

⁷ Chiffre établi d'après Corine land cover (CLC). Selon les définitions retenues, les chiffres diffèrent. La SAU représente ainsi 53,2% du territoire selon Ter Uti.

⁸ Idem. Les surfaces forestières représentent 28,1% du territoire selon Ter Uti.

Domaine	Indicateurs	Mesure	Année	France	France métropolitaine Valeur la + haute	France métropolitaine Valeur la + basse
Biodiversité	Prairies extensives	% de la SAU en prairie extensive	2003	17,3%	81,4% Auvergne	0% plusieurs régions
	Evolution de la population d'oiseaux des milieux agricoles (base 100 en 2000)		2005	104,9	n.c.	n.c.
	SAU correspondant à des zones agricoles de haute valeur naturelle ⁹ (millions d'hectares)		1999/2000	17,2	n.c.	n.c.
	Forêt protégée	% de surfaces gérées pour protéger la biodiversité	2000-2002	17,4	n.c.	n.c.
Eau	qualité de l'eau	% de la SAU situé en zones vulnérables	2005	44,9%	n.c.	n.c.
	Bilan nutritif brut (reliquat d'azote en kg/ha)	reliquat d'azote en kg/ha	2000	39	n.c.	n.c.
	Evolution de l'indice de pollution par les nitrates et les pesticides	par rapport à base 100 en 1992-94	2000-2002	112,4	n.c.	n.c.
Lutte contre le changement climatique	Production d'énergie renouvelable d'origine	kilotonnes équivalent pétrole	2004	385	n.c.	n.c.
	Production d'énergie d'origine forestière	kilotonnes équivalent pétrole	2003	9 358	n.c.	n.c.
	SAU consacrée à la production d'énergie renouvelable	milliers d'ha	2004	318	n.c.	n.c.

3.1.3.2 Principales caractéristiques

UN ESPACE ENCORE FORTEMENT AGRICOLE MALGRE DES RISQUES DE DEPRISE

En 2004, les terres agricoles occupaient 54% du territoire métropolitain et les forêts plus de 28%. Cette situation, assez proche de la moyenne européenne, ne doit cependant pas cacher des dynamiques pour le moins divergentes. Si, de façon générale, la déprise agricole a ralenti (-3% entre 1992 et 2004) et que les infrastructures écologiques se maintiennent mieux, la forêt, les landes et les friches continuent à croître en zones de montagne et en zones rurales isolées, fermant ainsi les paysages dans les zones défavorisées (+ 850 000 ha entre 1992 et 2004). Les prairies, et en particulier les prairies permanentes, sont en diminution depuis le début des années 70 (-7% entre 1992 et 2003). L'essentiel des surfaces en herbe se situe en zones de montagne et constitue à la fois le support d'une économie agricole spécifique basée sur l'élevage et un outil particulièrement précieux d'aménagement du territoire et de prévention des risques naturels.

Cependant le maintien de l'agriculture dans ces zones est confronté à de multiples obstacles : des obstacles humains (conditions de vie difficiles), techniques (mécanisation moins aisée), économiques (coûts plus élevés, rentabilité plus faible).

⁹ Cet indicateur a été développé par l'Agence européenne de l'environnement dans le cadre du projet IRENA. Les zones agricoles de haute valeur naturelle regroupent 3 types de territoires agricoles : les territoires avec une proportion élevée de végétation « semi-naturelle », les territoires avec une agriculture peu intensive et les territoires représentant des habitats pour des espèces rares.

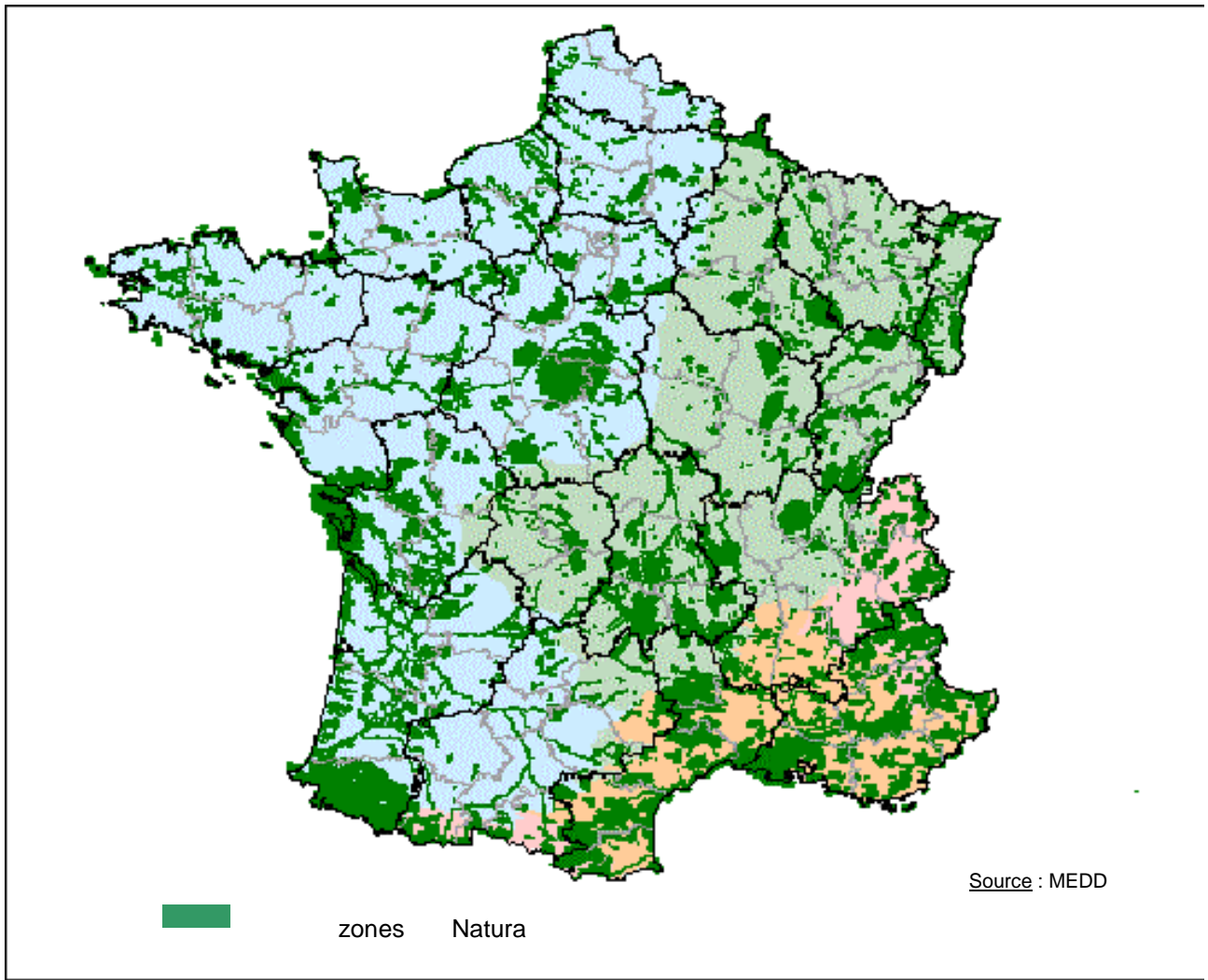
□ **UNE BIODIVERSITE RICHE MAIS A PRESERVER**

Si la France bénéficie d'écosystèmes riches et variés, on note cependant une diminution tendancielle de la biodiversité sur le territoire national. Cette baisse est cependant difficile à mesurer tant le choix des indicateurs influe sur les résultats. Ainsi les indicateurs IFEN signalent-ils une diminution de certaines espèces spécifiques d'oiseaux des habitats agricoles (- 25 % entre 1989 et 2003) et forestiers (-18%) alors que les espèces dites généralistes enregistreraient une diminution moindre(-1,6%). L'indicateur Eurostat fait état d'une amélioration de la situation sur le territoire national¹⁰.

Il est également à noter que certaines espèces animales prolifèrent : les effectifs de cerfs ont ainsi triplé en 15 ans.

Pour la biodiversité remarquable, la France est concernée par 4 des 7 régions biogéographiques européennes, 64% des 191 espèces d'oiseaux visées par la Directive « Oiseaux » et 70% des 222 types d'habitats naturels d'intérêt communautaire. Elle a proposé 1 703 sites au titre des directives « habitats » et « oiseaux », soit une superficie d'environ 6,9 millions d'hectares composés de près de 40% d'espaces agricoles, 40% d'espaces forestiers et de 20% de milieux autres. 11,8 % de la surface du territoire est classée en site Natura 2000. Plus de 60.000 exploitations agricoles sont potentiellement concernées par le réseau Natura 2000. Pour la mise en œuvre de ces directives, les autorités françaises ont fait le choix d'un dispositif contractuel, basé sur le volontariat, pour assurer la gestion des sites Natura 2000. Les objectifs de conservation sont définis dans le document d'objectifs de chaque site, élaboré localement sous l'égide d'un comité de pilotage, rassemblant l'ensemble des acteurs d'un site au sein d'une instance de concertation. Pour la mise en œuvre des documents d'objectifs, les exploitants, agricoles, sylvicoles ou de milieux autres, sont invités à s'engager, par voie de contrat, à la mise en œuvre des mesures permettant la conservation des habitats et espèces ayant justifié la désignation du site. Le niveau d'avancement des documents d'objectif (DOCOB) nécessaires à la passation des contrats de gestion sur les sites Natura 2000 est de 60%.

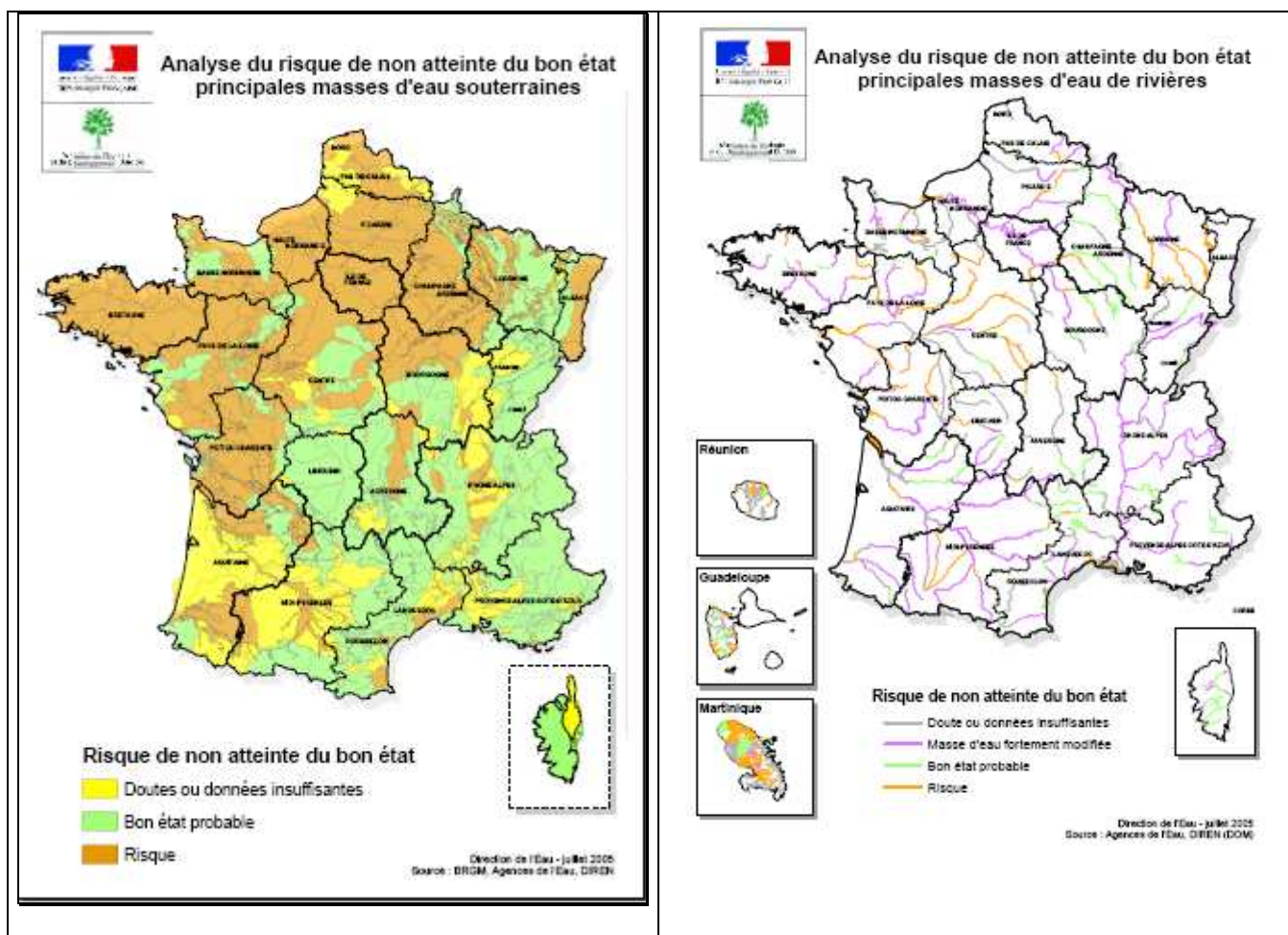
¹⁰ Au regard des 23 espèces d'oiseaux retenus dans l'indicateur Eurostat sur les oiseaux des milieux agricoles, la France connaît une amélioration de sa situation



□ **LA QUALITE DE L'EAU DEMEURE INEGALE SELON LES REGIONS.**

La directive « nitrates »¹¹ qualifie de zones vulnérables les zones dont les eaux ont des concentrations en nitrates dépassent 50 mg/L ou 40 mg/L avec une tendance à l'augmentation. 44,9% du territoire national étaient classés en 2005 en zones vulnérables (40,9% en moyenne dans les 25 pays de l'Union Européenne).

Concernant les eaux souterraines, 50% des points de mesure ont en 2000-2001 une concentration en nitrates inférieure à 25 mg/L, 25% ont une concentration comprise entre 25 et 40 mg/L et 25% ont une concentration supérieure à 40 mg/L. Les données disponibles, et notamment celles recueillies pour délimiter les zones vulnérables, permettent de disposer d'une vue générale de l'évolution des teneurs en nitrates dans les eaux souterraines. Malgré les imperfections liées à la représentativité des échantillons, 32 % des stations de mesure montrent une augmentation significative des concentrations entre 1992 et 2000-2001. A l'inverse, 19 % des sites de prélèvement présentent une diminution significative des teneurs en nitrates.



Concernant les eaux superficielles, en 2000-2001, 55% des points de mesure ont une concentration inférieure à 25 mg/L, 29 % des points ont une concentration comprise entre 25 et 40 mg/L et 16 % ont une concentration supérieure à 40 mg/L. Le moment venu il conviendra donc , si besoin est, de tenir compte des décisions prises dans le cadre du contentieux relatif à la conformité des eaux superficielles à la directive 75/440 en Bretagne.

Pour les pesticides, des concentrations ont pu être quantifiées sur 61% des points de surveillance des eaux souterraines en 2003-2004. Sur l'ensemble des points de mesure quantifiés, l'IFEN considère

¹¹ Directive 96/676/CEE du 12 décembre 1991 concernant la pollution des eaux contre la pollution par les nitrates à partir des sources agricoles

que 51 % sont de bonne ou très bonne qualité et que 49% sont altérés et nécessiteraient un traitement préalable spécifique aux pesticides ou seraient inaptes à la production d'eau potable.

LA FORÊT, UNE RICHESSE ECOLOGIQUE A PRESERVER

La forêt française présente, avec plus de 139 espèces d'arbres, une grande diversité d'essences forestières. En 10 ans les peuplements mono-spécifiques ont régressé de 5%, tandis que les mélanges à trois essences ou plus progressaient (+10%). 70% de la forêt française sont désormais constitués de peuplements comportant deux essences ou plus.

Mais l'apport de la forêt à l'environnement est multiple. Près de 3 millions d'hectares sont considérés comme des éléments de protection de la biodiversité et de préservation des paysages. 2,3% des surfaces forestières sont gérés spécifiquement pour lutter contre l'érosion et drainer l'eau. Le rôle de la forêt en ces domaines pourraient cependant être accru. La forêt participe également à l'amélioration de la qualité de l'air.

La forêt est cependant soumise à de nombreuses menaces, parmi lesquelles figure le vieillissement très vraisemblablement à l'origine du pourcentage d'arbres atteint par la défoliation (31,7%) et les incendies. La sécheresse, les vents et la concentration humaine en période estivale sont à l'origine de ces incendies, qui se concentrent majoritairement dans les régions méditerranéennes et en Aquitaine. En 2005, 17.000 ha ont été ravagés par le feu, en 2003 61.500 ha le furent.

LA QUALITE DE L'AIR

Le secteur agricole contribue à hauteur de 18,6% aux émissions totales de gaz à effet de serre (GES)¹², essentiellement de protoxyde d'azote (76% des émissions nationales) et de méthane (70% des émissions nationales), provenant des processus de digestion des animaux d'élevage, des déjections animales et de l'utilisation des engrais. Cette part a diminué de 10,7% de 1990 à 2004¹³.

Cependant la croissance naturelle de la forêt correspond chaque année à la fixation de 65 millions de tonnes équivalent CO2 soit 11,5% des émissions nationales. En outre les secteurs agricole et sylvicole contribuent à la production d'énergie renouvelable à hauteur de 385 kilotonnes équivalent pétrole pour l'un et 9 358 kilotonnes équivalent pétrole pour l'autre.

L'agriculture est aussi à l'origine de 97% des émissions d'ammoniac de par l'utilisation d'engrais minéraux et les déjections animales. Ces émissions peuvent avoir un impact sur les écosystèmes terrestres et aquatiques (acidification des sols, modification de la flore) sur une zone géographique plus large que celle de l'émission. Cependant depuis le début des années 90, les quantités d'azote minéral utilisées augmentent moins vite que les productions les plus consommatrices de fertilisants (céréales et colza). En outre les pratiques d'ajustement des apports en cours de culture, d'apports fractionnés et d'enregistrement se sont améliorées. Des efforts ont également été faits en matière de bâtiments et de stockage pour limiter l'émission d'ammoniac via les pertes dans les bâtiments d'élevage, au cours du stockage et de l'épandage. Ainsi les émissions d'ammoniac sont-elles passées de 785.000 T en 1999¹⁴ à 774.000 T en 2003

LA QUALITE DES SOLS

Enfin, divers processus de dégradation affectent les sols et menacent à la fois leurs fonctions productives et leurs fonctions environnementales. Les phénomènes entraînant la dégradation des sols

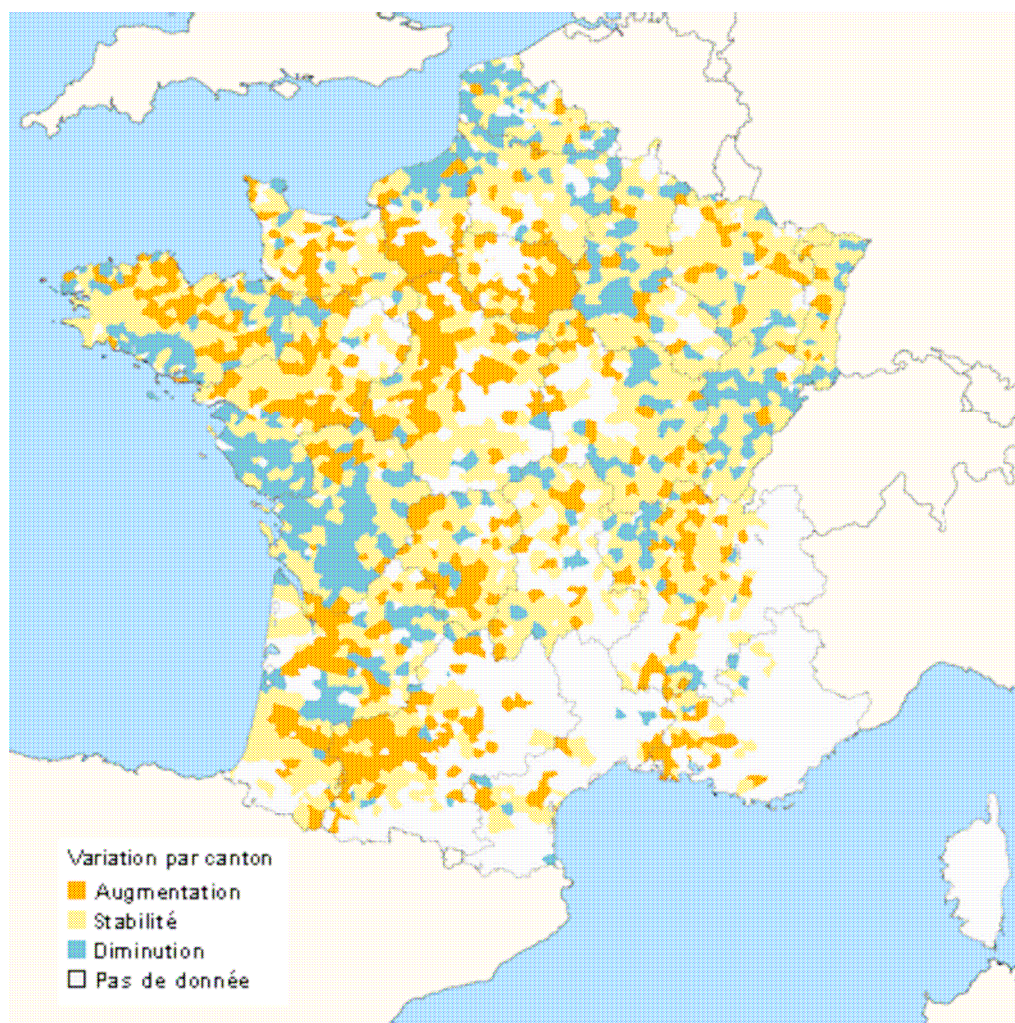
¹² Les émissions de GES sont passées en France de 582 M T équivalent CO2 en 1998 à 561 M T éq CO2 en 2002

¹³ Inventaire des émissions de GES 2004 en France.- Ministère de l'écologie et du développement durable/ Centre Interprofessionnel Technique d'Etudes de la Pollution Atmosphérique - janvier 2006

¹⁴ Source : Centre Interprofessionnel Technique d'Etudes de la Pollution Atmosphérique

sont notamment l'érosion, la baisse du taux de matière organique qui induit la diminution de la fertilité des sols et les pollutions minérales et organiques.

Il est difficile de quantifier avec précision ces phénomènes souvent très localisés : érosion dans certaines zones du nord-ouest et du sud de la France par exemple, baisse de la teneur des sols en matière organique dans certaines zones tandis qu'elle s'accroît dans les régions de grandes cultures où tous les résidus sont broyés et enfouis tandis que dans d'autres zones... Une grande vigilance et un suivi régulier des sols s'impose donc.



Estimation de la variation de la teneur en carbone organique entre les périodes 1990-1995 et 1996-2000

Source : Gis SOL (BDAT)

Le risque d'érosion peut être accentué ou réduit par certaines pratiques agricoles (par exemple l'exposition de sols nus en saison pluvieuse ou hivernale) Certaines mesures agroenvironnementales ont donc un rôle à jouer dans l'encouragement du développement des pratiques favorables. Aussi au titre de la conditionnalité a-t-il été introduit une mesure visant à mettre en place une surface minimale en couvert environnemental. On note également dans les quatre régions où l'aléa érosif est élevé (Ile-de-France, Picardie, Haute-Normandie, Nord-Pas-de-Calais) une forte augmentation de couvert hivernal à finalité environnementale (x2 en 6 ans : 4% de la SAU en 2000, 9% de la SAU en 2005 soit plus).

□ **UNE SENSIBILISATION ACCRUE A L'IMPACT ENVIRONNEMENTAL DES ACTIVITES HUMAINES**

La prise en compte de l'impact environnemental devient progressivement partie intégrante des pratiques agricoles. Depuis le début des années 90, les quantités d'azote minéral utilisées augmentent moins vite que les productions les plus consommatrices de fertilisants (céréales et colza). En outre les pratiques d'ajustement des apports en cours de culture, d'apports fractionnés et d'enregistrement se sont améliorées. Grâce à une moindre utilisation de fertilisants minéraux et à un accroissement des rendements laitiers par vache, l'agriculture a fait baisser ses émissions de gaz à effet de serre de 6% en 13 ans.

Le monde agricole est également sensible à la gestion des ressources en eau. L'agriculture est en effet la première activité consommatrice d'eau avec plus de 50% des volumes consommés (80% en été). Le taux d'équipement pour l'irrigation semble désormais atteindre un palier : autour de 2,7 millions d'ha sont équipés. Les surfaces irriguées représentent 6,98% de la SAU du territoire national, alors que la moyenne européenne se situe autour de 8,58%. Ces surfaces varient chaque année en fonction du climat. Mais la spécialisation régionale des cultures et les conditions climatiques aboutissent à une concentration régionale importante des surfaces irriguées : l'Aquitaine, le Centre et Midi-Pyrénées représentent à elles seules 50% des surfaces irriguées. Enfin, il est à noter qu'en 2003 les 2/3 des exploitations étaient équipées d'un compteur d'eau¹⁵ volumétrique (contre la moitié en 2000).

Cette sensibilisation accrue à l'environnement se traduit par une contractualisation croissante entre agriculteurs et pouvoirs publics pour l'entretien ou la gestion durable de l'espace. En additionnant les différents dispositifs agroenvironnementaux actuels, on peut estimer qu'environ 125 000 exploitants et 10 millions d'ha de SAU sont engagés dans des contrats agroenvironnementaux, soit plus du tiers des exploitations professionnelles et de la SAU totale.

La place de l'agriculture biologique reste cependant plus modeste en France que dans d'autres pays européens (Italie, Autriche, Allemagne, pays scandinaves...). 11 000 exploitations pratiquaient l'agriculture biologique, fin 2004, sur une surface agricole utile de 537 000 ha (soit 2% de la SAU).

➤ Réflexion globale sur l'environnement en France : le « Grenelle environnement »

L'ensemble de ces considérations a alimenté, à un stade ou un autre, la réflexion menée en France dans le cadre du « Grenelle environnement ». Cette appellation désigne les travaux menés depuis octobre 2007 autour des problématiques d'environnement et de développement durable sur le long terme. Le « Grenelle environnement » renvoie également à la prolongation de ces travaux en termes politiques et législatifs.

L'une des ambitions du « Grenelle environnement » a été d'inclure dans son champ de réflexion l'ensemble des activités humaines ayant un impact sur la qualité et la durabilité de notre environnement. Les thématiques retenues sont les suivantes :

- changement climatique et maîtrise de l'énergie ;
- biodiversité et ressources naturelles ;
- environnement et santé ;
- modes de production et de consommation durables ;
- construction d'une démocratie écologique ;
- promotion des modes de développement écologiques favorables à l'emploi et à la compétitivité.

Chacune de ces thématiques étant transversale, l'agriculture est une activité qui a pu être évoquée dans plusieurs de ces groupes, même si les groupes de travail plus spécifiques à l'agriculture ont davantage considéré cette dernière sous la thématique « production ».

De manière générale, plusieurs des orientations et objectifs arrêtés dans le cadre du « Grenelle environnement » sont cohérents avec les orientations de la programmation française de développement rural pour 2007-2013. Ces objectifs sont donc mentionnés à ce titre dans le plan stratégique national et repris dans le présent programme de développement rural.

¹⁵ 70% des agriculteurs ont un compteur d'eau et couvrent ainsi 88% des surfaces irrigables.

□ VARIATIONS REGIONALES

La qualité des biens environnementaux et les enjeux qui y sont liés diffèrent d'une région à l'autre. Les zones défavorisées se concentrent au sud d'une diagonale allant de l'Aquitaine à l'Alsace. Le risque de non atteinte du bon état des eaux souterraines est plus marqué dans les régions situées au nord de cette ligne. Une ligne de partage similaire existe pour la qualité des eaux superficielles, mais de façon moins nette.

La contractualisation agroenvironnementale ciblée sur des enjeux spécifiques semble s'être particulièrement bien implantée dans l'ouest (Pays de la Loire), le nord (Nord-Pas-de-Calais) et l'est du pays (Alsace).

L'érosion des sols et la lutte contre le ruissellement est un enjeu important pour la partie nord de l'hexagone (Nord-Pas-de-Calais, Picardie, Ile-de-France, Bretagne, Haute-Normandie). La stabilité des sols concerne plus particulièrement l'est (Alsace, Rhône-Alpes) et le centre du pays.

Le risque d'incendie en forêt concerne essentiellement l'Aquitaine, le Languedoc-Roussillon, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Midi-Pyrénées.

3.1.4 ECONOMIE RURALE ET QUALITE DE VIE

3.1.4.1 Repères chiffrés

Indicateur	Mesure	Année	France		
			moyenne métropolitaine	valeur la + haute	valeur la + basse
Importance des zones à prédominance rurale ¹⁶	% du territoire	2003	48,4	73,4 (Poitou-Charentes)	
	% de la population habitant dans les zones à prédominance rurale	2003	16,8	65,3 (Poitou-Charentes)	0 (Ile-de-France, Picardie, Haute-Normandie, Nord-Pas-de-Calais, Alsace)
	% de la valeur ajoutée brute dans la valeur ajoutée brute totale	2002	13,1	68,3 (Poitou-Charentes)	
	emplois rapportés à l'emploi total de la région (en %)	2002	16,1	67,8 (Poitou-Charentes)	
Importance des zones intermédiaires ¹⁷	% du territoire	2003	47,2		26,6 (Poitou-Charentes)
	% de la population	2003	53,7	100 (Picardie, Haute-Normandie, Alsace)	11,1 (Ile-de-France)
	% de la valeur ajoutée brute dans la valeur ajoutée brute totale	2002	47,4		5,7 (Ile-de-France)
	emplois rapportés à l'emploi total de la région (en %)	2002	51,8		8,1 (Ile-de-France)

¹⁶ zones à prédominance rurale = zones dans lesquelles 50% de la population vivent dans des communes dont la densité est inférieure à 150 hab/km². Le classement en « prédominance rurale », « intermédiaire » et « urbain » se fait au niveau du département entier : un département est donc classé dans l'une des trois catégories.

¹⁷ zones intermédiaires = zones dans lesquelles de 15 à 50% de la population vivent dans des communes dont la densité est inférieure à 150 hab/km²

Indicateur	Mesure	Année	France		
			moyenne métropolitaine	valeur la + haute	valeur la + basse
Importance des zones urbaines ¹⁸	% du territoire	2003	4,4	50,8 (Ile-de-France)	0 (toutes régions sauf Ile-de-France, Nord-Pas-de-Calais, Rhône-Alpes, PACA)
	% de la population	2003	29,6	88,9 (Ile-de-France)	
	% de la valeur ajoutée brute dans la valeur ajoutée brute totale	2002	39,5	94,3 (Ile-de-France)	
	emplois rapportés à l'emploi total de la région (en %)	2002	21,1	91,9 (Ile-de-France)	

3.1.4.2 Principales caractéristiques

□ UNE DIVERSIFICATION CROISSANTE DES ACTIVITES ECONOMIQUES

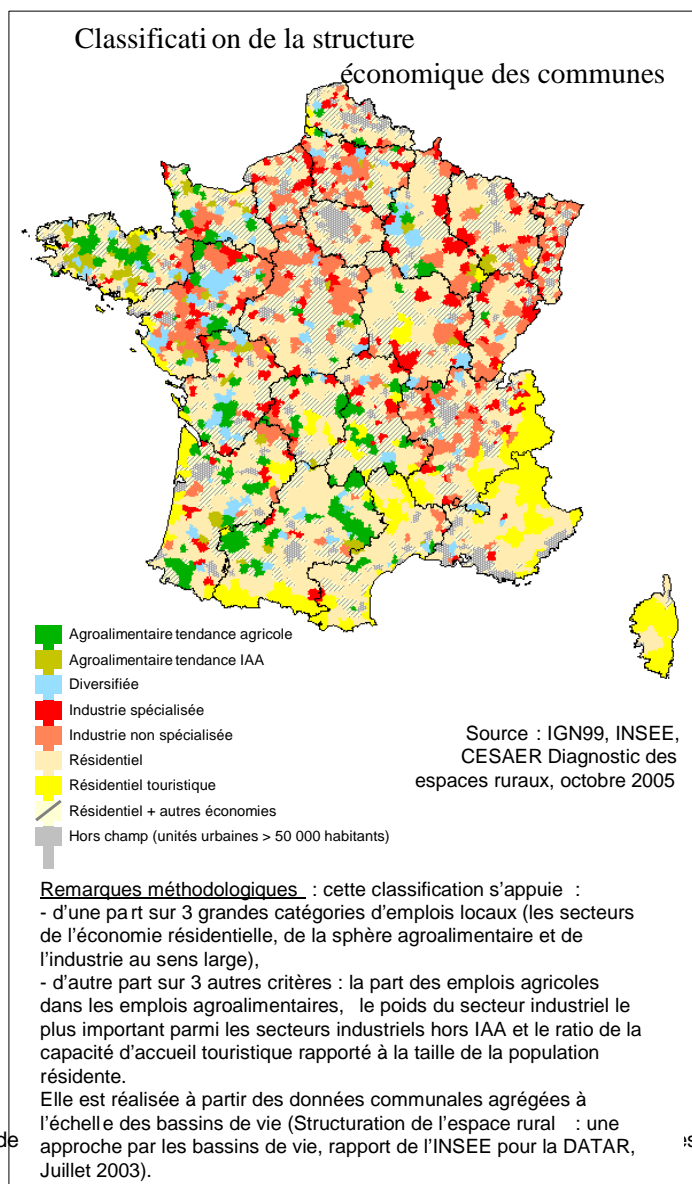
La structure économique des zones rurales n'est guère différente de celle de l'ensemble du pays : le secteur tertiaire est le premier pourvoyeur d'emplois et de valeur ajoutée. Cependant le poids économique des secteurs primaire, bien sûr, mais aussi secondaire y est légèrement plus important qu'au niveau national. Les entreprises industrielles, essentiellement des PME centrées sur les productions traditionnelles, réparties de façon diffuse sur le territoire, jouent un rôle structurant dans l'économie rurale.

Le tourisme en milieu rural est en plein développement. Avec 402 millions de nuitées en 2004 et une croissance régulière de la fréquentation, la campagne est le deuxième espace touristique des Français (35 à 40% des destinations touristiques). Cette filière pourrait constituer un gisement d'emplois entraînant dans son sillage les activités liées aux ressources propres aux espaces ruraux (chasse par exemple).

On note cependant une France du nord plus industrielle et une France du sud plus agricole et plus touristique.

L'artisanat, forme d'activité transverse aux différents secteurs, constitue une armature fondamentale : dans les régions les plus rurales, il représente

¹⁸ zones urbaines = zones dans lesquelles moins de 150 hab/km²



près de la moitié des entreprises régionales.

En revanche la diversification économique des exploitations agricoles, qu'elle passe par la pluri-activité des exploitants ou par d'autres ressources liées directement à l'activité agricole (tourisme à la ferme par exemple) est plus limitée que dans d'autres pays de l'Union Européenne (23,9% vs 31,2%) avec d'assez fortes disparités entre régions. Elle concerne d'avantage les régions de l'est (Alsace, Lorraine), de grandes cultures et de culture permanente que les régions d'élevage (Bretagne, Auvergne, Limousin).

□ **DES DYNAMIQUES DE POPULATION PORTEUSES MAIS HETEROGENES**

L'espace rural compte 22,8 millions d'habitants (soit environ 39% de la population), dont 10,5 millions dans l'espace à dominante rurale, qui couvre 59% du territoire, et 12,3 millions dans l'espace péri-urbain sur 33% du territoire. La densité de population par km² en zone rurale est en France sensiblement supérieure à la moyenne communautaire (82 vs 7119).

Le regain démographique constaté depuis 1975 dans l'espace à dominante rurale se confirme : la population continue d'y augmenter, avec un accroissement moyen de 0,2 % par an. Toutefois, dans plusieurs régions, le bilan démographique reste négatif. La péri-urbanisation se poursuit également, grignotant progressivement des zones parmi les plus dynamiques de l'espace à dominante rurale et occasionnant une pression foncière marquée. Cette pression foncière accroît la concurrence entre activités et diminue l'attractivité du rural pour de nouvelles populations renforçant un phénomène de ségrégation sociale.

Le périurbain attire de jeunes ménages (souvent avec enfants). Parmi ceux-ci les ouvriers qualifiés et les professions intermédiaires sont sur représentés. En revanche les ouvriers non qualifiés, les immigrés, les chômeurs restent majoritairement dans les quartiers urbains ou les villes de banlieues. Les plus aisés (cadres) quant à eux préfèrent des localisations centrales ou périphériques. Ces choix qui résultent d'un arbitrage entre coût du transport et coût foncier, avec prise en compte des aménités culturelles et environnementales aboutissent à des clivages socio-économiques très marqués. En outre l'offre d'un bien public, tels les crèches pour les parents de jeunes enfants, démultiplie l'attractivité d'un territoire pour certains groupes sociaux. A cela s'ajoutent des phénomènes d'attraction/répulsion qui accroissent les tendances.

Le rapport CESAER (2005) montre que le revenu des ménages se répartit selon un gradient urbain-rural : plus on se rapproche des grandes villes, plus le niveau moyen de revenu est élevé et plus la dispersion au sein de la population est grande.

Ces phénomènes entraînent un vieillissement de l'espace à dominante rurale. En 1999, plus de 25% de la population de l'espace à dominante rurale avaient plus de 60 ans, contre 21 % pour la France entière. Les services à la personne et les activités de loisirs en direction de cette catégorie de population pourraient donc être source d'emplois. Si les zones périurbaines se caractérisent par un taux d'emploi supérieur à la moyenne nationale, ce n'est pas le cas de l'espace à dominante rurale. En outre cette ligne de partage entre zones périurbaines et espaces à dominante rurale ne doit pas en cacher une autre : le taux de chômage des femmes est supérieur à celui des hommes dans toutes les zones.

Dans l'espace à dominante rurale, les femmes sont moins nombreuses à occuper un emploi (36,4% contre 41,2% dans le péri-urbain) et plus nombreuses à être à la recherche d'un emploi (14,4% contre 12,6% et une moyenne nationale de 13,6%). Les difficultés rencontrées semblent d'ailleurs les éloigner du marché du travail puisque leur taux d'activité (nombre de personnes occupant un emploi ou à la recherche d'un emploi rapporté au nombre de personnes en âge de travailler) est inférieur de 3,9% à celui des femmes habitant en zone urbaine. L'accès plus difficile aux services dans l'espace à dominante rurale, notamment aux structures de garde d'enfants, est un des freins à l'activité féminine.

En matière de formation, la proportion de diplômés de l'enseignement supérieur est plus faible dans l'espace à dominante rurale que dans l'espace à dominante urbaine. En outre, la proportion d'adultes participant à des formations est moins élevée en France qu'en Europe, tout particulièrement dans les zones rurales. Ce constat est relativement homogène entre régions.

19 selon la définition OCDE des zones rurales ; si l'on retient la définition INSEE des zones rurales, la densité en zone rurale est de 45 hab/km².

□ **UNE OFFRE DE SERVICES A RENFORCER**

Les services contribuent directement au cadre de vie. Si l'hexagone est légèrement au-dessus de la moyenne européenne pour le développement des services, les zones rurales sont cependant en retard par rapport aux zones urbaines. L'offre de services est souvent hétérogène et trop limitée dans les bassins de vie ruraux pour leur permettre d'être autonomes. C'est ainsi que les personnes résidant en zones rurales jugent prioritaire de développer les haltes garderies, les commerces de proximité, les transports en commun et les services publics et d'intérêt général.

La France métropolitaine est plutôt bien placée par rapport à la moyenne européenne en ce qui concerne le développement d'Internet, avec cependant, comme dans les autres Etats membres, une légère inégalité entre pôles urbains et zones rurales et périurbaines

□ **UN PATRIMOINE NATUREL ET CULTUREL SOURCE D'ATTRACTIVITE**

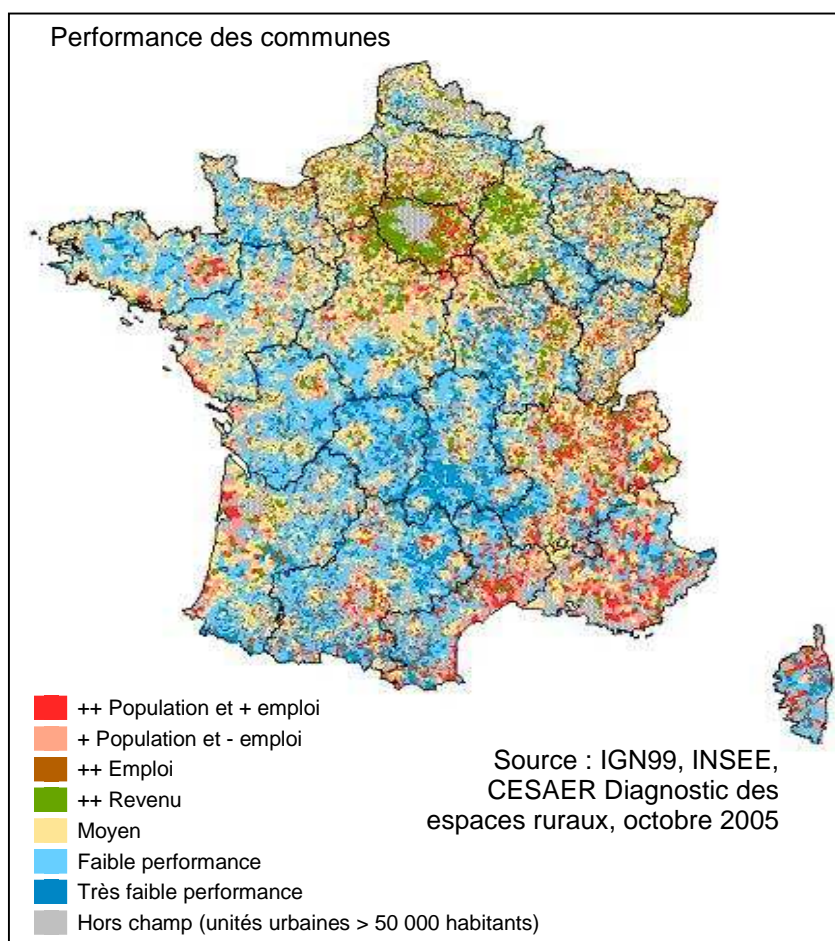
La qualité de la vie en zones rurales repose sur l'environnement, les paysages et le rythme de vie pour deux tiers des personnes y résidant. La richesse et la variété du patrimoine naturel et culturel semblent attractives : l'occupation de l'espace est équilibrée, les identités locales marquées.

Des institutions nationales, l'Inventaire national du patrimoine naturel et l'Inventaire national du patrimoine, recensent communes par communes les ressources naturelles et culturelles à restaurer et à préserver. Ainsi la base de données Mérimée contient-elle plus de 160.000 notices sur le patrimoine monumental français dans toute sa diversité : architecture religieuse, domestique, agricole, scolaire, militaire et industrielle sur l'ensemble du territoire. Ce travail est à l'origine d'une forte sensibilisation publique à la notion de patrimoine : on comptait en 2005 plus de 6.000 associations de défense du patrimoine. Le patrimoine, qu'il soit ancien ou contemporain, bâti, immatériel ou technique, participe à la construction de l'identité du territoire. A ce titre il alimente de nombreux projets de développement et est à l'origine de nombreux itinéraires touristiques.

□ **LES INITIATIVES DE DEVELOPPEMENT LOCAL**

Les trois générations de programme européen LEADER, de 1991 à 2006, ont contribué au développement local, tantôt en étant à l'origine de la constitution de territoires organisés, tantôt en s'appuyant sur des territoires déjà organisés et en permettant la mise en œuvre d'une partie de leurs stratégies. Aujourd'hui, 13,1% de la population française est couverte par des groupes d'action locale (GAL), un chiffre cependant légèrement inférieur à la moyenne européenne.

D'autres initiatives de développement organisées existent soutenues par les collectivités territoriales (cf *infra*).



□ **VARIATIONS REGIONALES**

L'espace rural présente une très grande variété de configurations. De manière simplifiée, on considère qu'émergent aujourd'hui trois France rurales : une « campagne des villes » à forte attractivité et fort potentiel économique (sillon rhodanien, sud-est, littoral atlantique, Ile-de-France), de « nouvelles campagnes en recherche d'équilibre » (nord, est) et de « campagnes plus fragiles » marquées par le recul économique et démographique (Limousin, Auvergne).

La diversité des fonctions et des types de campagnes appelle des stratégies différenciées.

Les campagnes des villes s'attacheront à faire reconnaître la multifonctionnalité de l'agriculture et à développer la diversification agricole (Ile-de-France par exemple). Elles pourront également profiter de leur tissu économique dense pour encourager la création de micro-entreprises.

Les nouvelles campagnes consolideront leur position en développant les services de base et en encourageant le tourisme. Les campagnes plus fragiles chercheront à rénover et valoriser leur patrimoine naturel et culturel tout en assurant un bon niveau de services à la population.

3.1.5 LEADER

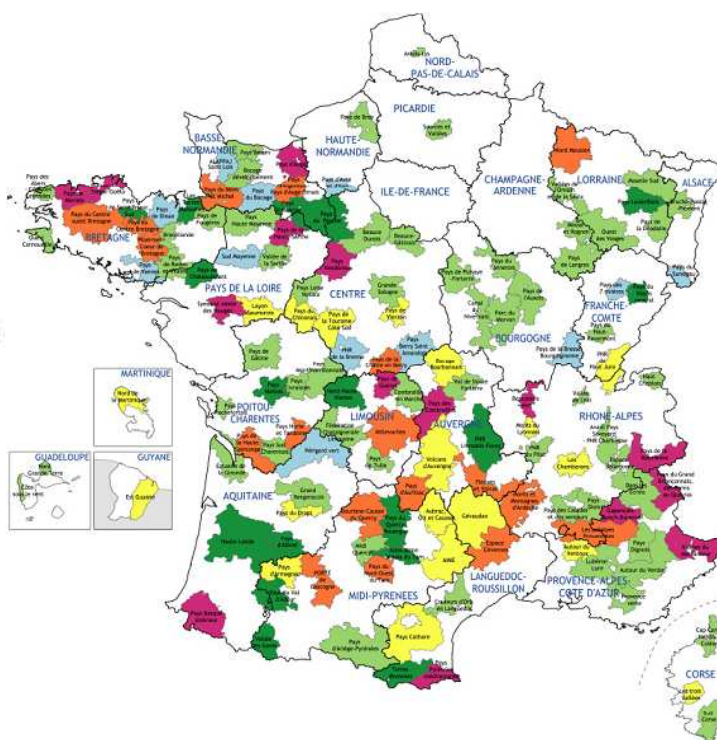
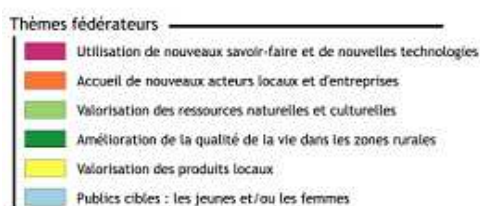
3.1.5.1 Repères chiffrés

Indicateur	Mesure	Année	France	Moyenne européenne
Développement des groupes d'action locale	% de la population couverte par un groupe d'action locale	2004	13,1	14,3 (UE 15)

3.1.5.2 Principales caractéristiques

- **UN PROGRAMME QUI A PERMIS DE FAIRE PROGRESSER LA NOTION DE PARTENARIAT ET LA CONCEPTION DU DEVELOPPEMENT RURAL**

Le programme d'initiative communautaire LEADER + (liaison entre actions de développement de l'économie rurale) a permis d'expérimenter des pratiques novatrices en matière de partenariat et de prise de décision sur la période de programmation 2000-2006.



Basé sur la délimitation d'un territoire de projet, de taille infra-départementale, et le choix d'une stratégie adaptée à ce territoire par un partenariat (appelé groupes d'action locale) alliant pouvoirs publics locaux et acteurs économiques privés à parts égales, LEADER+ a permis le développement d'une approche participative ascendante dans la mise en œuvre du développement rural.

Ce programme a également permis de développer la coopération entre GAL et le travail en réseau des acteurs du développement rural.

En 2006, il existe en France 140 groupes d'action locale, dont 133 en France métropolitaine hors Corse. 13,1% de la population est couverte par un GAL, ce qui est somme toute plus faible que la moyenne européenne. Ces groupes d'action locale se situent majoritairement au sud d'une diagonale allant de la Basse-Normandie aux Alpes du sud. La partie nord de l'hexagone a été plus réservée sur cette initiative communautaire.

124 GAL recoupaient le périmètre d'un ou plusieurs pays, 22 parcs naturels régionaux sont impliqués dans les GAL, 14 sont des parcs naturels régionaux.

L'Union Européenne a contribué à hauteur de 260 millions d'euros au fonctionnement et à l'action des GAL sur la période 2000-2006. 1 GAL sur 3 a choisi de bâtir sa stratégie autour de la valorisation des

ressources naturelles et culturelles, 1 sur 13 sur la valorisation des produits locaux et autant sur l'accueil de nouveaux acteurs et entreprises.

L'évaluation finale²⁰ note que le programme Leader + a réussi, au niveau local, à développer d'importants partenariats associant acteurs privés et publics. Ce partenariat a fait progresser la conception et la pratique du développement rural.

□ **MAIS QUI DEVRA MIEUX S'ARTICULER AVEC LES AUTRES INITIATIVES LOCALES ASCENDANTES**

L'évaluation note également qu'il conviendra de mieux articuler les GAL et les autres initiatives locales ascendantes. En effet le développement rural fait l'objet depuis plusieurs décennies d'un certain nombre d'initiatives visant à prendre en compte l'ensemble des activités sur un territoire dans le cadre d'approches intégrées. Ces initiatives ont connu, ces dernières années, un important développement grâce à un renouveau de l'action publique, basée sur la décentralisation, la participation des acteurs locaux et la contractualisation.

Précurseurs, les 250 plans d'aménagement rural (PAR) mis en place entre 1970 et 1983 à l'initiative du Ministère de l'Agriculture ont constitué des laboratoires de projets territoriaux. Ils consistaient à élaborer, en concertation avec les élus, des programmes de développement multisectoriels.

Puis, entre 1975 et 1982, 350 contrats de pays, élaborés sous l'égide de la Délégation à l'aménagement du territoire et à l'action régionale (DATAR), ont associé des cantons ruraux autour d'un PAR dans l'objectif de limiter le risque de dévitalisation en diversifiant les activités locales. La démarche a été poursuivie par certains conseils régionaux (contrats de terroir en Midi-Pyrénées, contrats globaux de développement en Rhône-Alpes, contrats régionaux en Ile-de-France...).

Parallèlement, les lois de décentralisation de 1982 et 1983 ont renforcé les pouvoirs de la région en matière d'aménagement du territoire et ont donné aux communes le droit d'élaborer et d'approuver des chartes intercommunales de développement et d'aménagement.

La loi du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République, puis la loi du 12 juillet 1999 relative au renforcement de la coopération intercommunale ont été à l'origine de la création de plus de 2 500 établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) : communautés d'agglomérations, communautés urbaines mais surtout communautés de communes en milieu rural. Au 1er janvier 2005, on comptait 2 343 communautés de communes regroupant 29 172 communes (soit 84,8% des communes de moins de 50 000 habitants) et 25 millions d'habitants.

Dans ce cadre, les communes délèguent une partie de leurs compétences aux EPCI, notamment les compétences obligatoires en matière de développement économique et de gestion de l'espace. Les communautés de communes peuvent alors être maîtres d'ouvrages de projets collectifs structurants.

Enfin, deux dispositifs témoignent d'une nouvelle approche du développement local : les pays et les parcs naturels régionaux.

Les pays sont reconnus « territoires de projet » par la loi d'orientation pour l'aménagement et le développement du territoire de 1995 (LOADT), puis renforcés dans leur dimension « territoire vécu » par la loi d'orientation pour l'aménagement et le développement durable du territoire (LOADDT) de 1999. S'appuyant souvent sur le regroupement de quelques intercommunalités, le pays correspond fréquemment à l'échelle d'un bassin d'emploi ou de vie. C'est un cadre propice à l'élaboration partenariale d'un projet intégrant aspects économiques, qualité de vie, voire préoccupations environnementales. Au 1er mai 2005, on compte 343 pays (278 pays reconnus et 65 en projet), dont 233 ont signé un contrat en application du volet territorial des contrats de plan Etat-régions.

Les parcs naturels régionaux (PNR), créés en 1967 pour répondre aux enjeux de revitalisation rurale sont également des « territoires de projet ». Ils regroupent plusieurs communes adhérant volontairement à une charte qui matérialise un projet associant développement économique et préservation des richesses naturelles, culturelles et humaines. Les PNR sont particulièrement actifs sur des thèmes rejoignant les stratégies communautaires, comme la protection de l'environnement, la cohésion économique et sociale, ou la coopération. En 2005, les 44 PNR couvrent plus de 7 millions d'hectares (12% du territoire), 3 690 communes et plus de 3 millions d'habitants.

²⁰ Evaluation finale du programme Leader+ France / Chôra Conseil.- janvier 2006

3.1.6

CONCLUSION : LES OBJECTIFS DE LA PROGRAMMATION 2007-2013

Domaine	Forces	Faiblesses	Objectifs	Finalité globale
Agriculture	des postulants à l'installation en agriculture nombreux	des coûts d'installation croissant	assurer la relève des générations	promouvoir des unités de production agricole modernisées, performantes du point de vue énergétique et transmissibles
	un taux de productivité élevé	1)une productivité inégale selon les régions et les productions 2)des demandes nouvelles en matière de qualité de vie, de respect de l'environnement et de conditions de travail non encore totalement satisfaites	moderniser les exploitations + soutenir les infrastructures agricoles collectives	
	un niveau de formation initial qui s'élève	une formation continue à améliorer	favoriser l'adaptation des actifs agricoles aux nouveaux contextes	développer la capacité d'innovation et d'adaptation des actifs agricoles
	un bon taux de pénétration des régimes de qualité alimentaire	1'un taux de pénétration inégal selon les productions 2)des produits de qualité qui peinent encore à s'exporter	promouvoir la qualité	adapter la production agricole et agroalimentaire en intégrant les dimensions innovation et qualité
	un secteur agricole et dérivé économiquement important	une concurrence extérieure accrue	promouvoir l'innovation	
Industries agroalimentaires	un secteur agroalimentaire économiquement important et structurant pour le territoire	1)une concurrence extérieure accrue 2) une recherche-développement à améliorer 3)des PME insuffisamment présentes sur les marchés extérieurs 4) un personnel inégalement formé	promouvoir l'innovation	
Sylviculture et industrie connexes	une ressource sylvicole abondante et une exploitation inférieure à l'accroissement annuel	1)des infrastructures forestières à améliorer 2)une mécanisation de la récolte à encourager 3)une propriété morcelée ne favorisant pas l'impact des politiques publiques ni la diffusion des nouveaux savoirs	mobiliser et valoriser la ressource + développer la capacité d'innovation et d'adaptation du secteur sylvicole	améliorer la compétitivité de la filière bois
Environnement	une stabilisation de l'occupation des territoires	mais des risques de déprise réelles dans les zones défavorisées	soutenir l'agriculture dans les zones défavorisées	concourir à l'occupation équilibrée du territoire
	une sensibilisation accrue des agriculteurs à l'impact environnemental de leurs activités	1)une biodiversité qui se dégrade 2)des pratiques agroenvironnementales encore insuffisantes	améliorer les pratiques agricoles en vue d'un effet global sur la préservation de la biodiversité et sur l'état des ressources en eau	préserver l'état des ressources naturelles par une agriculture durable en particulier de façon atteindre les objectifs du réseau Natura 2000 et de la directive cadre sur l'eau. Favoriser l'émergence d'un modèle agricole permettant de répondre aux « nouveaux défis » de la PAC
	une biodiversité remarquable importante	une contractualisation Natura 2000 à consolider	protéger la biodiversité remarquable à travers le réseau Natura 2000	
		des risques d'érosion et de ruissellement dans certaines régions	protéger les sols	

Domaine	Forces	Faiblesses	Objectifs	Finalité globale
Environnement	une ressource en eau en quantité décente	44% du territoire classés en zones vulnérables au titre de la directive cadre sur l'eau	concourir aux objectifs de la directive cadre sur l'eau (bon état des eaux en 2015)	préserver l'état des ressources naturelles par une agriculture durable en particulier de façon atteindre les objectifs du réseau Natura 2000 et de la directive cadre sur l'eau Favoriser l'émergence d'un modèle agricole permettant de répondre aux « nouveaux défis » de la PAC
	une production de bio-énergies et de biocombustibles qui croît + une ressource forestière importante	des pratiques agroenvironnementales encore insuffisantes pour limiter la production de gaz à effet de serre	contribuer à la limitation des gaz à effet de serre	
	une forêt abondante et aux espèces variées	une ressource encore marquée par les effets des tempêtes de 1999	pérenniser la ressource forestières	promouvoir la forêt comme instrument d'aménagement durable de l'espace
	une forêt qui joue un rôle essentiel pour lutter contre le changements climatique, les risques d'érosion, la stabilité des terrains	des risques d'incendie	prévenir les risques naturels	
Diversification de l'économie rurale et qualité de la vie	des zones rurales habitées	un chômage élevé		maintenir et développer les activités économiques et favoriser l'emploi
	une agriculture répartie sur l'ensemble du territoire	une diversification très inégale selon les régions	diversifier les activités des exploitations au-delà du rôle de production	
	un tissu artisanal dense	une reprise qui s'avère délicate dans certaines régions	maintenir et développer les micro-entreprises	
	attractivité des zones rurales	1)une offre de services inégale selon les régions 2)des risques de ségrégation sociale	développer et adapter l'offre de services aux populations	développer et gérer l'attractivité résidentielle pour les populations dans leur diversité
	un patrimoine naturel abondant	une valorisation inégale selon les régions	préserver et valoriser le patrimoine naturel	gérer et valoriser le patrimoine rural
	un patrimoine culture riche et varié réparti sur tout le territoire		valoriser le patrimoine culturel	
	regain démographique des zones rurales	1)un niveau de formation moindre qu'en zone urbaine 2)un chômage élevé	former les acteurs professionnels	favoriser l'organisation des acteurs autour de projets de territoires intégrés et partagés
	une organisation infra-départementale des territoires déjà en action	une inégale répartition de ces nouveaux modes de gestion publique	animer les territoires et élaborer des projets de territoire	
Approche Leader	une expérience 2000-2006 positive	1)une couverture du territoire à améliorer 2)une meilleure articulation avec les structures déjà organisées à rechercher	assurer l'élaboration et l'animation des stratégies locales en cohérence avec l'ensemble du développement rural	améliorer la gouvernance locale

3.2 STRATEGIE RETENUE

Les zones rurales devront donc, au cours des prochaines années, relever des défis particuliers en matière de croissance et d'emploi et de respect de l'environnement :

- Consolider les revenus agricoles et sylvicoles afin de maintenir sur l'ensemble du territoire un secteur primaire compétitif, essentiel à l'économie nationale, à l'occupation équilibrée du territoire et à la préservation des ressources naturelles ;
- Améliorer la prise en compte de l'environnement dans les activités économiques et accroître la qualité des biens environnementaux ;
- Accompagner la diversification de l'économie rurale afin de donner à chaque citoyen, quelle que soit la région dans laquelle il vit, les mêmes chances d'accès au travail et la même qualité de vie ;
- Identifier et valoriser les spécificités des territoires. Les paysages de l'hexagone sont riches et variés, les habitudes culturelles diverses. L'homogénéisation est une tendance contemporaine forte. C'est aussi un appauvrissement. Préserver et valoriser la diversité des territoires sera donc un enjeu essentiel ;
- Renforcer et pérenniser les dynamiques territoriales. La valorisation des territoires ne peut se faire sans les gens qui y vivent et y travaillent. La recherche de nouvelles formes de gouvernance permettra de tirer parti des potentiels de développement endogènes.

La préoccupation environnementale constitue, au sein de ces défis, un enjeu particulier pour le présent programme de développement rural. En effet, les orientations issues du « bilan de santé » de la politique agricole commune, dont l'accord est intervenu le 20 novembre 2008, assigne à la politique de développement rural de relever les « nouveaux défis ». Ces derniers sont au nombre de six, dont quatre à thématique environnementale répondant aux enjeux suivants :

- le changement climatique ;
- les énergies renouvelables ;
- la gestion de l'eau ;
- la biodiversité.

Ce sont ces quatre enjeux que le PDRH privilégie dans la mise en œuvre du « bilan de santé » pour ce qui concerne le développement rural. Il est à noter que ces orientations sont cohérentes avec celles du « Grenelle environnement ».

Pour répondre à ces défis et conformément à la stratégie arrêtée dans le plan stratégique national de développement rural, le programme de développement rural hexagonal concentrera les moyens financiers dévolus par le fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER) sur les mesures ayant la plus forte valeur ajoutée au regard :

- des orientations stratégiques communautaires modifiées dans le cadre du « bilan de santé » de la politique agricole commune conclu en novembre 2008 et qui intègrent désormais les « nouveaux défis » que l'agriculture doit relever ;
- de la place de l'agriculture et de la sylviculture tant dans l'économie nationale que dans l'occupation équilibrée du territoire ;
- des besoins structurels de l'agriculture, de la forêt et de l'industrie agroalimentaire ;
- de l'articulation de la politique de développement rural avec la réforme de l'organisation commune de marché pour le vin ;
- des obligations nationales conventionnelles au regard de la biodiversité, de la qualité des eaux, du changement climatique et des énergies renouvelables ;
- des objectifs nationaux fixés à l'agriculture dans le cadre du « Grenelle Environnement », en articulation avec les orientations du plan pour un nouveau modèle agricole français, « Objectif Terres 2020 » ;
- des politiques nationales menées en faveur des zones rurales (pôles d'excellence rurale, contrat de projets Etat-région...) et de l'environnement ;
- de la nécessaire continuité de l'action publique.

Une enveloppe spécifique, issue de l'augmentation du taux de modulation obligatoire, sera consacrée aux opérations concourant à relever les « nouveaux défis ».

3.2.1 UNE STRATEGIE EN 3 POINTS :

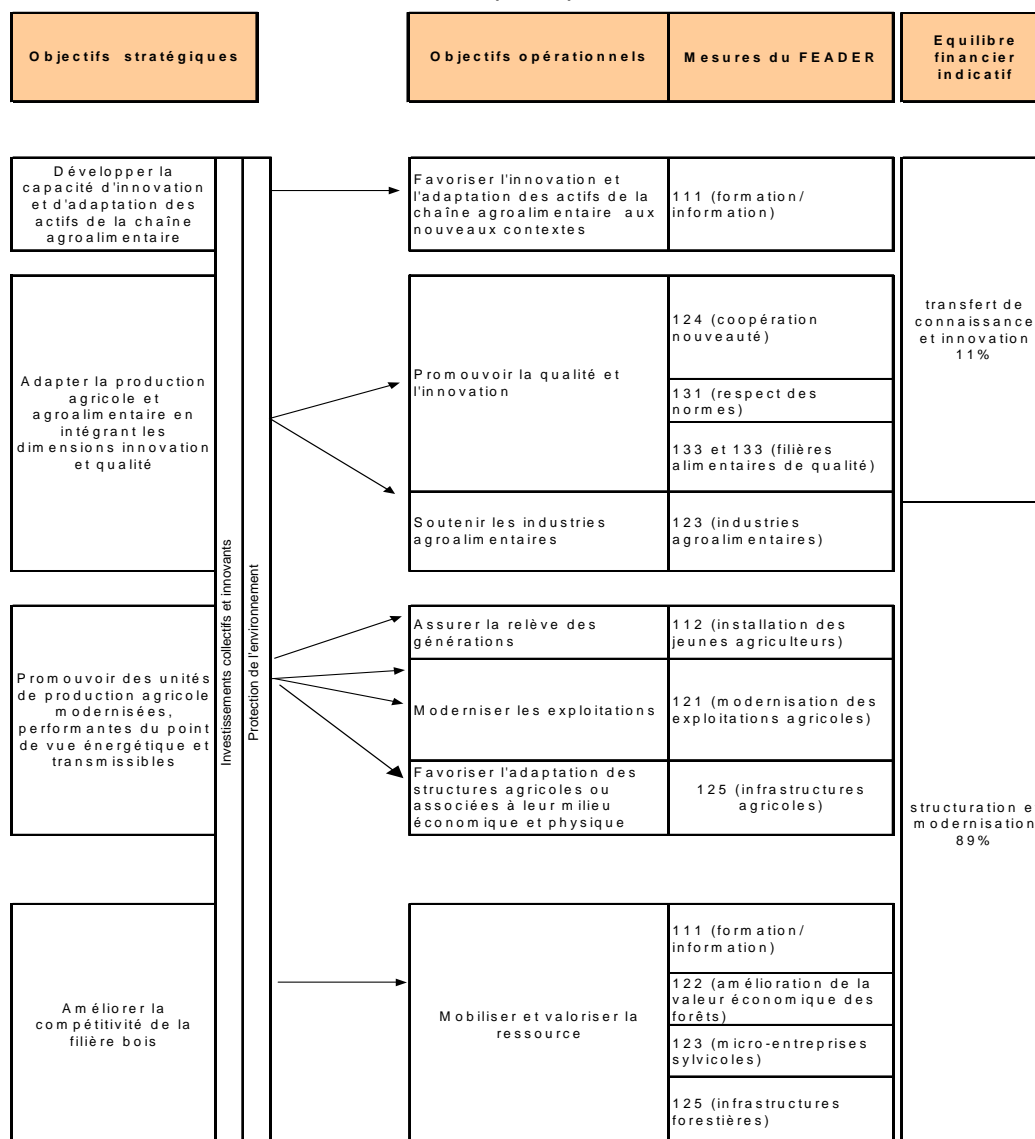
Pour ce faire, la stratégie se déclinera ainsi :

3.2.1.1 Un programme articulé autour de trois grands thèmes

...qui, tout en s'appuyant sur les axes d'action arrêtés par le règlement de développement rural, mettront l'accent sur des cibles précises susceptibles d'avoir un impact clef sur :

- l'amélioration de la compétitivité des secteurs agricole, forestier et agroalimentaire, en tenant compte de la nécessité d'améliorer la performance énergétique des exploitations agricoles ;
- la préservation d'un espace rural agricole et forestier varié, de qualité et respectueux d'un équilibre entre activités humaines et préservation des ressources naturelles, favorable à l'émergence d'un modèle d'agriculture durable tel que défini dans le cadre des réflexions menées au niveau national (« Grenelle environnement » et « Objectif Terres 2020 ») et à l'occasion du « bilan de santé » de la politique agricole commune (intégration des enjeux liés aux « nouveaux défis ») ;
- le maintien et le développement de l'attractivité économique des territoires ruraux pour les positionner comme des pôles de développement, en s'appuyant sur la diversité des ressources, des activités et des acteurs.

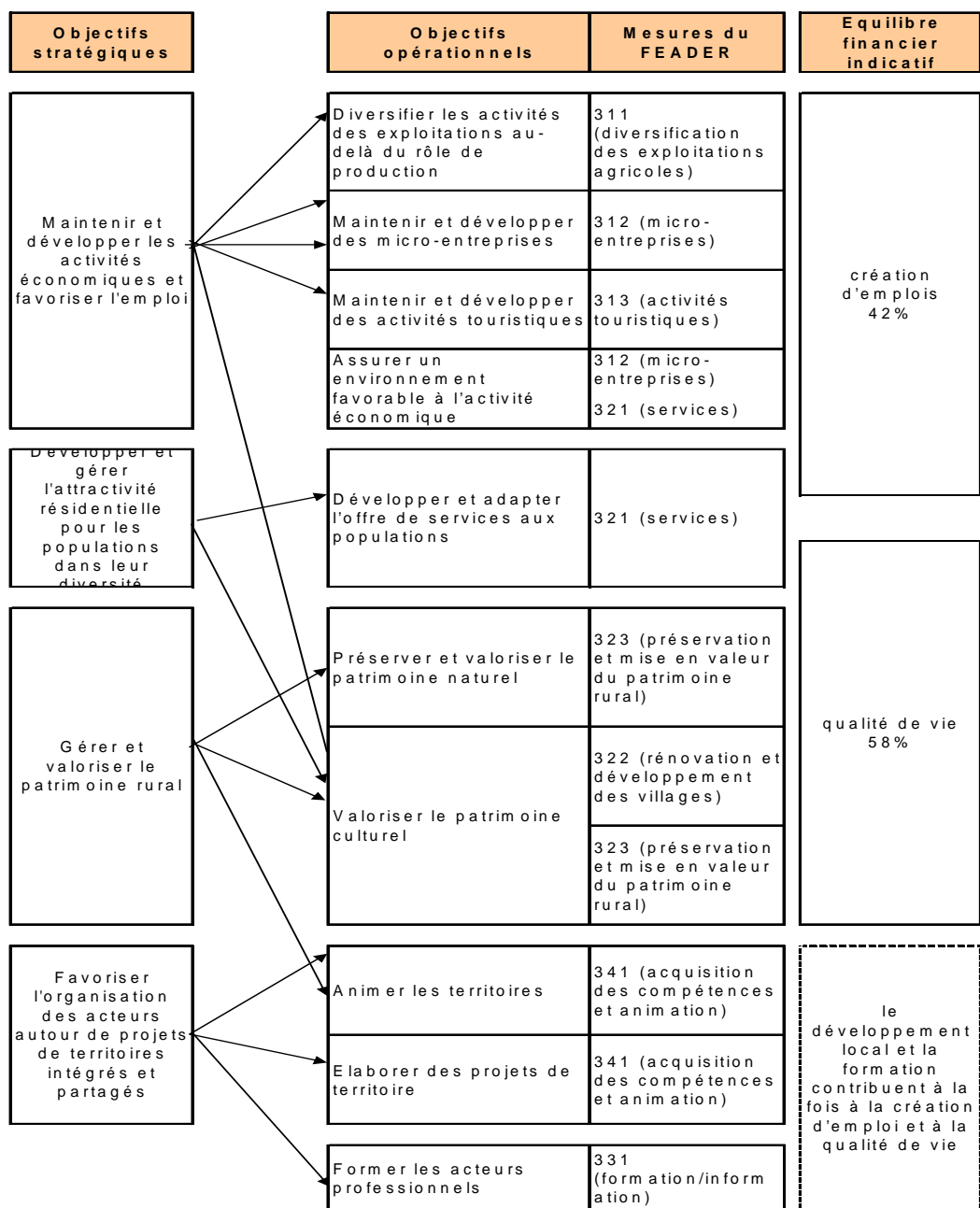
Axe 1 : environ 30% du total de la participation communautaire au PDRH



Axe 2 : environ 60% du total de la participation communautaire au PDRH

Objectifs stratégiques	Objectifs opérationnels	Mesures du FEADER	Equilibre financier indicatif
Concourir à l'occupation équilibrée de l'espace	Assurer la poursuite de l'activité agricole dans les zones difficiles menacées de déprise	211 et 212 (ICHN)	soutien aux zones défavorisées ca 48 %
Préserver l'état des ressources naturelles par une agriculture durable en particulier de façon à atteindre les objectifs du réseau Natura 2000 et de la directive cadre sur l'eau	Dans certaines conditions, améliorer les pratiques agricoles en vue d'un effet global sur la préservation de la biodiversité et de l'état des ressources en eau	214 (MAE)	agroenvironnement et gestion des terres sylvicoles ca 52 %
	Protéger la biodiversité remarquable à travers le réseau Natura 2000	214 (MAE)	
		216 (investissements non productifs - agriculture)	
	Concourir aux objectifs de la directive cadre sur l'eau par une action ciblée : préservation et restauration du bon état des eaux	227 (investissements non productifs – forêt)	
	Protéger les sols	214 (MAE)	
	Contribuer à la limitation des gaz à effet de serre	214 (MAE)	
Promouvoir la forêt comme instrument d'aménagement durable de	Pérenniser la production et prévenir les risques naturels	221 (boisement des terres agricoles) 226 (reconstitution et protection de la forêt)	

Axe 3 : environ 10% de la participation communautaire au PDRH



Axe 4 : environ 5% de la participation communautaire au PDRH

Objectifs stratégiques	Objectifs opérationnels	Mesures du FEADER	Equilibre financier indicatif
Valoriser le potentiel de développement local	Mettre en oeuvre des stratégies locales partenariales, intégrées et ciblées	411 (opérations relatives à l'axe 1)	85%
		412 (opérations relatives à l'axe 2)	
		413 (opérations relatives à l'axe 3)	
		421 (coopération entre territoires)	
Améliorer la gouvernance locale	Assurer l'élaboration et l'animation des stratégies locales, en cohérence avec l'ensemble du développement rural	431 (animation et fonctionnement)	15%

NB : le montant total par axe inclut la part Leader relative à chaque axe

Conformément à la réglementation communautaire encadrant la programmation de développement rural 2007-2013, le montant affecté à l'axe 3 inclut :

- les montants des mesures de l'axe 3 ;
- les montants de la mesure 413 ;
- les montants de la mesure 421 et 431 au pro rata du poids de la mesure 413 au sein des montants affectés à l'ensemble des mesures 411, 412 et 413.

Par ailleurs, conformément aux dispositions de l'article 17, paragraphe 3, du règlement (CE) n°1698/2005, les montants de FEADER issus de l'augmentation du taux de modulation obligatoire dans le cadre du bilan de santé et du « volet rural » du plan de relance économique européen ne sont pas soumis aux obligations d'affectation minimale par axe.

➤ **Stratégie retenue au titre des « nouveaux défis » de la politique agricole commune**

S'agissant de l'**axe 1**, on peut noter que l'objectif « *Promouvoir des unités de production agricole modernisées, performantes du point de vue énergétique et transmissibles* » évolue afin de faire apparaître de manière plus explicite la dimension concernant plus précisément la prévention des externalités négatives.

De fait, la réduction de l'empreinte écologique de l'exploitation est abordée sous trois aspects distincts et complémentaires :

- l'économie d'énergie, par le soutien à la mise en œuvre d'équipements et/ou de pratiques plus économes ;
- les énergies renouvelables, par le soutien aux équipements permettant leur production ;
- la valorisation de la biomasse et de certains effluents d'élevage, par le soutien à la mise en place d'unités de méthanisation.

Les enjeux « nouveaux défis » ainsi relevés par les mesures de l'axe 1 sont donc :

- le réchauffement climatique ;
- les énergies renouvelables ;
- la gestion de l'eau.

Les mesures prises en faveur de ces enjeux ont également un impact sur la compétitivité des exploitations agricoles : le corollaire de cette meilleure efficacité énergétique est une moindre dépendance à l'égard des énergies fossiles.

Concernant l'**axe 2**, celui-ci recueille l'essentiel des crédits européens supplémentaires alloués au PDRH pour soutenir les actions participant à relever les « nouveaux défis » de la politique agricole commune.

Plus précisément, c'est au sein de la priorité « *Préserver l'état des ressources naturelles (...)* » que seront concentrés ces moyens. La stratégie privilégiée reprend globalement la logique évoquée pour l'ensemble de l'axe :

- des mesures non spécifiques aux enjeux « nouveaux défis » mais dont la mise en œuvre bénéficie directement à ces enjeux. La déclinaison « nouveaux défis » de ce principe consiste, d'une part, dans un renouvellement du soutien à l'herbe, qui voit sa place confirmée au sein de la programmation de développement rural pour l'hexagone. D'autre part, les aides en faveur de l'agriculture biologique s'inscriront également dans cette démarche, compte tenu des objectifs qui lui ont été assignés dans le cadre du « Grenelle Environnement » notamment ;
- des mesures spécifiques aux « enjeux » nouveaux défis privilégiés pour l'Hexagone au sein de l'axe 2. Il s'agit d'une part de soutenir plus particulièrement les actions en faveur de la protection de certains captages et de renforcer les mesures prises en faveur de la biodiversité et en particulier des zones à enjeu « Natura 2000 ».

La logique d'intervention à laquelle répondent ces deux catégories de mesures est donc la suivante : favoriser la mise en place de mesures généralistes concourant de manière transversale aux différents enjeux « nouveaux défis », en articulation avec des mesures spécifiques « biodiversité » et « qualité de l'eau » qui viennent compléter ces mesures généralistes dans les territoires avec des enjeux dûment identifiés.

Ces mesures permettront donc de concourir aux enjeux suivants :

- gestion de l'eau ;
- biodiversité.

Au-delà de ces enjeux, on peut noter que d'autres bénéfiques peuvent être retirés de la mise en œuvre de ces mesures pour l'axe 2. Parmi ces bénéfiques « connexes », on peut noter :

- le recours aux pratiques herbagères qui contribue à la conservation des sols ;
- le développement des surfaces consacrées à l'agriculture biologique qui s'inscrit dans un contexte où la France est importatrice nette de produits issus de ce type d'agriculture. Renforcer la capacité française à produire biologique, c'est par conséquent contribuer à la mise en place d'une agriculture

plus en phase avec les pratiques de consommation nationales et améliorer le « bilan carbone » lié aux flux de marchandises importées.

3.2.1.2 Un programme à deux niveaux : des mesures communes à tout l'hexagone et des actions propres à chaque région.

Le territoire hexagonal se caractérise par sa variété. Paradoxalement, son unité est peut-être derrière cette diversité qui n'est pas sans lien avec les échanges inter-régionaux qui ont forgé et forgent encore les identités économiques régionales.

Pour tenir compte de cette complexité, l'architecture de programmation sera à deux niveaux :

- un socle commun à l'ensemble de l'hexagone : ce socle comprendra les mesures qui, pour des raisons d'équité et de solidarité, doivent être identiques sur l'ensemble du territoire du programme (indemnité compensatrice de handicaps naturels, installation des jeunes agriculteurs, plan « châblis » de reconstitution des forêts suite aux tempêtes de 1999, desserte en forêt pour la mobilisation de la ressource en bois, amélioration de la valeur économique des forêts ainsi que des mesures agroenvironnementales généralistes) ;
- un volet spécifique à chaque région. Etabli par le préfet de région en partenariat avec l'ensemble des acteurs locaux, cette partie de la programmation – appelée document régional de développement rural ou DRDR - permettra d'adapter la politique de développement rural aux spécificités territoriales. Cette adaptation pourra être tant quantitative (part du budget attribué à un objectif) que qualitative (ciblage sur un enjeu spécifique). Le DRDR s'appuiera sur un état des lieux de la région, une stratégie et des mesures déclinées en dispositifs et fera l'objet d'un suivi régulier auquel sera associé l'ensemble du partenariat au sein d'un comité ad hoc (cf *infra* chapitre 12).

3.2.1.3 Un programme qui soutient les démarches organisées des acteurs du développement rural

Le développement rural a fait l'objet de nombreuses initiatives visant à prendre en compte l'ensemble des activités sur un territoire donné : pays, parcs naturels régionaux par exemple (cf *supra*).

Le règlement de développement rural invite les Etats membres à consacrer au moins 5% de chaque programme à une mise en œuvre participative du développement rural, s'appuyant sur un territoire défini, un partenariat constitué et un projet arrêté (approche LEADER).

Le programme de développement rural hexagonal accompagnera prioritairement, via l'approche LEADER, les territoires organisés dotés d'un projet global de développement pluriannuel.

En parallèle, les territoires non organisés ou en cours d'organisation pourront être soutenus afin de finaliser leurs projets et acquérir les compétences nécessaires pour les mettre en œuvre.

3.2.2 UNE STRATEGIE EN PARFAITE SYNERGIE AVEC LES POLITIQUES NATIONALES EN FAVEUR DES ZONES RURALES

3.2.2.1 Articulation avec les politiques environnementales nationales

□ DISPOSITIONS TRANSVERSALES A TOUS LES ENJEUX

Le « Grenelle Environnement »

Cette appellation désigne les travaux entrepris en France depuis octobre 2007 et leur traduction en termes politiques et législatifs en ce qui concerne la gestion à long terme des questions d'environnement et de développement durable.

Dans le cadre des groupes de travail organisés, plusieurs comités opérationnels se sont penchés sur des enjeux qui font l'objet d'un traitement dans le cadre de la programmation de développement rural et qui convergent avec les « nouveaux défis » de la politique agricole commune :

- **le développement de l'agriculture biologique** : les objectifs fixés par le « Grenelle Environnement » en ce qui concerne cette thématique sont plus larges que ceux relatifs aux surfaces cultivées. Il est notamment question d'intégration de produits issus de l'agriculture biologique dans la restauration collective. Toutefois, seul l'objectif d'augmentation des surfaces en agriculture biologique est soutenu par la programmation 2007-2013 de développement rural. Les mesures mises en œuvre pour atteindre l'objectif de triplement des surfaces d'ici 2012 concourent par ailleurs aux « nouveaux défis » de la politique agricole commune actés dans le cadre du « bilan de santé » de cette politique ;
- **la performance énergétique des exploitations** : le « Grenelle Environnement » fixe des objectifs en termes de diagnostics et d'autonomie énergétique des exploitations agricoles. Cet objectif a été repris dans le cadre du « plan de performance énergétique » dont la mise en œuvre est adossée à la programmation de développement rural. Il s'agit notamment de soutenir les investissements destinés à réduire la consommation énergétique des exploitations et à accroître leur autonomie. Ces actions concourent aux enjeux « changement climatique » et « énergies renouvelables » des « nouveaux défis » du « bilan de santé » de la politique agricole commune ;
- **la protection des aires d'alimentation des captages** : il s'agit ainsi de relever le défi du bon état des eaux. A cette fin, une démarche d'identification des captages menacés par les pollutions a été engagée fin 2007, afin de repérer les territoires sur lesquels pourraient être lancés les programmes d'actions destinés aux agriculteurs. Parmi ces actions, plusieurs relèvent du PDRH et sont considérées comme concourant aux « nouveaux défis » ;
- **la promotion de la biodiversité** : en la matière, la programmation de développement rural se concentrera sur les objectifs que constituent les zones Natura 2000.

L'ensemble des réflexions menées dans le cadre du « Grenelle Environnement » et concernant l'agriculture est par ailleurs repris dans une réflexion spécifique à l'agriculture : « Objectif Terres 2020 – Pour un nouveau modèle agricole français » qui permet d'examiner la question de la production agricole à la lueur des enjeux environnementaux soulevés par le Grenelle.

Ce plan identifie les pistes, relevant du développement rural ou d'un autre cadre, qui doivent permettre la mise sur pied d'un modèle d'agriculture économiquement viable et écologiquement durable.

□ LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE

↳ Plan climat

La lutte contre le changement climatique est un enjeu prioritaire de la politique communautaire de développement rural. C'est également une priorité d'action du gouvernement français. Celui-ci a élaboré, en 2004, un plan « Climat » afin de satisfaire aux obligations du protocole de Kyoto. Ce plan a été récemment actualisé. Il comporte des actions en direction de l'ensemble des citoyens et secteurs d'activités visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre et à s'adapter au changement climatique.

Pour le secteur primaire, le Plan climat comporte un ensemble de mesures ayant pour objet de réduire les émissions de gaz à effet de serre dans le domaine agricole via des actions en faveur des économies d'énergie (conseil technique sur les consommations d'énergie dans les exploitations, encouragement au réglage des tracteurs...), de valorisation en méthane des lisiers, de gestion de dix forêts « puits de carbone » et de valorisation du bois.

La politique de développement rural interviendra au sein de ce plan d'action dans trois secteurs :

- en cherchant à diminuer à la source les gaz à effet de serres produits par l'agriculture via une sensibilisation des agriculteurs à une utilisation raisonnée des fertilisants. Cette fertilisation raisonnée permet en effet une diminution des émissions de protoxyde d'azote ;
- en soutenant les investissements ayant un impact positif sur la qualité de l'air (investissements peu consommateurs d'énergie par exemple, ...) et en particulier dans les serres (« plan serres ») ;
- Les changements climatiques auront également un impact sur les conditions d'exercice des professions agricoles et sylvicoles. Les actions de formation pourront inclure une sensibilisation des actifs de ces domaines économiques à ces évolutions et des programmes ad hoc pour les aider à s'y préparer.

Enfin, dans le cadre des mesures de relance économique prises par les autorités françaises en 2009, un plan de performance énergétique pour les exploitations agricoles a été mis en œuvre dans le cadre du plan climat (voir point ci-dessous).

↳ Plan de performance énergétique (PPE)

Ce plan élaboré et mis en œuvre en 2009 s'inscrit dans le contexte suivant :

- les travaux du « Grenelle Environnement » ont mis l'accent sur l'enjeu énergétique et le réchauffement climatique ;
- la hausse du coût de l'énergie pèse lourdement sur les exploitations agricoles.

Le PPE marque donc une double préoccupation, d'ordre environnemental et économique. Les mesures mises en œuvre sont de trois types :

- investissements dans les exploitations agricoles (avec un volet « économie d'énergie » et un volet « production d'énergie renouvelable ») ;
- soutien aux projets collectifs d'investissement dans des bancs d'essai moteur d'engins agricoles ;
- soutien aux projets de méthanisation (avec une priorité pour les actions collectives).

Ce plan a été mis en œuvre dans l'objectif de susciter des investissements dans un court laps de temps, compte tenu du contexte de crise économique dans lequel il a été conçu et mis en œuvre. Il a toutefois vocation à se prolonger dans le temps afin de poursuivre efficacement ses objectifs environnementaux. A ce titre, il a été décidé de l'articuler avec la programmation de développement rural en cours et plus particulièrement avec l'initiative du soutien en faveur des « nouveaux défis » de la politique agricole commune, dont les enjeux « changement climatique » et « énergies renouvelables » sont parfaitement intégrés dans le PPE.

Enfin, il convient de noter que le PPE complète les outils mis en œuvre dans le cadre du « plan climat » contre le changement climatique.

↳ **Biocombustibles**

La politique nationale pour la valorisation non alimentaire de la biomasse repose sur les plans biocombustibles, biocarburants et bio-produits-biomatériaux.

Sur le plan de la production de chaleur, la biomasse représentait, en 2005, 10% de la consommation finale d'énergie, ce qui en faisait la principale source d'énergies renouvelables en France. Le plan biocombustibles et les programmations pluriannuelles d'investissements du secteur énergétique visent à porter cette contribution à près de 15% à l'horizon 2010, tout en triplant dans le même temps la production d'électricité issue de la biomasse par cogénération.

Pour atteindre ces objectifs ambitieux, plusieurs outils seront utilisés : l'obligation d'achat par les distributeurs d'électricité produite à partir de biogaz et de biomasse, un programme « bois énergie » prévoyant la création de 1000 chaufferies bois en milieu rural, un taux de TVA réduit sur l'abonnement aux réseaux de chaleur issue de la biomasse.

Le programme de développement rural interviendra au sein de ce plan d'action en aidant les petites entreprises intervenant en amont de la production de bio-énergies (soutien aux micro-entreprises forestières par exemple) ou les projets visant à développer la production d'énergies renouvelables (investissements liés à la production de cultures énergétiques tant au niveau des exploitations que des coopératives).

↳ **Biocarburants**

Le gouvernement français a fixé des objectifs ambitieux mais réalistes pour l'incorporation de biocarburants dans les carburants : 5,75% en valeur énergétique dès 2008, 7% en 2010 et 10% à l'horizon 2015. Ces objectifs vont au-delà de ceux préconisés par la directive du 8 mai 2003 sur la promotion des biocarburants ou autres carburants renouvelables dans les transports (5,75% en 2010) ainsi que par la communication de la Commission au Conseil et au Parlement du 10 janvier 2007 (10% en 2020).

Pour atteindre ses objectifs, la France a mis en place dès 2005 deux instruments d'aide aux filières biocarburants : une exonération de la taxe intérieure sur les produits pétroliers (partielle pour le biodiésel et le bioéthanol, totale pour les huiles végétales pures utilisées comme carburant agricole), un supplément au titre de la taxe générale sur les activités polluantes pour les distributeurs ne respectant pas les objectifs d'incorporation nationaux.

La politique de développement rural interviendra en complément de cette politique en faveur des biocombustibles et des biocarburants à un niveau individuel ou local selon trois axes :

- le **développement de la filière biocarburants** : la mesure 121 (aide en faveur des exploitations agricoles) pourra soutenir les investissements liés à la production de cultures énergétiques tant au niveau des exploitations que des coopératives
- l'amélioration des **revenus** des agriculteurs via la mesure 311 diversification de l'économie agricole. Cette mesure permet en effet à l'agriculteur de compléter ses revenus par une activité annexe et de conforter ainsi l'équilibre financier de son exploitation. Cette mesure pourra permettre ainsi la vente de bioénergie (biogaz par exemple) ;
- l'**accueil des populations** ainsi maintenues dans l'espace rural via les mesures en faveur des services de base pour l'économie et la population rurale et le développement des micro-entreprises.

□ **REDUCTION DES EMISSIONS D'AMMONIAC :**

La réduction des émissions d'ammoniac passe par une politique nationale et des incitations financières accordées au titre de la programmation de développement rural.

Le programme national de réduction des émissions de polluants atmosphériques, arrêté en application de la directive 2001/81/CE fixant des plafonds nationaux pour certains polluants atmosphériques, a mis en place une série de mesures visant à réduire les émissions d'azote dans le secteur agricole alliant tous les types d'interventions publiques : volontariat, réglementation, incitations

financières. Au sein de ces mesures figurent l'adaptation de l'alimentation du bétail (installations d'alimentation biphasée obligatoires pour certaines productions telle l'élevage de porcs), l'amélioration du stockage et de l'épandage du lisier (réglementation, PMPOA), la limitation des émissions d'ammoniac provenant de l'utilisation d'engrais minéraux (réglementation et incitation financière), l'information des agriculteurs (volontariat). Une étude a également été lancée pour dégager les meilleures pratiques en matière de réduction d'émission d'azote dans les divers Etats membres de l'Union européenne qui doit déboucher sur la publication d'une brochure à destination des agriculteurs.

La première phase du programme de maîtrise des pollutions d'origine agricole (PMPOA 1) a permis de doter 37 000 élevages de plus de 100 unités de gros bétail des capacités de stockage des effluents suffisantes pour les épandre au moment les plus appropriées. Le PMPOA 2 (2002-2006) garde les mêmes objectifs mais les conditionne au respect de bonnes pratiques en matière de fertilisation. De ce fait, les apports de fertilisants azotés sont réduits et par conséquent les émissions gazeuses d'ammoniac. En outre des aides spécifiques sont accordées aux éleveurs pour qu'ils se dotent de système d'épandage près du sol ou d'injection directe du lisier dans le sol pour limiter les émissions d'ammoniac. Ce plan d'action concerne près de 100 000 élevages. Il donnera tous ses effets à compter de 2009²¹.

Le programme de développement rural complètera cette action. Un dispositif à destination de la filière élevage permettra de continuer à soutenir les efforts des agriculteurs en matière de maîtrise et de stockage des effluents. Des mesures agro-environnementales visant à encourager la pratique extensive des prairies et à réduire la fertilisation azotée seront également mises en œuvre. La formation permettra de sensibiliser les agriculteurs tant aux problèmes de stockage et d'épandage que de modes d'alimentation des animaux.

Politique financées sur fonds nationaux et programme de développement rural cofinancé par le FEADER participeront tous deux à l'atteinte des obligations de la France en matière d'émissions d'ammoniac.

□ **GESTION QUANTITATIVE ET QUALITATIVE DE L'EAU**

L'atteinte des objectifs de la directive-cadre sur l'eau est une priorité nationale.

↳ **qualité**

Le gouvernement français a mis en place pour la période 2006-2009 un plan interministériel de réduction des risques liés aux pesticides qui vise à réduire en 5 ans de 50% les quantités vendues de substance actives les plus dangereuses. Ce plan est organisé autour de 5 axes : agir sur les produits en améliorant leurs conditions de mise sur le marché, agir sur les pratiques en minimisant le recours aux pesticides, développer la formation des professionnels, améliorer la connaissance et la transparence en matière d'impact sanitaire et environnemental, évaluer les progrès accomplis. Ce plan prévoit notamment des mesures réglementaires comme le respect de zones non traitées le long des cours d'eau ou des mesures économiques comme des taxes accrues sur les matières actives les plus dangereuses

Conformément à la réglementation communautaire, les autorités françaises ont également mis en œuvre un plan d'action relatif aux nitrates.

Le programmes de développement rural hexagonal s'articulera avec ces deux plans d'action pour répondre aux obligations communautaires en matière de qualité de l'eau :

- le respect de la conditionnalité et des exigences minimales en matière de fertilisants et de phytosanitaires pour pouvoir bénéficier d'une aide pleine et entière au titre de certaines mesures de l'axe 2 garantira un niveau minimal de bonnes pratiques ;

²¹ Les engagements souscrits au titre du PMPOA II pouvaient être contractés jusqu'au 31 décembre 2006. Les contractants ont 3 ans pour réaliser les travaux pour lesquels ils ont contracté avec l'Etat.

- des mesures agro-environnementales visant à réduire l'utilisation de fertilisants et de phytosanitaires, à maintenir et entretenir les mares, les plans d'eau, les roselières et les zones humides seront proposées aux agriculteurs ;
- le soutien aux investissements dans les exploitations agricoles (cf *supra*) permettra de limiter les pollutions .

Par ailleurs, la démarche d'identification des captages menacés par des pollutions mise en œuvre à partir de fin 2007 a permis d'élaborer une liste de plus de 500 captages (liste non fermée) permettant de cibler les actions plus précisément sur les territoires pertinents.

↳ **quantité**

Une politique nationale volontariste a été élaborée afin de garantir une utilisation raisonnée et partagée de l'eau. Elle mobilise l'ensemble des outils disponibles : réglementation (autorisations de prélèvement), approche participative (telle l'incitation à la gestion collective de la ressource), plan d'action (plan de gestion de la rareté de l'eau), fiscalité (redevance modulée en fonction de l'état de la ressource). Les règles de la conditionnalité ont également eu pour conséquence un accroissement du nombre de compteurs volumétriques, facilitant ainsi la gestion de la ressource.

La programmation 2007-2013 s'attachera à compléter cette action en faveur de la maîtrise de la consommation en proposant aux agriculteurs des mesures agroenvironnementales visant à limiter les consommations d'eau liées à l'irrigation, notamment dans les secteurs où un déficit chronique est constaté et une aide aux investissements permettant une meilleure gestion de la ressource en eau.

Parmi les différentes mesures agroenvironnementales, le maintien et l'entretien des mares, des plans d'eau, des roselières et des autres zones humides est un élément clef de la régulation des nappes et des cours d'eau et apporte une contribution essentielle à la régulation quantitative de l'eau. Il appartiendra à chaque région de mobiliser ces mesures en tant que de besoin²².

□ **PAYSAGE**

Le maintien des paysages agricoles et sylvicoles traditionnels figure parmi les orientations stratégiques de la Communauté. Le paysage est également un enjeu national fort. La France s'est dotée de plusieurs instruments pour préserver voire accroître la qualité paysagère. Ces instruments visent tant à conserver les paysages traditionnels qu'à permettre une bonne insertion de bâtiments nouveaux au sein de ces paysages :

- en 1977 loi sur l'architecture instituant les CAUE (conseils d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement) ouverts à tous, collectivités comme particuliers. Ces conseils apportent aux particuliers une aide gratuite à la décision et à la conception pour l'intégration paysagère ;
- institution des schémas d'urbanisme et de chartes paysagères ;

Le programme de développement rural interviendra en complément de ces politiques de deux façons. Les mesures en faveur des zones défavorisées, parce que participant au maintien d'une agriculture dans les régions à handicaps naturels et par là même à un entretien des paysages et celles destinées à préserver ou restaurer la biodiversité (mesures généralistes ou ciblées) concourront à l'objectif communautaire. En outre les aides aux investissements cofinancées par l'Union européenne pourront comporter des incitations financières en faveur des projets intégrant une action en faveur d'une meilleure insertion paysagère.

²² Il est à noter que la loi relative au développement des territoires ruraux institue une exonération de taxe sur le foncier non bâti pour les prés et landes situés en zone humide et faisant l'objet d'un engagement de gestion de 5 ans.

□ **BIODIVERSITE**

↳ **biodiversité remarquable**

La France a fait le choix de mettre en œuvre la gestion des sites Natura 2000 sur la base du volontariat afin de respecter les principes participatifs du développement durable et de ne pas opposer activités économiques et respect de l'environnement. C'est la raison pour laquelle elle ne recourra pas aux mesures 213 et 223 permettant de compenser les coûts supportés et les pertes de revenus subis par les restrictions liées aux directives dites « Natura 2000 ».

La gestion des sites Natura 2000 s'organise ainsi : un comité de pilotage est constitué pour chaque site Natura 2000. Ce comité de pilotage conduit l'élaboration du document d'objectifs (DOCOB) du site. Le DOCOB est à la fois un document de diagnostic et un document d'orientation pour la gestion des sites Natura 2000, avec comme objectif premier la protection de la nature. Le DOCOB précise les espèces et habitats d'intérêt communautaire présents sur le site. Il prévoit des mesures de gestion pour chaque secteur d'activités, adaptées aux enjeux de conservation des espèces et habitats identifiés.

Les mesures de gestion, toutes basées sur des dispositifs contractuels, sont de deux types :

- mesures de bonne gestion consignées dans la charte Natura 2000. En contrepartie de l'adhésion à la charte, les propriétaires contractants peuvent être exonérés de la taxe foncière sur les propriétaires non bâties ;
- mesures entraînant surcoûts et/ou manques à gagner qui font l'objet d'un contrat Natura 2000.

Le programme de développement rural hexagonal participera au financement de la gestion courante des sites Natura 2000 entraînant surcoûts ou manques à gagner (via les mesures agroenvironnementales pour les territoires agricoles, les investissements non productifs pour les milieux sylvicoles et la préservation et la mise en valeur du patrimoine rural pour les milieux autres, cf aussi stratégie de l'axe 3).

Le FEDER pourra prendre en charge les documents de gestion dans certaines circonstances et prendra également en charge les infrastructures liées à la biodiversité dans les sites Natura 2000.

↳ **biodiversité hors zones remarquables**

Les autorités françaises ont adopté une stratégie nationale pour la biodiversité qui couvre tant les zones remarquables que la biodiversité ordinaire. Cette stratégie s'appuie sur des dispositifs réglementaires, financiers et de recherche. Entre autres :

- à titre réglementaire : la loi d'orientation agricole de 2006 ouvre la possibilité d'inclure dans le bail rural, lors de sa conclusion ou de son renouvellement, des clauses visant au respect de pratiques environnementales, moyennant une réduction du prix du fermage ;
- à titre financier : appuis financiers aux associations naturalistes pour des actions agricoles hors zones Natura 2000 ; l'exonération totale, pour les zones humides bénéficiant d'une mesure de protection (réserve naturelle, arrêté de biotope, Natura 2000, parcs nationaux et PNR,...) de la part communale de la taxe sur le foncier non bâti et l'exonération de moitié dans les autres zones. L'exonération est conditionnée par un engagement du propriétaire et du fermier en cas de bail rural en faveur d'une gestion appropriée de la zone humide.
- au titre de la recherche et de la préservation des ressources : subventions aux actions de recherche, de suivi et d'expertise et action, mise en place de conservatoire ex-situ de ressources génétiques (cryobanquennationale), conservatoires (ex : conservatoire du littoral).

Le programme de développement rural hexagonal soutiendra la politique en faveur de la biodiversité hors zones Natura 2000 à travers, entre autres, :

- -la sensibilisation des agriculteurs (mesure formation) ;

- -la mise en œuvre de mesures agroenvironnementales généralistes et de mesures en faveur de l'occupation équilibrée du territoire qui ont un effet important sur le maintien des espèces fauniques et floristiques ;
- -la mise en œuvre de mesures territorialisées spécifiques si des enjeux sont identifiés ;
- -le soutien au maintien et à la valorisation du patrimoine naturel tel que prévu à l'axe 3 (cf infra) ;
- -l'aide aux investissements non productifs à visée environnementale.

□ **QUALITE DES SOLS**

Le programme de développement rural sera au cœur de la politique visant à améliorer la qualité des sols .

Des mesures agroenvironnementales territorialisées permettront de répondre à des besoins localisés en matière de lutte contre l'érosion. Un soutien aux forêts ayant un rôle avéré de protection en montagne sera également mis en œuvre. L'encadrement des prélèvements pour l'irrigation permet en outre de conserver la structure des sols en évitant les effets de tassement et d'entraînement des couches supérieures du sol.

Ces dispositions renforceront les mesures prises dans le cadre de la conditionnalité telle la mise en place d'une surface minimale en couvert environnemental en hiver pour contenir les transports de particules du sol.

La lutte contre l'appauvrissement en matières organiques des sols passera par la conditionnalité (non brûlage des résidus de culture qui permet de préserver la matière organique des sols), des mesures en faveur de la rotation des cultures, un soutien à l'agriculture biologique²³.

²³ Le sol a tendance à s'enrichir en matière organique grâce aux pratiques d'agriculture biologiques telles que la rotation des cultures, l'enfouissement des résidus de culture, mais également, l'apport en carbone associé à la fumure organique.

□ **CONCLUSION**

La politique environnementale cofinancée par le FEADER a un objectif structurel à moyen et long termes : faire évoluer les modes de production agricole et de gestion sylvicole sur la base du volontariat. La politique menée sur fonds strictement nationaux est une politique qui, tout en étant également structurante, est centrée sur des enjeux environnementaux plus ciblés. L'action transversale du FEADER viendra donc compléter l'action sectorielle des politiques nationales pour répondre à l'ensemble des enjeux environnement européens.

		Enjeux environnementaux prioritaires de l'UE					Autres enjeux environnementaux		Enjeux "nouveaux défis" *			
		Natura 2000	Biodiversité	DCE gestion quantitative et qualitative	Lutte contre le changement climatique	Paysage	Ammoniac	Erosion	Changement climatique	Energies renouvelables	Gestion de l'eau	Biodiversité
FEADER	Axe 2	Occupation équilibrée du territoire	211/212	211/212	211/212	211/212	211/212	211/212				
		Préserver l'état des ressources naturelles par une agriculture durable	214/216	214/216	214/216	214/216	214	214/216			214	214
		Promouvoir la forêt comme instrument d'aménagement durable de l'espace	227	227	221/226/227	221/226	221/227	221	221/226/227			
	Autres axes	Axe 3	323-A et 323-B	323-D	323 D	diverses mesures de l'axe 3	323-C		323-D			
		Axe 1		111/121-B	111/121	111/121 B et C	121	111/ 121	111/121 B	121/125	121/125	125
AUTRE		Politique nationale/intervention complémentaire d'autres fonds	Feder	stratégie française pour la biodiversité	plan interministériel de réduction des risques liés aux pesticides/ plans d'action en faveur d'une utilisation raisonnée et partagée de l'eau	plan climat plans biocombustibles, biocarburants et bioproduits-biomatériaux	loi sur l'architecture du 03/01/1977 loi paysage du 08/01/1993 charte paysagère et/ou environnementale loi de développement des territoires ruraux (création des périmètres de protection des espaces agricoles et naturels périurbains)	programme national de réduction des émissions de polluants atmosphériques incluant le programme de maîtrise des pollutions d'origine agricole (PMPOA)	enjeu identifié et traité via des politiques sectorielles (eau, forêt...)	Plan de performance énergétique	Grenelle de l'environnement	
		conditionnalité 1er pilier										

enjeu prioritaire
 enjeu identifié
 action ou impact possible
 213 n° de la mesure du programme de développement rural ou nom du plan d'action

* L'entrée "nouveaux défis" du tableau ne mentionne que les mesures répondant à un enjeu jugé prioritaire et pour lequel les crédits du FEADER issus de l'augmentation de la modulation additionnelle sont mobilisés.

Compte tenu de l'importance des enjeux environnementaux

- les mesures appropriées seront prises afin de s'assurer que l'objectif de 6% de surface agricole exploités en agriculture biologique à horizon 2013 indiqué dans le présent programme soit atteint ;
- une attention particulière sera apportée au niveau d'utilisation des pesticides. Parvenir à une meilleure maîtrise de l'utilisation des pesticides est un objectif important qui pourra faire l'objet de mesures appropriées en cours de programmation.

3.2.2.2 Articulation avec les autres politiques nationales en faveur des zones rurales

Le programme de développement rural hexagonal interviendra, en outre, en parfaite cohérence avec les politiques de développement économique menées tant à l'échelon de l'hexagone qu'à l'échelon régional ou trans-régional. Cette cohérence sera assurée

Les politiques cofinancées par l'Union européenne interviennent sur ces deux axes dans des proportions variables et selon des approches diverses. Elles sont complétées par des fonds purement nationaux.

- soit par la complémentarité des actions :
 - au niveau hexagonal, les mesures mises en œuvre dans le programme de développement rural hexagonal pourront compléter les politiques structurelles financées sur fonds majoritairement nationaux. Ainsi, concernant les technologies de l'information et de la communication (TIC), la politique d'infrastructures et d'accessibilité visant l'équité territoriale sera financée, dans le cas courant, sans cofinancement du FEADER. En revanche la politique d'utilisation, cherchant à promouvoir les TIC comme instrument d'innovation au niveau des territoires, trouvera sa place au sein du présent programme. Toutefois, dans le cadre du « volet rural » du plan de relance économique européen, un appel à projets national sera organisé afin d'affecter l'enveloppe de FEADER spécifiquement dédié au développement d'infrastructures pour l'Internet à haut débit ;
 - au niveau régional, les mesures retenues devront être cohérentes avec les schémas régionaux de développement économique et les contrats de projets Etat-région, sans pour autant servir au financement de ceux-ci ;
- soit par la synergie des interventions : ainsi les pôles d'excellence rurale pourront-ils concentrés crédits nationaux et crédits communautaires sur les mêmes projets, les crédits nationaux servant alors de contreparties nationales au FEADER, afin d'en faciliter la mise en œuvre.

3.2.3 UNE STRATEGIE PARTICIPANT AUX OBJECTIFS DE LISBONNE ET DE GÖTEBORG

3.2.3.1 Lien avec la stratégie de Lisbonne

La stratégie de Lisbonne vise à renouveler les bases de la compétitivité européenne, à augmenter son potentiel de croissance ainsi que sa productivité et à renforcer la cohésion sociale en misant principalement sur la connaissance, l'innovation et la valorisation du capital humain.

La politique de développement rural cofinancée par l'Union européenne s'inscrit pleinement dans cette stratégie. En soutenant les investissements elle participera à l'amélioration de la productivité. En encourageant l'initiative, que ce soit par l'aide à la coopération, le soutien à l'activité en zones défavorisées ou l'appui à la création de petites entreprises artisanales ou de services, elle participera à une croissance riche en emplois, seule susceptible de renforcer la cohésion sociale. En favorisant l'accès des actifs des zones rurales, qu'ils relèvent du secteur primaire, secondaire ou tertiaire, à la formation et en soutenant les projets élaborés sur le terrain par les acteurs économiques, sociaux et institutionnels, elle misera sur les compétences humaines.

Plus précisément, la politique de développement rural participera à la mise en œuvre du programme national de réforme français, déclinaison nationale de la stratégie de Lisbonne, tel qu'arrêté le 11 octobre 2005. Elle permettra en effet de :

- promouvoir une croissance respectueuse de l'environnement (priorité 1.6 du programme national de réforme) en luttant contre le changement climatique, en intégrant dimension économique et préoccupation écologique et en réduisant les pollutions locales engendrées par l'agriculture ;
- investir dans le capital humain (priorité 2.5 c) ;
- stimuler la recherche et l'innovation (priorité 3.1) des entreprises ;
- développer l'emploi dans les zones rurales (priorité 2.1) ;
- faciliter la cohésion et l'attractivité des territoires (priorité 3.5) en favorisant le développement durable des territoires.

Par ailleurs, la mise en œuvre du volet « développement rural » du plan de relance économique européen permettra de soutenir le développement d'infrastructures pour l'Internet à haut débit, qui

constitue un enjeu transversal aux problématiques de développement économique et de l'emploi, de formation et d'attractivité des territoires ruraux.

Ainsi la politique de développement rural participera-t-elle à la politique de croissance et de l'emploi basée sur une compétitivité accrue, la valorisation du potentiel humain et le développement durable, telle que définie à Lisbonne en 2000 et Göteborg en 2001, et réaffirmée lors du Conseil européen de Bruxelles des 22 et 23 mars 2005.

Le tableau ci-dessous synthétise les principaux apports de la politique de développement rural à la stratégie de Lisbonne :

Axe	N° de mesure	Mesure	Contribution à la stratégie de Lisbonne	Contribution FEADER à l'objectif de création ou de préservation d'emplois
1	111	formation professionnelle et actions d'information	*renforce le capital humain *œuvre à une meilleure cohésion sociale en permettant l'accès des actifs des zones rurales à la formation continue à l'instar de ceux des zones urbaines *participe à l'accroissement de la productivité	10% du montant de l'axe 1 soit ca 200M€
	112	installation de jeunes agriculteurs	*permet le maintien de l'emploi en zone rurale *accélère les mutations techniques *participe à l'accroissement de la productivité	
	121	modernisation des exploitations agricoles	*accélère les mutations techniques *participe à l'accroissement de la productivité *promeut une croissance durable basée sur le respect de l'environnement et renouvelle ainsi les bases de la compétitivité (prise en compte des externalités)	
	123	accroissement de la valeur ajoutée des produits agricoles et sylvicoles	*accélère les mutations techniques *participe à l'accroissement de la productivité *participe à une économie à haute valeur ajoutée	
	124	coopération en vue de la mise au point de nouveaux produits, procédés et technologies dans les secteurs agricole et alimentaire et dans le secteur forestier	*participe à la recherche et à l'innovation *participe à une économie à haute valeur ajoutée	
2	125	Infrastructures agricoles	*promeut une croissance durable basée sur le respect de l'environnement et renouvelle ainsi les bases de la compétitivité (prise en compte des externalités)	impact indirect sur la création ou le maintien d'emplois
		ensemble des mesures +323	*promeut une croissance durable basée sur le respect de l'environnement et renouvelle ainsi les bases de la compétitivité (prise en compte des externalités) *promeut la diffusion de pratiques agricoles et sylvicoles innovantes *renforce l'attractivité des territoires	

Axe	N° de mesure	Mesure	Contribution à la stratégie de Lisbonne	Contribution FEADER à l'objectif de création ou de préservation d'emplois
	311	diversification vers des activités non agricoles		
	312	aide à la création et au développement des microentreprises en vue de promouvoir l'entrepreneuriat et de renforcer le tissu économique	*participe au maintien et/ou à la création d'emplois	
	313	promotion des activités touristiques		
3	321	services de base pour l'économie et la population rurale	*renforce la cohésion sociale <i>Contribution transversale (développement des infrastructures pour l'Internet à haut débit)</i>	45% des crédits de l'axe 3 soit ca 270 M€
	331	formation et information des acteurs économiques dans les domaines couverts par l'axe 3	*renforce le capital humain *œuvre à une meilleure cohésion sociale en permettant l'accès des actifs des zones rurales à la formation continue à l'instar de ceux des zones urbaines *participe à l'accroissement de la productivité	
	341	acquisition des compétences et animation en vue de l'élaboration et de la mise en œuvre d'une stratégie locale de développement	*renforce le capital humain *œuvre à une meilleure cohésion sociale en favorisant la synergie entre les différents acteurs ruraux *participe à une croissance durable fondée sur des démarches volontaires et ascendantes	
4		approche LEADER	*renforce le capital humain *œuvre à une meilleure cohésion sociale en favorisant la synergie entre les différents acteurs ruraux *participe à une croissance durable fondée sur des démarches volontaires et ascendantes *permet la diffusion des pratiques innovantes	impact inclus dans les axes 1 à 3

3.2.3.2 Lien avec la stratégie de Göteborg

La stratégie de Göteborg fait du développement durable un impératif s'imposant aux Etats membres. La durabilité s'entend au niveau économique, sociétal et environnemental.

Les programmes de développement rural français s'inscriront pleinement dans cette stratégie :

- la durabilité économique sera au cœur de la mise en œuvre. Elle sera assurée par un processus rigoureux de définition des aides et de sélection des projets. Le suivi quantitatif et qualitatif permettra de réajuster la politique suivie en tant que de besoin ;
- la durabilité sociétale sera garantie par les processus partenariaux mis en œuvre à chaque étape de la programmation : définition, suivi, mise en œuvre. L'axe 4 aura un rôle particulier à jouer à cet égard ;
- la durabilité environnementale : l'Union européenne a fait du respect de l'environnement un objectif s'imposant à l'ensemble des politiques mises en œuvre, soulignant ainsi que la dimension environnementale doit être partie intégrante de toute action publique. Cette dimension occupera une place encore accrue au sein du programme de développement rural hexagonal compte tenu des « nouveaux défis » assignés à la politique agricole commune dans le cadre du « bilan de santé » de cette dernière. Forte de cette analyse, la France souhaite faire de l'amélioration de l'environnement un objectif auquel concourt l'ensemble des axes de développement rural et non les seuls dispositifs de l'axe 2. Pour ce faire, elle cherchera à intégrer la dimension environnementale dans la définition même de certains dispositifs et permettra la mobilisation de mesures diverses pour soutenir un projet à caractère environnemental.

INTEGRATION DE LA DIMENSION ENVIRONNEMENTALE DANS LA DEFINITION DES DISPOSITIFS D'AIDE

Comme indiqué dans le Plan stratégique national, la protection de l'environnement est un enjeu commun à l'ensemble du programme de développement rural. La politique menée en faveur de cet enjeu reposera sur des actions visant à :

- promouvoir des pratiques économiques favorables à l'environnement ;
- limiter la pression sur la ressource ;
- favoriser les économies d'énergie.

Le tableau ci-dessous précise l'apport des principales mesures des 3 axes (hors mesures agroenvironnementales et mesures en faveur de la forêt) qui intégreront une dimension environnementale forte.

Axe	N° de mesure	Mesure	Apport environnemental
1	111	formation	sensibilisation à l'impact environnemental des activités économiques + évolution des pratiques
	112	installation des jeunes agriculteurs	aide complémentaire pour les installations en zones défavorisées afin de permettre une occupation équilibrée du territoire
	121	modernisation des exploitations agricoles	aide complémentaire pour les investissements utilisant des matériaux naturels + dispositifs en faveur en faveur des investissements environnementaux (économie d'énergie etc)
	125	infrastructures agricoles	- développement des projets de méthanisation et des infrastructures nécessaires à l'établissement de diagnostics d'efficacité énergétique - les retenues collinaires participeront à la rationalisation de la gestion de l'eau
	132 et 133	produits de qualité	développement d'une production favorable à l'environnement (ex : agriculture biologique)
2	211 et 212	zones défavorisées	permet l'occupation équilibrée du territoire et donc la préservation de la biodiversité ordinaire + engagement environnemental supplémentaire (taux de chargement)
3	323	préservation et mise en valeur du patrimoine rural	permettra, entre autres, l'élaboration et l'animation des DOCOB (documents de gestion des sites Natura 2000) et les actions de gestion conduites par des acteurs ruraux non agricoles et non forestier
	341	acquisition de compétences et animation	permettra par exemple l'émergence des chartes forestières

La politique en faveur des économies d'énergie prendra la forme

- de la recherche d'une moindre consommation énergétique
- de la recherche d'une meilleure efficacité énergétique
- d'actions en faveur du développement d'énergies renouvelables.

Plusieurs démarches seront utilisées pour ce faire :

- les outils directs :
 - la sensibilisation : la mesure « formation » permettra de sensibiliser l'ensemble des acteurs du monde rural, qu'ils soient agriculteurs, sylviculteurs ou autres, à l'enjeu énergétique, à titre individuel ou collectif, et aux moyens d'y répondre ;
 - l'incitation dont le support principal seront les aides aux investissements. Des dispositifs spécifiques sont prévus en ce sens. Ainsi le dispositif 121-c permettra-t-il de soutenir les investissements favorisant les économies d'énergie dans les exploitations agricoles et permettant de développer les énergies renouvelables et le dispositif 125-c permettra le développement d'actions collectives visant la mise en place d'outils de diagnostic de la performance de l'outil de production et de projets de méthanisation.
- les outils indirects

Participeront en effet à cette politique

- toutes les mesures conduisant à une gestion des déchets
- toutes les mesures visant à la limitation des engrais
- toutes les mesures en faveur de la forêt, qui en rendant disponible la ressource, facilitent le remplacement des énergies fossiles par des énergies renouvelables
- les outils à disposition pour la construction de projets visant le développement des énergies renouvelables (cf infra)²⁴

²⁴La politique en faveur des économies d'énergies soutenue par le FEADER viendra en complément des actions menées sur crédits nationaux tels les réglages de tracteurs, les bilans énergétiques proposés par les chambres d'agriculture ou le conseil agricole...

□ **MOBILISATION DE MESURES EN FAVEUR D'UN PROJET A CARACTERE ENVIRONNEMENTAL**

En outre diverses mesures sont mobilisables pour porter un projet à caractère environnemental. Le tableau ci-dessous illustre ainsi les soutiens possibles pour un projet en faveur des bioénergies.

Axe 1 « Amélioration de la compétitivité des secteurs agricole et forestier »

	Code de la mesure	Intitulé de la mesure	Exemples de dispositifs possibles en bioénergie ou pour l'amélioration de la performance énergétique
Restructurer et développer le potentiel physique et promouvoir l'innovation	121	Modernisation des exploitations	Investissements en faveur de la production et de l'utilisation des bioénergies dans les exploitations agricoles et pour l'amélioration de la performance énergétique de celles-ci.
	123	Accroissement de la valeur ajoutée des produits sylvicoles et agricoles	Aide à l'investissement pour la production de combustible
	124	Coopération en vue de la mise au point de nouveaux procédés et technologies dans les secteurs agricole et alimentaire	Développement de produits et procédés pour la production d'énergie à partir de produits agricoles
	125	Infrastructures agricoles	Aide à la mise en place de projets de méthanisation et en faveur des infrastructures pour les diagnostics de performance énergétique (bancs d'essai moteurs) et soutien aux infrastructures pour une gestion raisonnée de la ressource eau.

Axe 2 « Aménagement de l'espace »

	Code de la mesure	Intitulé de la mesure	Exemples de dispositifs possibles en bioénergie ou pour l'amélioration de la performance énergétique
Utilisation durable des terres sylvicoles	221	Aide au premier boisement de terres agricoles	Un premier boisement peut créer à long terme la ressource en matière première pour l'utilisation du bois comme énergie.
	222	Première installation de systèmes agroforestiers sur des terres agricoles	

Axe 3 « Qualité de vie en milieu rural et diversification de l'économie rurale »

	Code de la mesure	Intitulé de la mesure	Exemples de dispositifs possibles en bioénergie ou pour l'amélioration de la performance énergétique
Diversification de l'économie	311	Aide à la diversification vers des activités non agricoles	Vente d'énergie (biomasse comme combustible et carburant, biogaz...)
	312	Aide à la création et au développement des microentreprises en vue de promouvoir l'entrepreneuriat et de renforcer le tissu économique	Entreprises orientées vers la production ou le développement des bioénergies
Amélioration de la qualité de la vie en milieu rural	321	Services de base pour l'économie et la population rurale	Fournir des biocombustibles pour le chauffage ou l'électricité ; méthanisation collective de déchets (effluents d'élevage, déchets verts de collectivités, etc.)

3.3 EVALUATION EX-ANTE

NB : L'évaluation ex ante du PDRH est fournie en annexe ainsi que l'évaluation stratégique environnementale.

3.3.1 DEFINITION DE L'EVALUATION EX-ANTE

L'évaluation ex ante des programmes de développement rural est une obligation communautaire. Elle fait partie du programme de développement rural. Elle doit permettre une meilleure efficacité de la programmation grâce à une meilleure allocation des ressources. C'est un processus itératif et interactif destiné à accompagner et enrichir l'élaboration du programme.

Cette évaluation est accompagnée d'une évaluation environnementale stratégique qui analyse les impacts probables du programme sur l'environnement.

Le travail d'évaluation a été confié à un groupe de consultants indépendants. L'évaluation préalable du programme a donc porté sur la pertinence des actions retenues et des moyens qui leur sont alloués au regard des forces et faiblesses de l'espace rural de l'hexagone. Elle s'est également appuyée sur les résultats de l'évaluation dite à mi-parcours réalisée en 2003 qui a porté sur la programmation 2000-2006 du programme de développement rural national.

En outre, pour mieux cerner la prise en compte des besoins territoriaux et la pertinence du dispositif de programmation décentralisée, les évaluateurs se sont rendus dans six régions : Alsace, Champagne-Ardenne, Languedoc-Roussillon, Limousin, Pays de Loire et Rhône-Alpes.

3.3.2 RESULTATS

Les travaux des évaluateurs soulignent que l'analyse stratégique est pertinente même si elle peut être complétée, notamment sur l'axe 1 (compétitivité des secteurs agricole, sylvicole et agroalimentaire). Ils notent que le programme :

- répond aux enjeux identifiés dans le plan stratégique national ;
- s'inscrit dans la continuité de la programmation précédente tout en tenant compte des conclusions de l'évaluation à mi-parcours de la programmation 2000-2006 ;
- est pour partie déterminé par les engagements pris au titre de la programmation 2000-2006 et payables sur la future programmation (« stocks ») ;
- que les moyens affectés à la recherche et au développement de nouveaux produits à haute valeur ajoutée sont relativement limités ;
- que l'enjeu en matière de qualité des eaux est pris en compte mais avec des moyens restant faibles ;
- mais que le FEADER n'est pas en mesure d'apporter, à lui seul, des moyens susceptibles de répondre aux défis auxquels devront faire face l'agriculture, les territoires ruraux et la société en général.

Les évaluateurs estiment que l'impact économique et environnemental de la programmation 2007-2013 dépendra des modalités de mise en œuvre (approche guichet vs ciblage en fonction des objectifs recherchés : innovation, emploi...) et des synergies avec les autres interventions publiques (1^{er} pilier de la PAC, FEDER, FSE, CPER...).

3.3.3 EVALUATION ENVIRONNEMENTALE STRATEGIQUE (OU EES)

L'EES découle de l'application de la directive 2001/42/CE. Cette obligation réglementaire vise à s'assurer que les incidences probables et notables du programme de développement rural sur l'environnement seront identifiées, décrites, évaluées et prises en compte dans la programmation.

Pour ce faire les évaluateurs déterminent les principaux enjeux environnementaux pour le développement des espaces ruraux. L'EES analyse les impacts positifs ou négatifs de la programmation au regard de ces enjeux.

L'EES a été menée par même groupe de consultants en charge de l'évaluation ex ante.

Les principaux enjeux environnementaux identifiés par les consultants pour le développement des espaces ruraux hexagonaux sont : l'eau (qualité et quantité), la biodiversité et le changement climatique.

L'EES conclut à un effet globalement favorable de la programmation sur l'environnement mais souligne que l'impact bénéfique maximal dépendra de la qualité de la mise en œuvre et de son cadrage initial. Il conviendra donc de privilégier les projets respectant les recommandations de l'EES (ex : dans le plan bâtiment d'élevage, insertion paysagère du bâtiment et/ou investissements permettant une meilleure gestion des effluents d'élevage).

L'EES recommande également d'attacher la plus grande attention à :

- la qualité des études d'impact de l'axe 1 en particulier ;
- la réalisation des contrôles a posteriori prévus par la réglementation communautaire ;
- la mobilisation de tous les acteurs ;
- à la synergie avec les autres programmes et politiques qu'elles soient communautaires ou nationales.

3.3.4 CONSULTATION PUBLIQUE

L'EES s'accompagne d'une consultation publique obligatoire sur l'impact environnemental de la programmation.

La consultation publique a été ouverte, sur le site internet du ministère, du 1^{er} août au 15 septembre 2006. Ont été mis en ligne le plan stratégique national et un document de synthèse présentant les grandes orientations du programme.

Près de 2300 réponses sont parvenues au ministère. Les évaluateurs rappellent qu'une grande part de ces réponses était des réponses types émanant en particulier de groupes d'intérêt spécifiques. Les réponses soutenant l'agriculture biologique sont particulièrement nombreuses.

De cette consultation il ressort :

- un réel intérêt pour les mesures agroenvironnementales ;
- un réel intérêt pour le couplage des axes (prise en compte de l'impact environnemental dans les mesures visant à l'amélioration de la compétitivité et la diversification de l'économie rurale) ;
- un réel intérêt pour la régionalisation avec quelques craintes cependant sur la qualité de la gouvernance.

3.3.5 PRISE EN COMPTE DE LA CONSULTATION PUBLIQUE ET DES TRAVAUX D'EVALUATION

L'autorité de gestion a complété, au regard des remarques des évaluateurs, l'état des lieux des zones rurales. Elle apportera la plus grande attention au suivi de la programmation afin de s'assurer de l'utilisation optimale des dispositifs et définira les points de contrôle en ce sens.

L'autorité de gestion a décidé pour ce faire de mettre en place une architecture de suivi à deux niveaux (cf infra) :

- un suivi hexagonal ;
- un suivi régional.

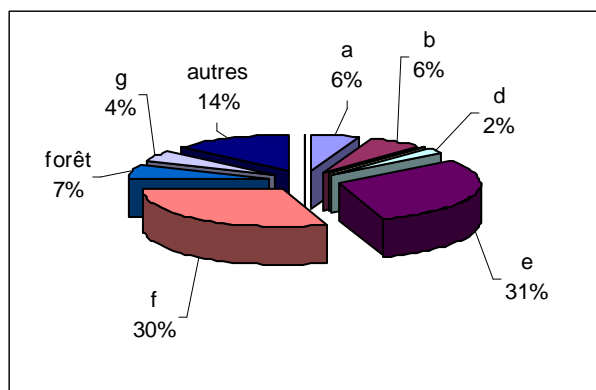
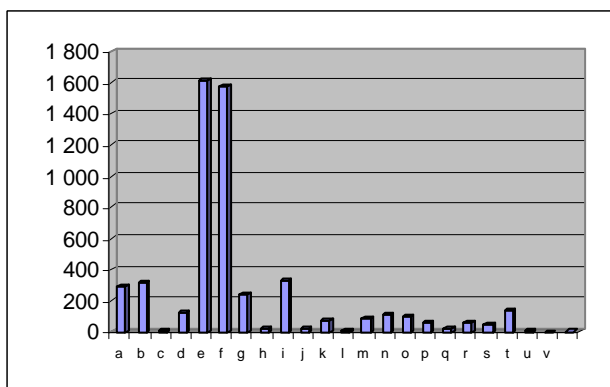
Ce suivi régional permettra une connaissance fine de la mise en œuvre des dispositifs assise sur l'expérience concrète des acteurs du développement rural. Le comité de suivi régional, fort de son expérience de terrain, pourra proposer à l'autorité de gestion des modifications des mesures ou du programme afin d'optimiser l'efficacité de la mise en œuvre. Il sera également le lieu privilégié de travail coopératif avec les partenaires institutionnels, professionnels et associatifs.

3.4 IMPACT DE LA PROGRAMMATION 2000-2006 ET AUTRE INFORMATION

3.4.1 RESSOURCES FINANCIERES ALLOUEES AU DEVELOPPEMENT RURAL DANS LE CADRE DE LA PROGRAMMATION 2000-2006

Plus de 12 Md € d'aide publique ont été alloués au programme de développement rural 2000-2006 sur le territoire hexagonal dont 5,4 Md€ de crédits communautaires. Cette aide a été majoritairement centrée sur 3 types de mesure :

- les mesures en faveur de l'occupation équilibrée du territoire (indemnités compensatoires de handicaps naturels) et du respect de l'environnement (mesures agroenvironnementales) qui ont représenté le principal poste de dépenses (60%) ;
- les dispositifs en faveur de la transmission et de la modernisation des exploitations agricoles (aide à l'installation, préretraite, investissements) pour 14% du budget communautaire ;
- la sylviculture pour 7% .



Programation 2000-2006 de développement rural :
utilisation des crédits FEOGA-G (M€)

Mesures de la programmation 2000-2006

a	Investissement dans les exploitations agricoles	m	commercialisation des produits agricoles de qualité
b	Installation de jeunes agriculteurs	n	Services essentiels pour l'économie et la population rurale
c	formation	o	rénovation et développement des villages et protection et conservation du patrimoine rural
d	Préretraite	p	diversification des activités agricoles ou proches de l'agriculture en vue de créer des activités multiples ou des alternatives de revenu
e	Zones défavorisées Zones agricoles soumises à des contraintes environnementales	q	gestion des ressources en eau destinées à l'agriculture
f	agroenvironnement	r	développement et amélioration des infrastructures liées au développement de l'agriculture
h	Boisement de terres agricoles	s	encouragement des activités touristiques et artisanales
i	Autres mesures forestière	t	Protection de l'environnement en ce qui concerne l'agriculture, la sylviculture et la gestion de l'espace naturel, ainsi que l'amélioration du bien-être des animaux
g	amélioration de la transformation et de la commercialisation des produits agricoles	u	reconstitution du potentiel de production agricole endommagé par des catastrophes naturelles et mise en place des instruments de prévention appropriés
j	amélioration des terres	v	ingénierie financière
k	remembrement des terres	Evaluation	Evaluation
l	instauration de services de remplacement sur l'exploitation et de services d'aide à la gestion agricole		

3.4.2 EFFETS DE LA PROGRAMMATION 2000-2006

Au delà du nombre de projets aidés, l'effet de la programmation 2000-2006 se mesure à l'impact socio-économique, environnemental, territorial et institutionnel qu'elle a eu.

La programmation 2000-2006 a touché 150.000 exploitants soit 38% du nombre d'exploitants professionnels et 25% de l'effectif total pour lequel les aides du 2nd pilier ont représenté en moyenne 11% du revenu.

Mais ces chiffres globaux connaissent des variations importantes selon les zones et les orientations technique des exploitations : les zones de montagne ont concentré 52% des crédits du programme national de développement rural alors qu'elles ne rassemblent que 16% des exploitations, les aides du 2nd pilier ont représenté 29 à 47% du revenu courant avant impôt des exploitations se consacrant à l'élevage.

La programmation 2000-2006 a donc eu un effet correctif en faveur des filières et des parties du territoire dans lesquelles le revenu agricole est inférieur à la moyenne nationale. Cet effet revenu a contribué au maintien d'une activité agricole dans les zones les plus fragiles et donc à une occupation équilibrée du territoire, ce qui était un objectif de la politique menée.

Si les effets sur l'environnement de la programmation et, entre autres, des mesures agroenvironnementales sont difficiles à quantifier, la programmation a induit une attention croissante aux préoccupations environnementales et permis la diffusion de pratiques plus vertueuses, entraînant ainsi une acculturation progressive. Alors que de 1992 à 1999 1 M d'hectares avait été contractualisé au titre des opérations locales agroenvironnementales (OLAE), plus de 5 M d'ha l'auront été de 2000 à 2006 (hors mesure de masse telle la prime herbagère agroenvironnementale).

Les efforts en faveur de la diversification de l'activité et le soutien au désenclavement des territoires ruraux ont eu un effet perceptible sur l'attractivité économique des territoires ruraux, comme l'a montré l'évaluation finale des Docup d'objectif 2. Cette évaluation souligne également que la programmation 2000-2006 a permis une meilleure structuration de l'activité touristique grâce à une concertation plus étroite des acteurs, une amélioration de la qualité des prestations et une offre plus variée.

3.4.3 RESULTAT DES EVALUATIONS

L'évaluation à mi-parcours du programme de développement rural national (PDRN) et l'évaluation finale des Docup objectif 2 dans lesquels s'est inscrite la politique de développement rural cofinancée par le FEOGA de 2000 à 2006 a souligné la nécessité de :

3.4.3.1 Simplifier l'architecture des programmes tout en privilégiant les évolutions progressives

L'évaluation à mi-parcours met en exergue la nécessité d'une simplification de l'architecture de la a programmation et d'un recentrage sur un nombre restreint de mesures à montant unitaire conséquent afin d'optimiser les coûts de gestion.

Aussi les autorités nationales ont-elles fait le choix d'un programme unique pour le territoire hexagonal, d'objectifs opérationnels en nombre limité et d'une concentration des crédits communautaires sur les dispositifs les plus structurants au regard des enjeux économiques et environnementaux.

En outre, pour ne pas briser les dynamiques enclenchées par des interruptions et des évolutions trop brutales dans les dispositifs d'aide, le programme de développement rural hexagonal s'appuie sur les dispositifs existants qu'elle fera évoluer sur un pas de temps compatible avec la nécessaire appropriation de ces dispositifs par les acteurs du monde rural.

3.4.3.2 Développer les fonctions d'animation et d'appui technique

L'évaluation remarque aussi que, dans une phase de mutation profonde de l'agriculture, de la sylviculture, il importe d'accompagner davantage les bénéficiaires d'aides dans leurs projets. La formation, le conseil, l'animation doivent donc constituer un axe important de la mise en œuvre de la politique de développement rural, tant pour le monde agricole et sylvicole que pour l'ensemble des acteurs des zones rurales.

Le programme hexagonal s'attache donc à optimiser les synergies entre les différents instruments nationaux et communautaires mis en œuvre dans ce domaine. Il recentre le dispositif de formation cofinancé par le FEADER sur la diffusion de connaissances scientifiques et de pratiques novatrices, sur les enjeux environnementaux et la production de qualité.

L'évaluation note aussi que l'accompagnement des projets doit également prendre la forme de soutien aux études, à la mise en réseau ou aux démarches collectives. Les investissements immatériels et l'appui aux démarches de qualité devraient permettre d'accroître l'efficacité de la programmation.

Aussi le programme hexagonal ouvre-t-il largement l'aide publique aux investissements collectifs et immatériels ainsi qu'à l'animation.

3.4.3.3 Renforcer la cohérence et l'efficacité agroenvironnementale

Si elles ont participé à l'orientation de l'agriculture vers la durabilité et la multifonctionnalité, les mesures agroenvironnementales doivent encore gagner en cohérence et en efficacité. Pour ce faire l'évaluation suggère :

- d'améliorer la lisibilité de la politique en clarifiant ses principes d'action, c'est-à-dire ses modes opératoires ;
- de définir les enjeux prioritaires, de renforcer les moyens d'animation et de définir des sites ou zones prioritaires pour déployer des mesures aux cahiers des charges adaptés aux enjeux identifiés localement ;
- de préciser les articulations à rechercher avec les autres politiques environnementales ;
- de renforcer le rôle des échelons régional et local dans la mise en œuvre ;
- d'améliorer l'expertise environnementale dans la chaîne de mise en œuvre ;
- de renforcer le dispositif de suivi-évaluation.

Les mesures agroenvironnementales s'articuleront, pour la période 2007-2013 autour d'une architecture nouvelle construite autour de la notion d'acculturation des bonnes pratiques (cf Plan stratégique national) et de deux enjeux prioritaires (qualité de l'eau et la biodiversité remarquable) et de zones d'intervention privilégiées (cf partie 5.3.2.1.4 du présent document)

Les évaluateurs ont aussi noté l'impact positif sur la répartition territoriale des exploitations agricoles des dispositifs d'indemnisation des agriculteurs dans les zones à handicaps naturels. Ce dispositif restera donc un élément essentiel de la politique menée.

3.4.3.4 Accroître la subsidiarité dans la définition des mesures et s'ouvrir plus largement aux différentes parties prenantes du développement rural

L'évaluation notait qu'une plus grande subsidiarité entre les différents échelons administratifs pour la définition et l'adaptation des mesures devrait permettre une participation plus large des collectivités locales et faciliter l'intégration de la politique de développement rural dans les stratégies régionales.

Cette plus grande subsidiarité devrait également faciliter l'émergence de projets partagés entre acteurs agricoles et non-agricoles des zones rurales, gage d'une meilleure efficacité.

Fortes de cette expertise, les autorités nationales ont donc retenu le principe d'une large déconcentration tant dans la définition des mesures, à laquelle les régions ont largement participé, que dans la programmation ou la mise en œuvre : chaque région a la possibilité de recentrer sur des enjeux prioritaires. Les volets régionaux, élaborés sous l'autorité du préfet de région, permettent ainsi la mise en place de stratégies locales définies avec l'ensemble des intervenants locaux.

3.4.3.5 Renforcer l'attractivité des territoires ruraux

L'évaluation finale des Docup d'objectif 2 note un renforcement de l'attractivité économique et résidentielle des territoires ruraux. Elle souligne cependant que cette attractivité est amoindrie par l'insuffisante intervention du programme en faveur du développement des services à la population. Elle recommande de mieux articuler la programmation avec les politiques territoriales et de concentrer les fonds communautaires sur certains types d'opérations : développement des services de proximité, actions favorisant l'attractivité des territoires, projets structurants.

Aussi l'axe 3 du programme de développement rural hexagonal aura-t-il pour priorité de renforcer l'attractivité économique et résidentielle des territoires ruraux en se concentrant autour de quatre types d'intervention par région.

3.4.3.6 Mieux articuler la mise en œuvre de Leader avec les territoires de projet

L'évaluation finale du programme d'intérêt communautaire Leader appelle à une meilleure articulation de Leader avec les stratégies des « territoires de projet » (pays, parcs naturels régionaux...) et à une ouverture plus large du partenariat aux femmes et aux jeunes. Elle souligne également que la faible implication des acteurs agricoles ne permet pas au partenariat d'atteindre ses objectifs.

Seuls les groupes d'action locale (GAL) s'appuyant sur des territoires déjà organisés seront éligibles à la programmation 2007-2013. En outre la sélection des GAL s'attachera donc à privilégier les partenariats les plus larges possibles.

4. JUSTIFICATION DES PRIORITES CHOISIES ET IMPACTS ATTENDUS

4.1 JUSTIFICATION DES PRIORITES RETENUES

4.1.1 AU REGARD DES ORIENTATIONS STRATEGIQUES COMMUNAUTAIRES

		UNION EUROPEENNE – orientations stratégiques communautaires (OSC)					
		OSC 1	OSC 2	OSC 3	OSC 4	OSC « Relever les nouveaux défis »	
		- transfert de connaissances - modernisation, innovation et qualité dans la chaîne alimentaire - secteurs prioritaires	- biodiversité - préservation et développement des systèmes agricoles et sylvicoles à haute valeur naturelle et des paysages agricoles traditionnels - eau - changement climatique	création de possibilités d'emploi et des conditions pour la croissance	- améliorer la gouvernance - mobiliser le potentiel de développement endogène des zones rurales	- changement climatique - énergies renouvelables - gestion de l'eau - biodiversité	
FRANCE – programme de développement rural hexagonal	Axe	Objectifs					
	1	Développer la capacité d'innovation et d'adaptation des actifs de la chaîne agroalimentaire	X	la formation/diffusion contribuera à l'amélioration des pratiques par rapport à l'environnement			
		Adapter la production agricole et agroalimentaire, en intégrant les dimensions innovation et qualité	X				
		Promouvoir des unités de production agricole modernisées, performantes du point de vue énergétique et transmissibles	y compris la relève des générations				Actions en faveur de l'amélioration de l'efficacité énergétique des exploitations et de la méthanisation agricole
		Améliorer la compétitivité de la filière bois	la forêt française représente un potentiel important				
	2	Concourir à l'occupation équilibrée de l'espace		pour maintenir une activité humaine contribuant à l'attractivité des zones défavorisées			
Préserver l'état des ressources naturelles par une agriculture durable			en particulier : actions en lien avec Natura2000 et la DCE			Par le biais des mesures agroenvironnementales, actions en faveur des pratiques herbagères, de l'agriculture biologique, de la protection des captages et de la biodiversité	

	Promouvoir la forêt comme instrument d'aménagement durable de l'espace		X			
	Maintenir et développer les activités économiques et favoriser l'emploi			X		
3	Développer et gérer l'attractivité résidentielle pour les populations dans leur diversité			avec un accent sur les services		
	Gérer et valoriser le patrimoine rural		X	X		
	Favoriser l'organisation des acteurs autour de projets de territoires intégrés et partagés			X	X	
4	Valoriser le potentiel de développement local				X	
	Améliorer la gouvernance locale				X	

Le tableau *supra* rappelle à quelle orientation stratégique communautaire se rattache chaque objectif du programme de développement rural.

Les « nouveaux défis » de la politique agricole commune

Les quatre défis à caractère environnemental sont considérés sous une seule et même orientation stratégique communautaire. Cette orientation est reliée à deux des objectifs stratégiques de la programmation 2007-2013 du développement rural dans l'hexagone :

- la promotion d'unités de production performantes du point de vue énergétique ;
- la préservation des ressources naturelles par la mise en œuvre d'une agriculture durable.

Le premier de ces objectifs concourt aux enjeux « changement climatique » et « énergies renouvelables ». Cette orientation n'est pas nouvelle dans la programmation française mais la prise en compte, d'une part, des conclusions relatives au bilan de santé de la politique agricole commune et, d'autre part, des décisions prises au niveau national dans le cadre du « Grenelle Environnement », aboutit à mettre en avant cette orientation en l'affichant plus explicitement au sein de la stratégie et en y affectant les moyens supplémentaires issus de l'augmentation de la modulation obligatoire.

Le second objectif concourt essentiellement aux enjeux « gestion de l'eau » (d'un point de vue qualitatif) et « biodiversité », les autres enjeux ne bénéficiant, le cas échéant, qu'indirectement de la mise en œuvre des mesures prises dans le cadre de cet objectif. Ici également, la programmation française pour 2007-2013 avait pleinement intégré dès le départ les enjeux liés à la qualité de l'eau et à la préservation de la biodiversité. Ces problématiques sont également au cœur des travaux menés pour le « Grenelle Environnement ». L'évolution de la stratégie revient donc à mettre l'accent sur les moyens et objectifs de ces enjeux, en adoptant une approche fondée sur deux types d'outils :

- d'une part, des dispositifs promouvant des types de pratiques culturelles non spécifiques aux enjeux « qualité de l'eau » et « biodiversité » mais qui sont de nature à bénéficier directement à ces deux enjeux. C'est le cas notamment des pratiques herbagères et de l'agriculture biologique ;
- d'autre part, des dispositifs spécifiques à ces enjeux, pour lesquels le niveau régional aura la possibilité d'ajuster les mesures à mettre en œuvre au plus près des problématiques rencontrées localement.

L'introduction de l'OSC « Nouveaux défis » se situe donc dans le prolongement de certaines des OSC existantes, qu'elle participe à renforcer.

4.1.2 AU REGARD DU PLAN STRATEGIQUE NATIONAL

Le programme hexagonal de développement rural reprend les finalités stratégiques et les objectifs opérationnels du plan stratégique national. Il en reprend également l'équilibre général par axe et l'équilibre au sein des axes.

PSN				Maquette PDRH				
Objectifs stratégiques		Objectifs opérationnels	Mesures du FEADER	Equilibre financier indicatif	Maquette financière par mesure (Leader comptabilisé dans le seul axe 4)	Total FEADER (Leader comptabilisé dans le seul axe 4)	Equilibre de l'axe par rapport à l'ensemble de la programmation	Equilibre à l'intérieur de l'axe
Développer la capacité d'innovation et d'adaptation des actifs de la chaîne agroalimentaire	Investissements collectifs et innovants	Favoriser l'innovation et l'adaptation des actifs de la chaîne agroalimentaire aux nouveaux contextes	111 (formation/information)	transfert de connaissance et innovation 12%	44,1	210,5		11%
		Promouvoir la qualité et l'innovation	124 (coopération nouveauté) 132 et 133 (filières alimentaires de qualité)		3,8			
Adapter la production agricole et agroalimentaire en intégrant les dimensions innovation et qualité	Protection de l'environnement	Soutenir les industries agroalimentaires	123 (industries agroalimentaires)	structuration et modernisation 88% (dont 2% concourant aux « nouveaux défis »)	24,8	1 780,9	29%	89%
		Assurer la relève des générations	112 (installation des jeunes agriculteurs)		275,7			
Promouvoir des unités de production agricole modernisées, performantes du point de vue énergétique et transmissibles	Investissements collectifs et innovants	Moderniser les exploitations	121 (modernisation des exploitations agricoles)		811,5			
		Favoriser l'adaptation des structures agricoles ou	125 (infrastructures agricoles)		687,4			
		Mobiliser et valoriser la ressource	111 (formation/information) 122 (amélioration de la valeur économique des forêts) 123 (micro-entreprises sylvicoles) 125 (infrastructures forestières)		57,7			
Améliorer la compétitivité de la filière bois	Investissements collectifs et innovants				14,7			
					28,6			
					30,6			
					12,7			

PSN				Maquette PDRH		
Objectifs stratégiques	Objectifs opérationnels	Mesures du FEADER	Equilibre financier indicatif	Total FEADER (Leader comptabilisé dans le seul axe 4)	Equilibre de l'axe par rapport à l'ensemble de la programmation	Equilibre à l'intérieur de l'axe
Concourir à l'occupation équilibrée de l'espace	Assurer la poursuite de l'activité agricole dans les zones difficiles menacées de déprise	211 et 212 (ICHN)	soutien aux zones défavorisées ca 48 %	1974,1	60%	48%
Préserver l'état des ressources naturelles par une agriculture durable en particulier de façon à atteindre les objectifs du réseau Natura 2000 et de la directive cadre sur l'eau	Dans certaines conditions, améliorer les pratiques agricoles en vue d'un effet global sur la préservation de la biodiversité et de l'état des ressources en eau	214 (MAE)	agroenvironnement et gestion des terres sylvicoles ca 52 % (dont 22% pour les « nouveaux défis »)	1868,2		52%
	Protéger la biodiversité remarquable à travers le réseau Natura 2000	214 (MAE) 216 (investissements non productifs - agriculture) 227 (investissements non productifs - forêt)				
	Concourir aux objectifs de la directive cadre sur l'eau par une action ciblée : préservation et restauration du bon état des eaux	214 (MAE)				
	Protéger les sols	214 (MAE)				
	Contribuer à la limitation des gaz à effet de serre	214 (MAE)				
Promouvoir la forêt comme instrument d'aménagement durable de	Pérenniser la production et prévenir les risques naturels	221 (boisement des terres agricoles) 226 (reconstitution et protection de la forêt)		4,3		
				256,1		

PSN				Maquette PDRH			
Objectifs stratégiques	Objectifs opérationnels	Mesures du FEADER	Equilibre financier indicatif	Maquette financière par mesure (Leader comptabilisé dans le seul axe 4)	Total FEADER (Leader comptabilisé dans le seul axe 4)	Equilibre de l'axe par rapport à l'ensemble de la programmation (LEADER compris)	Equilibre à l'intérieur de l'axe
Maintenir et développer les activités économiques et favoriser l'emploi	Diversifier les activités des exploitations au-delà du rôle de production	311 (diversification des exploitations agricoles)	création d'emplois 45%	22,7	170,25	42%	
	Maintenir et développer des micro-entreprises	312 (micro-entreprises)		9,2			
	Maintenir et développer des activités touristiques	313 (activités touristiques)		55,3			
	Assurer un environnement favorable à l'activité économique	312 (micro-entreprises) 321 (services)		22,3 40,5			
	Développer et adapter l'offre de services aux populations	321 (services)		40,5			
Développer et gérer l'attractivité résidentielle pour les populations dans leur diversité	Développer et adapter l'offre de services aux populations	321 (services)	qualité de vie 55%	40,5	237,45	58%	
Gérer et valoriser le patrimoine rural	Préserver et valoriser le patrimoine naturel	323 (préservation et mise en valeur du patrimoine rural)		125,2			
	Valoriser le patrimoine culturel	322 (rénovation et développement des villages) 323 (préservation et mise en valeur du patrimoine rural)		81,1 10,9			
	Favoriser l'organisation des acteurs autour de projets de territoires intégrés et partagés	Animer les territoires	341 (acquisition des compétences et animation)	21,5	50,1	le développement local et la formation contribuent à la fois à la création d'emploi et à la qualité de vie	
	Elaborer des projets de territoire	341 (acquisition des compétences et animation)	21,5				
	Former les acteurs professionnels	331 (formation/information)	7,1				

PSN				Maquette PDRH			
Objectifs stratégiques	Objectifs opérationnels	Mesures du FEADER	Equilibre financier indicatif	Maquette financière par mesure	Total FEADER	Equilibre de l'axe par rapport à l'ensemble de la programmation	Equilibre à l'intérieur de l'axe
Valoriser le potentiel de développement local	Mettre en oeuvre des stratégies locales partenariales, intégrées et ciblées	411 (opérations relatives à l'axe 1)	85%	18,2	261,0	5%	85%
		412 (opérations relatives à l'axe 2)		16,9			
		413 (opérations relatives à l'axe 3)		207,0			
		421 (coopération entre territoires)		18,8			
Améliorer la gouvernance locale	Assurer l'élaboration et l'animation des stratégies locales, en cohérence avec l'ensemble du développement rural	431 (animation et fonctionnement)	15%	47,0	47,0		15%

NB Les pourcentages par axe intègrent les montants mis en œuvre au titre du dit axe via LEADER.

Conformément à la réglementation communautaire encadrant la programmation de développement rural 2007-2013, le montant affecté à l'axe 3 se calcule en incluant :

-les montants des mesures de l'axe 3 ;

-les montants de la mesure 413 ;

-les montants de la mesure 421 et 431 au pro rata du poids de la mesure 413 au sein des montants affectés à l'ensemble des mesures 411, 412 et 413.

Par ailleurs, conformément aux dispositions de l'article 17, paragraphe 3, du règlement (CE) n°1698/2005, les montants de FEADER issus de l'augmentation du taux de modulation obligatoire dans le cadre du bilan de santé et du « volet rural » du plan de relance économique européen ne sont pas soumis aux obligations d'affectation minimale par axe.

En outre l'assistance technique représentera environ 1% des montants FEADER du programme.

4.1.3 IMPACT ATTENDU

4.1.3.1 Indicateurs communautaires de réalisation et de résultat

Indicateur de résultat	Mesures ayant une incidence forte	Indicateur de réalisation		Valeur de l'indicateur de résultat			
		libellé	valeur	coefficient d'entraînement	effet sur l'indicateur de résultat	commentaire	
Axe 1							
(1) Nombre de participants lui ont terminé avec succès une activité de formation relative à l'agriculture et/ou la sylviculture.	111	Formation continue et actions d'information	Nombre de participants	365 000	80 %	292 000	
			nombre de jours de formation reçus	730 000			
			nombre de participantes	idem population cible			
(2) Accroissement de valeur ajoutée brute dans exploitations/entreprises aidées	112	Installation de jeunes agriculteurs	nombre de jeunes aidés	50 000		50 M€	Sert essentiellement à financer la reprise. Le développement de la valeur ajoutée va passer par les aides aux investissements
			nombre de jeunes femmes aidées	maintenir la féminisation			
			volume total des investissements	1 000			
	121	Modernisation des exploitations agricoles	volume total des investissements (sous mesures a et c) (Meuros)	4 100	10 %	410 M€	environ + 10% de la VA des bénéficiaires au bout de 5 ans soit -2% de la valeur ajoutée de l'agriculture
	122	Amélioration de la valeur économique des forêts	volume total des investissements (Meuros)	110	7 %	7,7 M	
	123	Amélioration de la valeur ajoutée des produits agricoles et forestiers	volume total des investissements (Meuros)	2 000	25 %	500 M€	accroissement de la VA des bénéficiaires au bout de 5 ans soit + 2% de la VA des IAA
125	Amélioration et développement des infrastructures (agriculture-sylviculture)	nombre d'initiatives aidées	530		13 M€	permet de créer les conditions d'accroissement de la valeur ajoutée	
		volume total des investissements (en Me)	130				
3) Nombre d'exploitations/entreprises introduisant des nouveaux produits et / ou techniques	121	Modernisation des exploitations agricoles	nombre d'exploitations qui ont reçu un soutien à l'investissement (sous mesure c)	20 000	40 %	8 000	soit 2,2% des exploitations professionnelles
	122	Amélioration de la valeur économique les forêts	nombre d'exploitations aidées	8 600		860	sans influence
	123	Amélioration de la valeur ajoutée des produits agricoles et forestiers	nombre d'engagements aidés	3 900	30 %	1 000	soit environ 10% des 10 000 entreprises du champ complet des IAA
	124	Coopération pour le développement de nouveaux produit	nombre d'initiatives aidées	250	100 %	22 M	hypothèses à faire sur les réalisations pour préciser les résultats
4) Valeur de la production agricole sous signes officiels de ruralité	131	Respect des normes fondées sur la législation communautaire	Nombre d'exploitants aidés				A priori sans impact sur la valeur ajoutée si mise aux normes effectuées
	132	Participation des agriculteurs aux dispositifs de qualité des aliments	nombre d'exploitations qui participent à une démarche de qualité	4 300	100 000 (€/expl)	430 M€	environ 1 % de la production totale de l'agriculture
	133	Activités d'information et de promotion des produits de qualité alimentaires	Nombre d'actions soutenues	325			L'augmentation de la valeur ajoutée est imputable essentiellement à la mesure 132

Indicateur de résultat	Mesures ayant une incidence forte		Indicateur de réalisation		Valeur de l'indicateur de résultat		
			libellé	valeur	coefficient d'entraînement	effet sur l'indicateur de résultat	commentaire
Axe 2							
(6) Gestion réussie du territoire en zones qui contribuent à : a-biodiversité et les zones à haute valeur naturelle b-qualité de l'eau c-changement climatique d-qualité du sol e-lutte contre la friche et la déprise	211	paiements handicaps naturels zones de montagne	nombre d'exploitations	54 350		enjeu biodiversité et HNV (milliers ha)	4 117
			terres agricoles aidées	2 445 700			
	212	paiements handicaps naturels hors zones de montagne	nombre d'exploitations aidées	44 765		enjeu qualité de l'eau (milliers ha)	4 117
			terres agricoles aidées	1 946 285			
	214	paiements agroenvironnementaux	nombre de contrats honorés	186 000		enjeu lutte contre le changement climatique (milliers ha)	420
			nombre moyen d'exploitations sous contrat en cours de programmation	100 000			
			surface moyenne sous contrat en cours de programme	10,1 Mha		enjeu qualité du sol (milliers ha)	3 747
			surface en agriculture biologique	2 %			
	216	aide aux investissements non productifs	nombre d'exploitations agricoles aidées	1 350		enjeu évitement de l'abandon et de la marginalisation de l'occupation agricole du territoire (milliers ha)	7 402
			volume total des investissements (en M€)	23			
221	aide au premier boisement des terres agricoles	nombre de bénéficiaires	680				
		superficie (ha) bénéficiant d'une aide au 1 ^{er} boisement des terres agricoles	3 600				
226	aide à la reconstitution du potentiel forestier et à l'adoption de mesures de prévention	nombre d'actions de prévention et de reconstitution	10 000				
		surface aidée de forêt endommagée	ns				
227	investissements non productifs	volume total des investissements (en M€)	50				
		nombre de propriétaires forestiers aidés	3 600				
Axe 3							
(7) Accroissement de la valeur ajoutée brute non-agricole dans les entreprises aidées	311	Diversification vers des activités non agricoles	volume total des investissements (M€)	145	10 %	15 M€	
	312	Création et développement d'entreprises	nombre d'entreprises aidées	2 000			
	312		<i>volume des investissements (M€) calculé à partir de la maquette financière (taux du subv=50%)</i>	100	25 %	25 M€	1€ de VA pour 4€ d'investissements
(8) Nombre brut d'emplois créés	311	Diversification vers des activités non agricoles	volume des investissements (M€)	145			emplois consolidés uniquement, créations impossibles à chiffrer
	312	Création et développement d'entreprises	nombre d'entreprises aidées	2 000	25 %	500	¼ emploi par entreprises ou 1 emploi/200K€ d'investissement
	313	Promotion des activités touristiques	Volume des investissements	300	1 emploi/200 K€	1 500	
(9) Nombre de visites touristiques supplémentaires (nuitées et visiteurs jour)	313	Promotion des activités touristiques	nombre de nouvelles infrastructures (actions touristiques)	4 000	40 % X 16 semaines X 4 pers.	700 000	Chiffrage à partir des gîtes (40 % des actions aidées) fréquentation : 16 sem./gîte. Les nb de visiteurs jours résultant des autres actions
(10) Population des zones rurales bénéficiant des services améliorés	321	Services de base pour l'économie et la population rurales	nombre d'actions aidées	2 300	X 700 hab X 700 X 20 %	pop tot. :1,6 M h pop cible : 0 32 M hab	1 action / commune avec une population totale moy. de 700 hab/commune (EDR + périurbain) : 1,6M h La population cible est estimée à 20 % du total
			Volume des investissements (M €)	220			
(11) Accroissement de la pénétration d'internet	321	Services de base pour l'économie et la population rurales					pour mémoire

Indicateur de résultat	Mesures ayant une incidence forte		Indicateur de réalisation		Valeur de l'indicateur de résultat		
			libellé	valeur	coefficient d'entraînement	effet sur l'indicateur de résultat	commentaire
(12) Nombre de participants qui ont terminé une activité de formation avec succès	331	Formation et information	nombre d'acteurs participant à des actions aidées	47 500	80 %	38 000	Taux élevé car formations ciblées sur la réussite d'actions concrètes de l'axe 3
			nombre de jours de formation réalisés par participant	2			
			nombre de femmes participantes	même % que dans la population cible			
	341	Acquisition de compétences, animation et mise en œuvre de stratégies de développement local	nombre d'action d'acquisition, de compétence et d'action d'animation	1 700		20 400	Taux élevé car actions liées à des projets de territoires intégrés
			nombre de participants	25 500	80 %		
			nombre de partenariats publics-privés aidés	200			

4.1.3.2 Indicateurs communautaires d'impact

Axes	Indicateur	Décomposition	Valeur initiale	Objectif 2013
1 et 3	Croissance économique (valeur ajoutée nette, millions d'euros)	Secteur primaire	40 034 (en 2002)	46 600
		Industrie agroalimentaire	37 366 (en 2002)	43 500
		Secteurs secondaires et tertiaires	1 366 155 (en 2002)	1 516 400
1 et 3	Création d'emploi (milliers de personne)	Secteur primaire	828 (en 2002)	828
		Industrie agroalimentaire	591 (en 2003)	623
		Secteurs secondaire et tertiaire	23 961 (en 2002)	26 600
1 et 3	Productivité du travail (valeur ajoutée par unité de travail annuel, en milliers d'euros)	Agriculture	31,9 (en 2002/2004)	37,2
		Industrie agroalimentaire	64,8 (en 2002)	79,1
		Forêt	80,1 (en 2002)	88,9
2	Enrayement du déclin de la biodiversité (évolution de l'indice de population d'oiseaux des milieux agricoles)		104,9 (en 2003, par rapport à une base 100 en 2000)	104,9
2	Maintien des espaces à haute valeur naturelle et des surfaces boisées	SAU classée en espace à haute valeur naturelle (surface en millions d'hectares) ²⁵	17,2 (en 2000)	18,3
		Variété des essences des forêt et surfaces boisées	forêts à conifères majoritaires : 24,8 % forêts à feuillus majoritaires : 66,6 % forêts mixtes : 8,6 % (en 2003)	forêts à conifères majoritaires : 24,8% forêts à feuillus majoritaires : 66,6% forêts mixtes : 8,6 %

²⁵ Cet indicateur a été développé par l'Agence européenne de l'environnement dans le cadre du projet IRENA. Les zones agricoles de haute valeur naturelle regroupent 3 types de territoires agricoles : les territoires avec une proportion élevée de végétation « semi-naturelle » (1), les territoires avec une agriculture peu intensive (2) et les territoires représentant des habitats pour des espèces rares (3). 2 types de données sont utilisées actuellement pour suivre cet indicateur : les données du Corine Land Cover (interprétation de photos satellitaires) (1) et la valeur à l'hectare des dépenses de fertilisants, pesticides et aliments du bétail (2).

Axes	Indicateur	Décomposition	Valeur initiale	Objectif 2013	
2	Amélioration de la qualité de l'eau	Excédent d'azote en kg/ha	39 (en 2000)	amélioration globale, avec des objectifs précisés par groupes de région	
		Excédent d'azote par groupes de régions présentant des enjeux différents (avec une définition nationale différente de la définition UE) (moyenne de 2002/2003/2004 : apports diminués des exports/ SAU)	Grand Ouest	35	28 (poursuite de la baisse)
			Grand Bassin parisien	23	22 (retour au niveau de 1995)
			Est	47	29 (retour au niveau de 1995)
			Centre Est	16	9,0 (retour au niveau de 1995)
			Centre massif central	5	4,4 (consolidation de l'amélioration)
			Sud-Ouest	29	22 (poursuite de la baisse)
			Sud-est	10	3 (retour au niveau de 1995)
			Total	24	
	Pollution par les nitrates et pesticides (indice de pollution)	112,4 (en 2000-02, par rapport à une base 100 en 1992-94)	107		
2	Contribution à la lutte contre le changement climatique	Production d'énergie renouvelable d'origine agricole (kilotonnes équivalent pétrole)	385 (en 2004)	Interventions prévues en dehors du 2 ^e pilier	
		Production d'énergie d'origine forestière (kilotonnes équivalent pétrole)	9 358 (en 2003)		
		SAU consacrée à la production d'énergie renouvelable (milliers ha)	318 (en 2004)		

4.1.3.3 Indicateurs spécifiques

Axes	Indicateur	Décomposition	Valeur initiale	Objectif 2013
1	Renouvellement des générations	Structure des âges en agriculture (nombre d'exploitants agricoles de moins de 35 ans rapporté à celui des plus de 55 ans)	27% (2003)	27%
2	Maintien de l'activité en zones défavorisées	Part des exploitations agricoles situées en zones de montagne	15,8 (2003)	16,0

Axes	Indicateur	Décomposition	Valeur initiale	Objectif 2013
2	Maintien des espaces à haute valeur naturelle	Etat de conservation des espèces et des habitats d'intérêt communautaires (directives « oiseaux » et « habitats »)- indicateurs communs européens	disponible en 2007	maintien voire amélioration de l'état de conservation à l'évaluation 2012
2	Maintien des espaces à haute valeur naturelle	% de SAU en prairies extensives	17,3% (2003)	17,3%
2 et 3	Maintien des espaces à haute valeur naturelle	adhésion aux objectifs des DOCOB dans les sites Natura 2000 (nombre d'agriculteurs ayant souscrit des mesures agroenvironnementales dédiées dans des sites Natura 2000 dotées d'un DOCOB).	2659	20.000
2	Amélioration de la qualité de l'eau	Indicateurs spécifiques aux bassins versants prioritaires retenus pour le ciblage de mesures agroenvironnementales ²⁶	2009 : premiers contrôles des paramètres à l'origine du report de délai (ex : concentration en nitrates, concentration en un ou plusieurs pesticides ²⁷ ...)	objectifs adaptés propres à chaque masse d'eau (au regard des programmes de mesures et SDAGE révisés dont l'adoption est prévue début 2009)
2	Agriculture biologique	%de SAU en agriculture biologique	2% (2005)	6%

²⁶ A partir des résultats des contrôles opérationnels qui seront menés en application de la directive-cadre sur l'eau à compter de fin 2009, sur les masses d'eau qui bénéficieront d'un report de délai pour l'atteinte du bon état

²⁷ Le choix des paramètres contrôlés dépendra de la situation particulière de chaque masse d'eau présentant un risque de non atteinte du bon état et bénéficiant d'un report de délai. Seuls les paramètres à l'origine du report de délai feront l'objet d'un tel contrôle, dont le rythme sera annuel. Les modalités de contrôle, dont le choix des paramètres, seront arrêtées au niveau de chaque comité de bassin dans le cadre de la préparation des programmes de mesures et de la révision des schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux. Ces contrôles sont partie intégrante du processus de mise en œuvre de la DCE et seront pris en charge par les agences de l'eau.

TABLE DES MATIERES

LE PROGRAMME : DONNEES GENERALES	5
1. NOM DU PROGRAMME	6
2. ETAT MEMBRE ET REGION ADMINISTRATIVE.....	6
2.1 Zone géographique couverte par le programme	6
2.2 Régions classées en « objectif de convergence ».....	6
ETAT DES LIEUX ET STRATEGIE	7
3. ETAT DES LIEUX ET STRATEGIE RETENUE	8
3.1 <i>Etat des lieux</i>	8
3.1.1 Contexte socio-économique général.....	8
3.1.1.1 Repères chiffrés.....	8
3.1.1.2 Principales caractéristiques	9
<input type="checkbox"/> Un relatif dynamisme démographique.....	9
<input type="checkbox"/> Une économie dynamique encore fortement marquée par le chômage.....	10
<input type="checkbox"/> Un territoire en voie de rééquilibrage.....	11
3.1.2 Secteurs agricole, sylvicole et agroalimentaire	12
3.1.2.1 Repères chiffrés.....	12
3.1.2.2 Principales caractéristiques	12
<input type="checkbox"/> L'agriculture, une activité en pleine mutation	12
↻ Un secteur économique toujours compétitif et générateur d'emplois.....	12
↻ Un renouvellement des générations à soutenir	12
↻ Des investissements nécessaires pour maintenir la productivité, adapter l'outil de production et soutenir les secteurs en restructuration.....	13
↻ Une production agricole qui doit miser sur la qualité.....	14
↻ Des spécificités régionales fortes.....	14
<input type="checkbox"/> L'industrie agroalimentaire, un secteur structurant et compétitif qui doit achever sa transformation	15
<input type="checkbox"/> La sylviculture, un secteur riche de potentialités.....	15
3.1.3 Gestion des terres et qualité de l'environnement.....	16
3.1.3.1 Repères chiffrés.....	16
3.1.3.2 Principales caractéristiques	17
<input type="checkbox"/> Un espace encore fortement agricole malgré des risques de déprise	17
<input type="checkbox"/> Une biodiversité riche mais à préserver	18
<input type="checkbox"/> La qualité de l'eau demeure inégale selon les régions.....	20
<input type="checkbox"/> La forêt, une richesse écologique à préserver	21
<input type="checkbox"/> La qualité de l'air	21
<input type="checkbox"/> La qualité des sols	21
<input type="checkbox"/> Une sensibilisation accrue à l'impact environnemental des activités humaines	23
<input type="checkbox"/> Variations régionales.....	24
3.1.4 Economie rurale et qualité de vie	24
3.1.4.1 Repères chiffrés.....	24
3.1.4.2 Principales caractéristiques	25
<input type="checkbox"/> Une diversification croissante des activités économiques	25
<input type="checkbox"/> Des dynamiques de population porteuses mais hétérogènes.....	26
<input type="checkbox"/> Une offre de services à renforcer	27
<input type="checkbox"/> Un patrimoine naturel et culturel source d'attractivité	27
<input type="checkbox"/> Les initiatives de développement local	27
<input type="checkbox"/> Variations régionales.....	28
3.1.5 Leader 29	
3.1.5.1 Repères chiffrés.....	29
3.1.5.2 Principales caractéristiques	29
<input type="checkbox"/> Un programme qui a permis de faire progresser la notion de partenariat et la conception du développement rural.....	29
<input type="checkbox"/> Mais qui devra mieux s'articuler avec les autres initiatives locales ascendantes.....	30
3.1.6 Conclusion : les objectifs de la programmation 2007-2013	31
3.2 <i>Stratégie retenue</i>	33
3.2.1 Une stratégie en 3 points :	34

3.2.1.1	Un programme articulé autour de trois grands thèmes.....	34
3.2.1.2	Un programme à deux niveaux : des mesures communes à tout l'hexagone et des actions propres à chaque région.....	39
3.2.1.3	Un programme qui soutient les démarches organisées des acteurs du développement rural.....	39
3.2.2	Une stratégie en parfaite synergie avec les politiques nationales en faveur des zones rurales.....	40
3.2.2.1	Articulation avec les politiques environnementales nationales.....	40
	<input type="checkbox"/> Dispositions transversales à tous les enjeux.....	40
	<input type="checkbox"/> Lutte contre le changement climatique.....	41
	↳ Plan climat.....	41
	↳ Plan de performance énergétique (PPE).....	41
	↳ Biocombustibles.....	42
	↳ Biocarburants.....	42
	<input type="checkbox"/> Réduction des émissions d'ammoniac :.....	42
	<input type="checkbox"/> Gestion quantitative et qualitative de l'eau.....	43
	↳ qualité.....	43
	↳ quantité.....	44
	<input type="checkbox"/> Paysage.....	44
	<input type="checkbox"/> Biodiversité.....	45
	↳ biodiversité remarquable.....	45
	↳ biodiversité hors zones remarquables.....	45
	<input type="checkbox"/> Qualité des sols.....	46
	<input type="checkbox"/> Conclusion.....	47
3.2.2.2	Articulation avec les autres politiques nationales en faveur des zones rurales.....	47
3.2.3	Une stratégie participant aux objectifs de Lisbonne et de Göteborg.....	48
3.2.3.1	Lien avec la stratégie de Lisbonne.....	48
3.2.3.2	Lien avec la stratégie de Göteborg.....	50
	<input type="checkbox"/> Intégration de la dimension environnementale dans la définition des dispositifs d'aide.....	51
	<input type="checkbox"/> Mobilisation de mesures en faveur d'un projet à caractère environnemental.....	53
3.3	<i>Evaluation ex-ante</i>	53
3.3.1	Définition de l'évaluation ex-ante.....	53
3.3.2	Résultats.....	54
3.3.3	Evaluation environnementale stratégique (ou EES).....	54
3.3.4	Consultation publique.....	55
3.3.5	Prise en compte de la consultation publique et des travaux d'évaluation.....	55
3.4	<i>Impact de la programmation 2000-2006 et autre information</i>	56
3.4.1	Ressources financières allouées au développement rural dans le cadre de la programmation 2000-2006.....	56
3.4.2	Effets de la programmation 2000-2006.....	57
3.4.3	Résultat des évaluations.....	57
3.4.3.1	Simplifier l'architecture des programmes tout en privilégiant les évolutions progressives.....	57
3.4.3.2	Développer les fonctions d'animation et d'appui technique.....	58
3.4.3.3	Renforcer la cohérence et l'efficacité agroenvironnementale.....	58
3.4.3.4	Accroître la subsidiarité dans la définition des mesures et s'ouvrir plus largement aux différentes parties prenantes du développement rural.....	58
3.4.3.5	Renforcer l'attractivité des territoires ruraux.....	59
3.4.3.6	Mieux articuler la mise en œuvre de Leader avec les territoires de projet.....	59
4.	JUSTIFICATION DES PRIORITES CHOISIES ET IMPACTS ATTENDUS.....	60
4.1	<i>Justification des priorités retenues</i>	60
4.1.1	Au regard des orientations stratégiques communautaires.....	60
4.1.2	Au regard du plan stratégique national.....	62
4.1.3	Impact attendu.....	66
4.1.3.1	Indicateurs communautaires de réalisation et de résultat.....	66
4.1.3.2	Indicateurs communautaires d'impact.....	69
4.1.3.3	Indicateurs spécifiques.....	70